



## **DOCUMENT DE PRESENTATION A L'OCCASION DU TRANSFERT DES ACTIONS DE LA SOCIETE SUR ALTERNEXT D'EURONEXT PARIS**



*Listing Sponsor*

Le présent document de présentation a été établi par Avenir Numéric's pour répondre à ses engagements d'information du public pris en application des règles d'Alternext à l'occasion du transfert de ses actions sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA.

Sa diffusion ne constitue pas une offre d'achat ou de souscription d'actions en France ou à l'étranger.

. Il peut être consulté sur le site d'Euronext (<http://www.euronext.com>) et sur le site Internet d'Avenir Numéric's ([www. avenir-numeric.com](http://www.avenir-numeric.com))

## SOMMAIRE

<b>CHAPITRE 1 – RENSEIGNEMENT DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT AVENIR NUMÉRIC’S ET SON CAPITAL</b>	<b>3</b>
1.1 RENSEIGNEMENT GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL.....	3
1.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL .....	7
<b>CHAPITRE 2 – RENSEIGNEMENT CONCERNANT L’ACTIVITE D’AVENIR NUMÉRIC’S ET SES PERSPECTIVES</b>	<b>12</b>
2.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE.....	12
2.3 ASPECTS JURIDIQUES .....	35
<b>CHAPITRE 3 – PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS DU GROUPE</b>	<b>41</b>
3.1 COMPTES CONSOLIDES DE L’EXERCICE CLOS LES 31 DECEMBRE 2005 ET 2004.....	41
3.2 RAPPORT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION SUR L’ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L’EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005 .....	67
3.3 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2005 ET 31 DECEMBRE 2004 .....	75
3.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE .....	78
3.5 COMPTES INTERMEDIAIRES CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2006 .....	79
3.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2006.....	101
3.7 SITUATION DE TRESORERIE DE MOINS DE TROIS MOIS .....	103
<b>CHAPITRE 4 - LE GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE</b>	<b>104</b>
4.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D’ADMINISTRATION .....	104
4.2 DECLARATION DES ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE .....	108
4.3 REGIMES D’INTERESSEMENT DU PERSONNEL.....	114
<b>CHAPITRE 5 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L’EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D’AVENIR</b>	<b>116</b>
5.1 EVOLUTION RECENTE .....	116
5.2 PERSPECTIVES D’AVENIR .....	116

# **CHAPITRE 1 – RENSEIGNEMENT DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT AVENIR NUMERIC'S ET SON CAPITAL**

## **1.1 RENSEIGNEMENT GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL**

### **1.1.1 Dénomination sociale**

La dénomination sociale de la société (ci-après la « Société ») est « Avenir Numéric's ».

### **1.1.2 Date de constitution et forme juridique**

La Société a été constituée le 29 septembre 1997 sous forme de société à responsabilité limitée. Elle a été transformée en société anonyme aux termes d'une Assemblée générale extraordinaire en date du 10 août 2001.

Elle est régie par les dispositions du Code de Commerce sur les sociétés commerciales, par le décret n°67-236 du 23 mars 1967 et ses statuts.

### **1.1.3 Siège social**

Le siège social est fixé : Route de Thil – ZI Ouest – 01700 Saint Maurice de Beynost.

### **1.1.4 Durée de vie**

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les statuts.

### **1.1.5 Registre du Commerce et des Sociétés**

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg en Bresse sous le numéro 413 735 440.

### **1.1.6 Code APE et dénomination du secteur d'activité**

Code APE 514 F – Vente à domicile

### **1.1.7 Objet social (article 2 des statuts)**

La Société a pour objet tant sur le territoire Français qu'à l'étranger :

- Activité principale : commercialisation de matériel de réception télévisée,
- Activité secondaire : toutes activités de négoce ou de commercialisation de produits divers.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

### **1.1.8 Forme des actions (article 10 des statuts)**

Les actions entièrement libérées sont nominatives.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires, à savoir :

- en compte nominatif pur, auprès de la société,
- en compte nominatif administré, auprès d'un intermédiaire habilité.

L'inscription en compte nominatif pur devra se faire par la voie recommandée avec accusé de réception au siège social de la société.

#### **1.1.9 Transmission des actions (article 11 des statuts)**

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Les cessions ou transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la société et des tiers par virement de compte à compte dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

#### **1.1.10 Droits et obligations attachés aux actions (article 12 des statuts)**

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote ou à la représentation dans les Assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et par les statuts.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

#### **1.1.11 Indivisibilité des actions – nue propriété – usufruit (article 13 des statuts)**

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées générales par l'un deux ou par un mandataire unique.

En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir de toute autre répartition du droit de vote aux Assemblées générales. La convention est notifiée par lettre recommandée à la société, qui sera tenue d'appliquer cette convention pour toute Assemblée qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de cette lettre.

Toutefois, dans tous les cas, le nu propriétaire a le droit de participer aux Assemblées générales.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

#### **1.1.12 Droits de vote double (article 14 des statuts)**

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est également conféré dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficiera de ce droit.

### **1.1.13 Assemblées Générales (articles 24 et 26 des statuts)**

#### ***Convocation et lieu de réunion des Assemblées générales***

Les Assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'administration, soit par les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

En outre, en cas d'urgence, le Comité d'entreprise peut demander en justice la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée générale des actionnaires.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'Assemblée, soit par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Dans le premier cas, chacun d'eux doit être également convoqué par lettre simple ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première Assemblée.

L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'Assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

#### ***Accès aux Assemblées – pouvoirs***

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire, sous la condition d'une inscription nominative dans les registres de la société.

Ces formalités doivent être accomplies impérativement cinq jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée générale.

Deux membres du Comité d'entreprise, désignés par le Comité d'entreprise et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniques et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers, ou le cas échéant, les personnes mentionnées aux troisième et quatrième alinéas de l'article L.432-6 du Code du Travail, peuvent assister aux Assemblées générales.

Ils doivent à leur demande être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

### **1.1.14 Exercice social (article 31 des statuts)**

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

### **1.1.15 Affectation et répartition des bénéfices (article 33 des statuts)**

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti par l'Assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

En outre, l'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

### **1.1.16 Consultation des documents sociaux**

Les statuts, procès-verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

## 1.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

### 1.2.1 Montant du Capital social

Le capital social au 1<sup>er</sup> décembre 2006 s'élève à 792.479,80 € divisé en 5.660.570 actions de 0,14 € de valeur nominale, entièrement libérées, toutes de même catégorie. Il est demeuré inchangé depuis cette date.

### 1.2.2 Évolution du capital social depuis la création de la Société

Date	Nature de l'opération	Apports et Augmentations du capital	Prime d'émission et d'apport	Réserve indisponible	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Nominal de l'action	Capital social
25/9/1997	Constitution	500 FRF				500	100 FRF	50.000 FRF
21/1/2001	Augmentation de capital par fusion absorption des sociétés LG Promotion, LG Evolution et LG Production	6.232 FRF	3.914.002 FRF		500	6.732	100 FRF	673.200 FRF
10/8/2001	Augmentation de capital par apport en nature des sociétés GL Diffusion, LG Project et UP Distribution	3.408 FRF	2.134.200 FRF		6.732	10.140	100 FRF	1.014.000 FRF
	Augmentation de capital par incorporation des primes d'apport et de fusion	35.789 €			10.140	45.932	15,24 €	700.000 €
	Division du nominal				45.932	1.000.000	0,70 €	700.000 €
30/12/2005	Augmentation de capital par apport en nature de Multe-pass	78.114 €	2.417.670 €		1.000.000	1.078.114	0,70 €	754.679 €
01/12/2006	Division du nominal				1.078.114	5.390.570	0,14 €	754.679,80 €
	Augmentation de capital en numéraire réservée à des investisseurs qualifiés	37.800 €	1.690.200 €		5.390.570	5.660.570	0,14 €	792.479,80 €

### 1.2.3 Capital autorisé

#### 1.2.3.1 Autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

En application des dispositions de l'article L.225-129-2 du Code de Commerce, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 1<sup>er</sup> décembre 2006 a, aux termes de sa deuxième résolution, délégué au Conseil d'administration toutes compétences pour décider, dans un délai maximum de 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2006, et dans la limite d'un plafond maximum de 87.500 € de valeur nominale, d'une ou plusieurs augmentations du capital social, immédiate ou à terme, en numéraire, par création et émission, avec ou sans prime d'émission, d'actions ordinaires, ou par majoration de la valeur nominale des actions ordinaires.

Cette délégation de compétence générale emporte, selon la troisième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 1<sup>er</sup> décembre 2006, autorisation pour le Conseil d'administration de décider de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux augmentations de capital qui pourront être décidées par le Conseil d'administration en vertu de ladite délégation, au profit des personnes qui répondent à la définition d'investisseurs qualifiés au sens des articles L.411-2-II et D.411-1, D.411-2 et D.411-3 du Code monétaire et financier.

Cette autorisation a été utilisée par le Conseil d'administration de la Société, qui a décidé le 1<sup>er</sup> décembre 2006 d'user de cette délégation de compétence afin d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 37.800 €, par l'émission de 270.000 actions nouvelles au profit de trois nouveaux actionnaires.

Le Conseil d'administration de la Société conserve donc à ce jour cette délégation de compétence aux fins d'augmenter le capital social pour le solde, soit 49.700 €, dans un délai de 18 mois courant depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

### ***1.2.3.2 Autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés***

En application des dispositions des articles L.225-129-2, L.225-129-6 et L.225-138 du Code de commerce, et des articles L.443-1 et suivants du Code du travail, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2006 a, aux termes de sa quatrième résolution, délégué au Conseil d'administration sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ordinaires réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce, sans pouvoir excéder au total 3% du capital social au jour de l'émission.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de 26 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2006 et n'a pas été utilisée à la date du présent document de présentation.

## **1.2.4 Capital potentiel**

### ***1.2.4.1 Bons de souscription d'actions***

En application des articles L.225-129-2 et L.225-138-I du Code de commerce, l'Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2006 a, aux termes de sa première résolution, délégué au Conseil d'administration toutes compétences pour décider dans un délai de 18 mois à compter du 30 juin 2006, d'émettre, sous la forme nominative, 121.500 bons de souscription d'actions au maximum, au prix de 0,32 € euro chacun et donnant chacun droit à l'attribution d'une action de capital de la Société, à souscrire au prix de 32 €.

Cette délégation de compétence générale emporte l'autorisation pour le Conseil d'administration, de supprimer le droit préférentiel de souscription au profit de bénéficiaires qu'il désignera au sein de catégories déterminées dans cette même résolution d'Assemblée.

Le Conseil d'administration de la Société en date du 30 juin 2006 a valablement émis les 121.500 bons de souscription d'actions sur délégation de compétence de l'Assemblée générale extraordinaire du même jour. Au jour du présent document d'information, 113.000 bons de souscription d'actions ont été souscrits.

## **1.2.5 Répartition du capital et des droits de vote au 1<sup>er</sup> décembre 2006**

Conformément à l'article L.233-13 du Code de commerce, les actionnaires détenant individuellement plus de 5% du capital sont, au 1<sup>er</sup> décembre 2006 :

	Capital		Droits de vote	
	Nombre d'actions	%	Nombre de Droits de Vote	%
Saint Cyr Gestion	3.068.170	54,20	5.786.470	64,41
Avenir Entreprises	372.000	6,57	744.000	8,28
Public	2.220.400	39,23	2.452.795	27,31
<b>TOTAL</b>	<b>5.660.570</b>	<b>100</b>	<b>8.983.265</b>	<b>100</b>

À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-dessus, ne détient plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société. En revanche, les trois nouveaux actionnaires ayant souscrit à l'augmentation de capital de la Société le 1<sup>er</sup> décembre 2006, détiennent, à l'issue de cette opération, 4,77% du capital de la Société (soit 3,00% des droits de vote).

### 1.2.6 Pacte d'actionnaires

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 18 juin 2003, pour une durée de 20 ans, entre Messieurs Laurent Ulrich, Gérard Petot et la société Saint Cyr Gestion d'une part, et Avenir Entreprises Investissement d'autre part, pour faire suite à l'acquisition par Avenir Entreprises Investissement d'un certain nombre de titres Avenir Numéric's le 18 juin 2003.

Ce pacte a essentiellement pour objet :

- de rappeler les raisons qui ont motivé l'entrée d'Avenir Entreprises Investissement au capital de la Société, et
- d'organiser les rapports entre Laurent Ulrich, Gérard Petot, Saint Cyr Gestion (actionnaires historiques de la Société) et Avenir Entreprises Investissement, au sein d'Avenir Numéric's.

### 1.2.7 Etat des inscriptions et nantissements au 30 septembre 2006

#### 1.2.7.1 Nantissement sur les actions Avenir Numéric's

Au jour du présent document, sont nanties sur le compte numéro 3 de Saint Cyr Gestion, holding de la Société :

- 40.000 actions Avenir Numéric's au profit de la société Initiatives et Développement.
- 193.600 actions Avenir Numéric's au profit de la Société Générale.

#### 1.2.7.2 Nantissement sur les actifs de la Société

Type de nantissements / hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti (en milliers d'euros) (a)	Total du poste de bilan (en milliers d'euros) (b)	% correspondant (a) / (b)
S/ immobilisations corporelles	29/09/2006	29/09/2021	911	911	100,00%
S/ immobilisations financières	30/10/2001	15/09/2012	2 284	3 911	58,40%
<b>TOTAL</b>			<b>3 195</b>	<b>4 822</b>	<b>66,26%</b>

La liste exhaustive des nantissements et hypothèques est détaillée dans le paragraphe 6.1 de l'annexe des comptes consolidés au 30 septembre 2006.

## 1.2.8 Dividendes

### Dividendes distribués au titre des exercices 2005, 2004 et 2003

Exercices	2005	2004	2003
Montant des dividendes (en K€)	500	200	600

### Prescription des dividendes

Les dividendes afférents à des actions qui ne sont pas réclamés dans un délai de cinq (5) ans à compter de la date de mise en paiement sont prescrits et doivent être reversés à l'Etat.

## 1.2.9 Historique du titre Avenir Numéric's

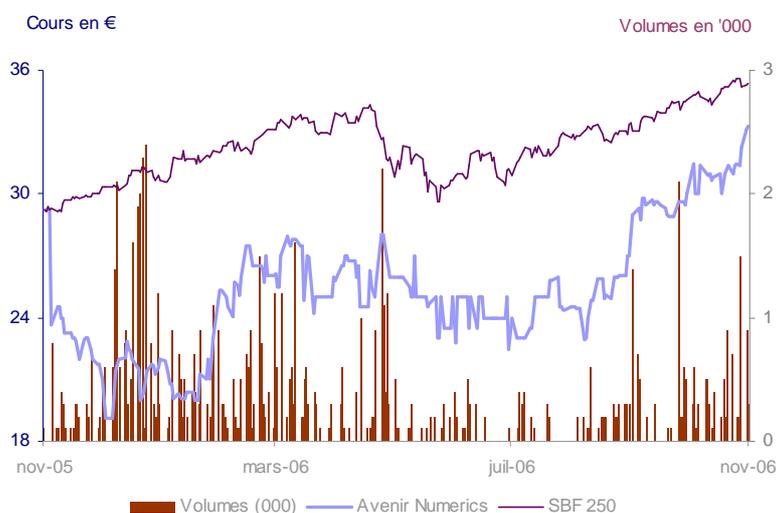
Les actions Avenir Numéric's sont inscrites à la cote du Marché Libre d'Euronext Paris SA depuis le 28 septembre 2001. Le cours d'inscription et de première cotation était de 6,86 €.

### 1.2.9.1 Tableau récapitulatif des cours et volumes pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 30 septembre 2006

	Volume d'actions échangées (en millier)	Volume de capitaux échangés (en K€)	Dernier cours du mois (en €)
<b>2005</b>			
janv-05	5.4	205.1	34.1
févr-05	10.2	341.3	34.0
mars-05	6.3	218.0	35.0
avr-05	4.1	106.6	34.0
mai-05	1.9	65.1	35.0
juin-05	2.8	67.6	34.0
juil-05	2	46.4	31.5
août-05	1.8	44.2	30.5
sept-05	9.2	305.5	35.2
oct-05	8.7	277.6	32.5
nov-05	5.1	149.7	24.0
déc-05	8.6	186.2	22.0
<b>2006</b>			
janv-06	18	381.4	20.1
févr-06	8.4	187.4	25.7
mars-06	12.8	343.4	27.8
avr-06	4.1	106.6	26.8
mai-06	9.3	247.0	25.0
juin-06	2.8	67.6	25.0
juil-06	2	46.4	23.5
août-06	1.8	44.2	24.8
sept-06	5.4	149.5	29.5

source : Datastream

### 1.2.9.2 Evolution du cours de bourse pour la période allant du 20 novembre 2005 au 20 novembre 2006 (Source Datastream)



## CHAPITRE 2 – RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ACTIVITE D'AVENIR NUMÉRIC'S ET SES PERSPECTIVES

### 2.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

#### 2.1.1 Historique de la Société

**1997** Laurent Ulrich, actuel Président Directeur Général, et Gérard Petot, actuel Directeur Général, créent la SARL LG Avenir à Villeurbanne (69), dont la vocation est de vendre du matériel satellite permettant de réceptionner des chaînes satellites gratuites, lesquelles ne nécessitent aucun abonnement. Le matériel commercialisé est compatible Médiaguard et peut servir de décodeur aux abonnés de chaînes payantes.

**1998** LG Avenir fait fructifier son concept et s'organise autour de quatre services centraux : télé prospectif, commercial, administratif et technique.

**1999** LG Avenir amorce son expansion géographique en créant trois agences, à Avignon (84), Dijon (21) et Nancy (54).

**2000** Six nouvelles agences sont créées en France : Narbonne (11), Montargis (45), Clermont-Ferrand (63), Arras (62), Reims (51) et Toulouse (31).

**2001** LG Avenir devient Avenir Numéric's. Le Groupe s'introduit en bourse, par le biais d'une inscription au Marché Libre d'Euronext Paris le 28 septembre 2001. A cette occasion, 5% du capital sont cédés au public à un premier cours de 6,86 €. Avec l'acquisition de la société Ceyte, Avenir Numéric's réussit une première opération de croissance externe et élargit son offre au secteur de l'habitat collectif. Cette opération lui permet également de pénétrer le marché en fort développement de la sûreté (contrôle d'accès, téléphonie, vidéosurveillance, etc.).

**2002** Trois opérations de croissance externe (Antenne DB, Darman, Sertec) renforcent le pôle habitat collectif et constituent la première étape significative du déploiement du Groupe sur l'ensemble du territoire national. Parallèlement, Avenir Numéric's réorganise son pôle habitat individuel en externalisant son réseau de commercialisation d'antennes auprès des particuliers (cette externalisation diminue le chiffre d'affaires de l'année de 30% - en pro forma, la croissance aurait été de 15%). A la Bourse de Paris, la part de capital détenue par le public s'accroît pour représenter 15%.

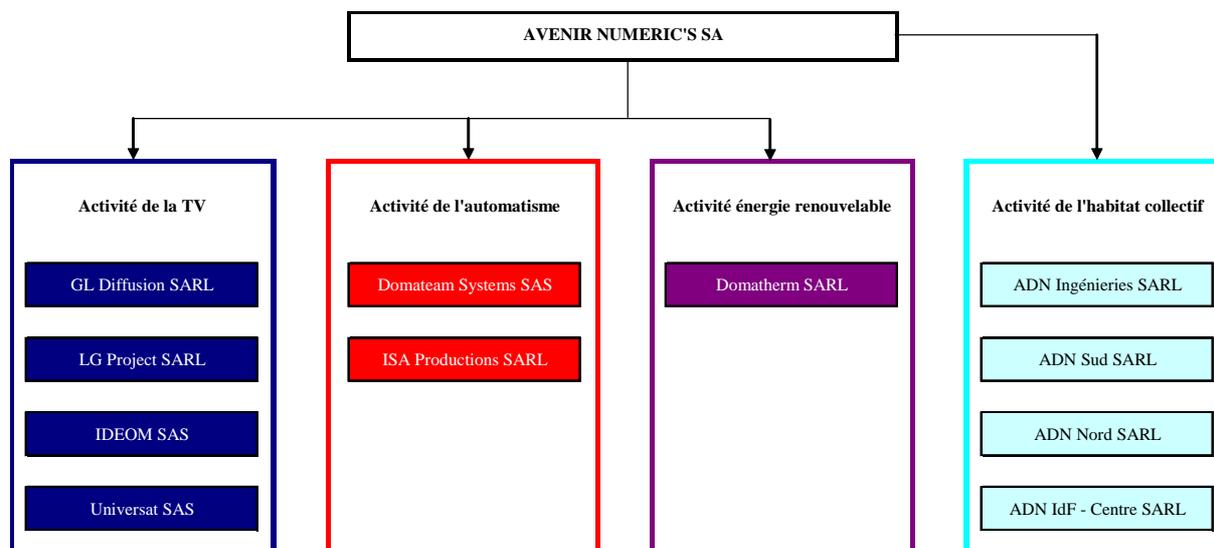
**2003** Le Groupe BDPME acquiert 8% du capital. Deux petites acquisitions (CA TV France et Connexe Multimédia) sont réalisées dans le domaine du collectif. 28% du capital sont désormais détenus par le public.

**2004** Trois opérations de croissance externe ont marqué l'exercice 2004 : reprise du fonds de commerce de la société Simatel, acquisition de la société Etablissements Serge Diot, et reprise du fonds de commerce de la société Domateam. Avec cette dernière acquisition, le Groupe renforce son pôle habitat individuel en complétant son offre. Parallèlement, le Groupe obtient le label ANVAR d'entreprise innovante en mai 2004, pour une durée de 2 ans (en cours de renouvellement à la date du présent document).

**2005** En janvier, le Groupe acquiert la société Universat l'Ecran du Monde (habitat individuel) spécialisée dans la vente de matériel domotique sur fichier. Cette acquisition stratégique va permettre d'exploiter le fichier du Groupe qui compte désormais plus de 60.000 clients. En décembre, il cède la société Connexe Multimédia. Au cours de l'exercice le pôle habitat collectif et tertiaire est réorganisé autour de la marque "ADN". 2005 aura été également marqué par l'acquisition du site de commerce électronique Multe-pass, véritable vitrine avec 80 000 visites jours. Le Groupe souhaite ainsi devenir le 1<sup>er</sup> site à commercialiser des produits livrés et proposer leur installation. A fin 2005, 40% du capital est détenu par le public.

**2006** A la réaction du réseau de distribution existant, le Groupe n'a pas pu créer de synergie et revend le site Internet après l'avoir restructuré. Après 6 mois de recherche et développement, le Groupe démarre la commercialisation des Energies Renouvelables.

## 2.1.2 Organigramme juridique au 30 septembre 2006



L'ensemble de ces filiales est détenu à 100 % en direct par la Société.

## 2.2.2 Organisation fonctionnelle du Groupe : les hommes clefs

**Laurent ULRICH**, Co-fondateur et Président Directeur Général  
*BTS Technique d'Ingénieur*

Commercial dans le secteur du packaging, il crée à l'âge de 25 ans une société de commerce de voitures avec M. Gérard PETOT et une société d'emballages. A l'âge de 28 ans, fort de sa collaboration avec ce dernier, il crée et développe LG Avenir devenue Avenir Numéric's.

**Gérard PETOT**, Co-fondateur et Directeur Général  
*BTS Technique d'Ingénieur*

Dès la sortie des études, il crée à l'âge de 23 ans une société de ventes de cuisine, puis s'associe avec M. Laurent ULRICH dans le commerce de voitures. Dès 1996, il rejoint l'activité de la réception télévisuelle, activité familiale historique, puis crée et développe LG Avenir devenue Avenir Numéric's.

**Benjamin MARTINEAU**, Directeur Général Délégué  
*Expert-comptable*

Il débute sa carrière en 1998 au sein du cabinet d'audit Mazars à Lyon et réalise des missions d'audit légal et contractuel. En 2003, il rejoint le Groupe Avenir Numéric's en tant que Directeur Administratif et Financier, puis accompagne la croissance du Groupe en tant que Directeur Général Délégué.

**Jean-Pierre CHAMBON**, Directeur Branche Automatismes  
*IFAG LYON*

En 1988, il crée JPC GROSSISTE ayant une activité d'importation de télécom sur la région Rhône Alpes et devient très rapidement un des leaders nationaux. En 1998, Il devient associé de la société cotée Avenir Télécom, suite au rachat de sa société. Puis, en 2004, il intègre le Groupe Avenir Numéric's comme responsable de la branche Automatismes.

**Jean-Pierre CHALLIER**, Directeur Branche Récurrence  
*Ecole d'ingénieur de Genève – EIG*

Il débute sa carrière dans la vente directe en 1982 et intègre en 1990 la CGV en tant que responsable commercial puis chargé de mission national pour le plan câble. A partir de 1995, il fonde la société Universat, leader en Rhône Alpes de l'équipement en matériel réception multi satellites pour le particulier. En 2001, il crée une méthode commerciale de vente sur son fichier client. En 2005, la société Universat intègre le Groupe Avenir Numéric's. Fin 2006, il crée et dirige la société Universat Développement dédiée aux énergies renouvelables.

**Patrick ZIRNHELT** Directeur Branche VAD  
*ESC Paris – diplômé d'école de commerce*

Professionnel de la vente a domicile il intègre en 1988, la société Citévision (Caisse des Dépôts & Consignation) dans le cadre du développement des réseaux câblés. Il rejoint en 1995 Vidéopole (EDF) pour prendre la direction nationale des ventes, puis la direction commerciale France. Lors de la Fusion avec Noos (Suez), il prend en charge la direction commerciale opérationnelle, puis rejoint le Groupe Avenir Numéric's en 2005 pour prendre les fonctions de Directeur de la branche TV.

**Michel-Henri GRIHANGNE**, Directeur Branche Habitat Collectif et Tertiaire  
*Diplômé de l'Ecole centrale d'électronique*

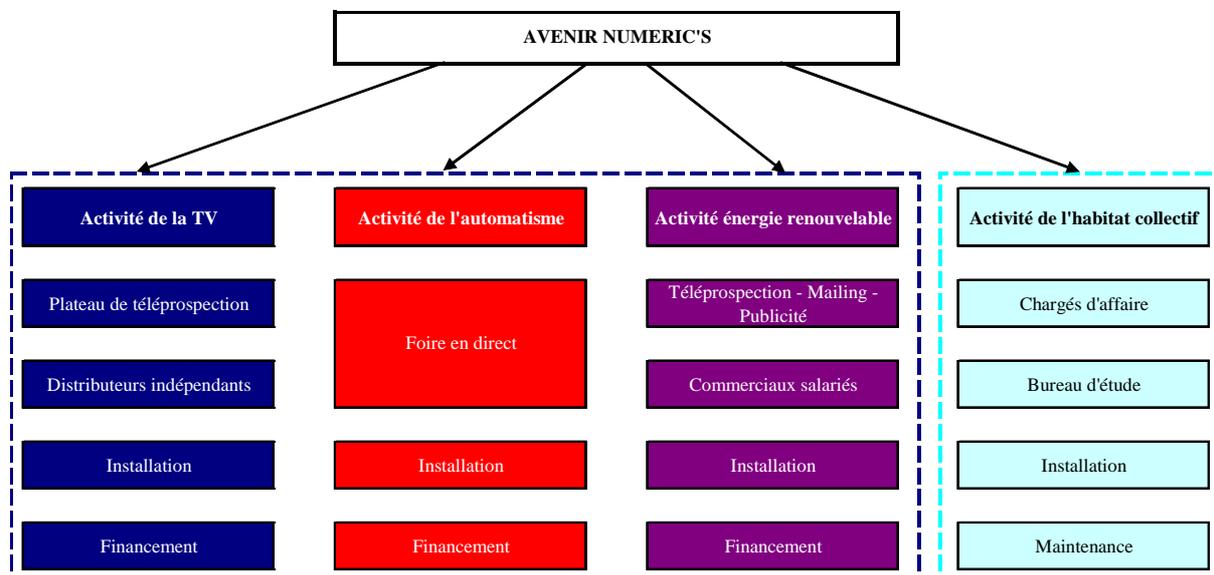
Après une expérience extensive de 1988 à 2004 à des postes de direction dans plusieurs sociétés IT, Directeur des comptes stratégiques, puis Directeur Commercial et Marketing et N°2 de LOCATEL filiale du groupe Alcatel Alsthom jusqu'en 1998, il prend la Vice Présidence de la société Intens International BV, puis en 2001 la Présidence de TEKNESS SAS. Il rejoint le groupe Avenir Numéric's en mai 2005 en tant que gérant des filiales ADN et Directeur Général du Pôle Collectif & Tertiaire.

**Alexandre BINETRUY**, Directeur administratif et financier  
*ESC Montpellier – diplômé d'école de commerce*

Il débute sa carrière en 2001 au sein du cabinet d'audit Deloitte dont il devient superviseur, puis intègre les équipes de transaction services du cabinet Ernst & Young. Il participe à des missions de conseil spécialisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions ou de cessions d'entreprises. Il rejoint le groupe Avenir Numéric's en mai 2006.

## 2.2.3 Les Métiers du Groupe Avenir Numéric's

*Des outils commerciaux performants et des compétences techniques*



### 2.2.3.1 Habitat individuel : distributeur et installateur

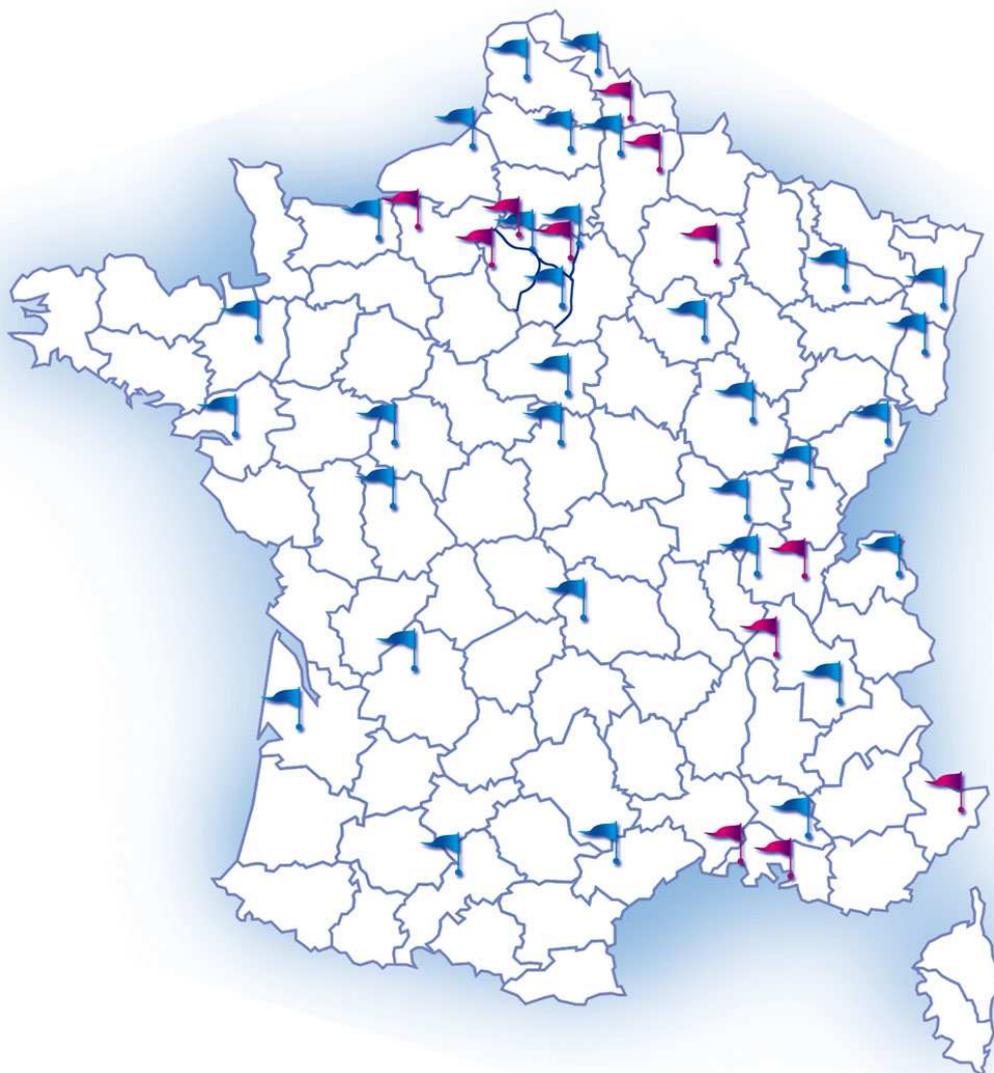
- **Habitat individuel :**

Le groupe, fort de 350 personnes sur le pôle individuel, est devenu le leader de la vente et de l'installation aux particuliers, maisons individuelles avec plus de 53.000 clients. Depuis l'année 2005, nous proposons aux clients de nouveaux équipements : déjà 2.500 clients ont signés des produits domotiques complémentaires.

- **Habitat collectif et tertiaire :**

Avec une équipe de 120 collaborateurs sur le pôle collectif, le Groupe est devenu un acteur incontournable dans les métiers du courant faible (contrôle d'accès, réception TV, vidéosurveillance etc), auprès des syndicats de copropriété, des régies, des promoteurs, des offices d'HLM etc.

*Et une présence nationale*



*Agence Habitat individuel*  
*Agence Habitat collectif*

### 2.2.3.2 Métier de la télévision

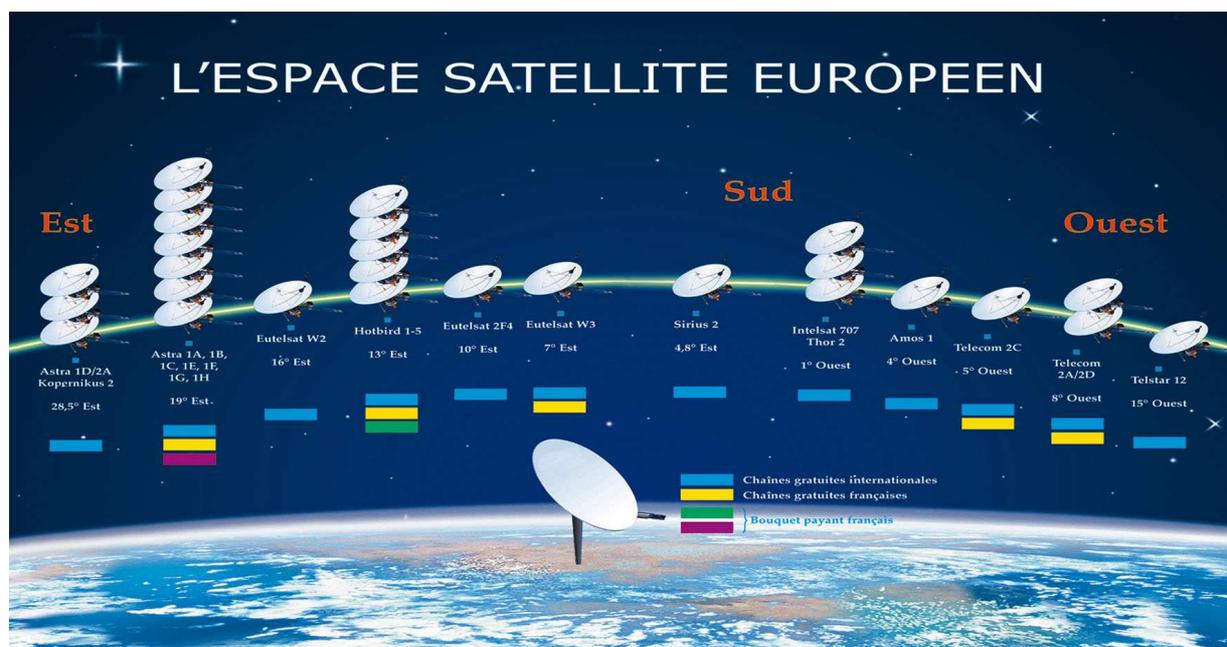
- **Des produits novateurs et de loisir :**

Premier loisir des Français, la TV ne cesse de pénétrer les foyers : il y a 50 ans à sa création, il y avait une TV par village qui recevait une seule chaîne noir et blanc. Maintenant, les foyers sont équipés de plusieurs TV, avec possibilité de recevoir plus de 1.000 chaînes en multi langues.

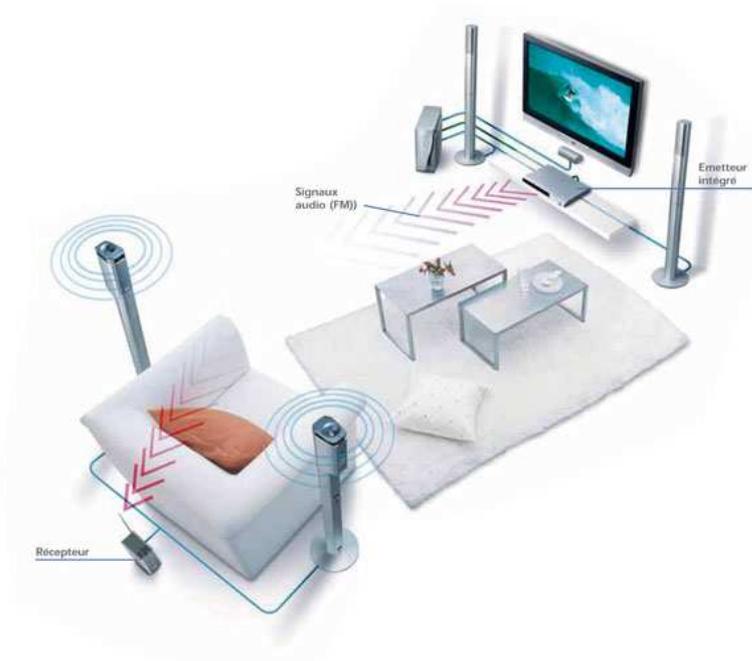
Fort de ce constat, la société Avenir Numéric's a développé le concept permettant au particulier de composer son propre bouquet en regroupant l'ensemble des chaînes gratuites sur différents satellites. Alors que les terminaux proposés par TPS et Canal + bloquent la réception des chaînes gratuites sans souscription d'un abonnement.

Grâce à l'offre d'Avenir Numéric's, le particulier est désormais en mesure de profiter de la télévision par satellite sans souscrire le moindre abonnement.

Les terminaux de dernière génération, spécialement pensé par Avenir Numéric's, permettent d'enregistrer plusieurs chaînes au même moment, de visualiser plusieurs images, de recevoir les chaînes de la TNT, de visualiser les photos des appareils photos numériques, de se divertir avec des jeux vidéos présents etc.



Afin de répondre au mieux aux attentes des clients nouvellement installés, Avenir Numéric's propose depuis quelques mois des ensemble Home Cinéma ultra performants. Une installation de réception satellite sur cinq est complétée par ce produit, apportant les mêmes caractéristiques que dans une salle de cinéma.



Grâce à 150 commerciaux au sein de nos distributeurs et de 60 techniciens répartis dans la France entière, Avenir Numéric's compte plus 53.000 clients installés.

- **Identification et caractéristiques de la clientèle :**

Les clients sont des propriétaires ou des locataires de maisons individuelles, de 25 à 75 ans, dont les revenus mensuels sont supérieurs à 1.800 euros net.

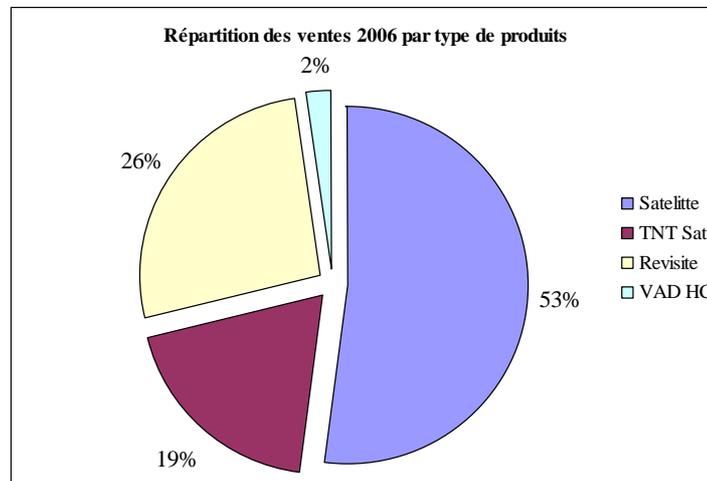
- **Processus de vente / installation :**

Avenir Numéric's possède un réseau de plus de 20 distributeurs réalisant l'acte de vente. Pour cela, Avenir Numéric's leur propose un certain nombre de services :

- Un **service de prise de rendez-vous**, avec un plateau français de plus de 40 téléprospecteurs leur fournissant 2 à 3 rendez-vous jour par commerciaux.
- Un **service de fournitures et d'installation du matériel**. 60 techniciens sont répartis partout en France prêt à réaliser les installations.
- Un **service SAV performant** : une hotline de 10 personnes et des techniciens maîtrisant l'ensemble du matériel installé permettent d'intervenir rapidement sur l'ensemble du territoire.
- L'apport de **partenaires financiers** : Avenir Numéric's permet aux clients de bénéficier des meilleurs conditions de financement. Ces partenaires sont Franfinance, Sofinco, Sofemo etc.

Fort de sa maîtrise de la vente aux particuliers, Avenir Numéric's a développé une école de vente, permettant de former les distributeurs de demain. Sur la région Rhône Alpes, Avenir Numéric's a sa propre force de vente.

Doté d'un service de Recherche et Développement efficace, Avenir Numéric's adapte en permanence ses produits et ses méthodes de ventes aux attentes des clients.



*Le Homme cinéma n'est commercialisé que depuis quelques mois auprès de clients nouvellement installés.*

- **Concurrence :**

Les concurrents sur le marché de la réception télévisuelle, peuvent être scindés en trois catégories :

- La télévision payante par le biais d'un abonnement : télévision par câble (Noos etc), par ADSL (Free, Neufcegetel etc) et par satellite (CanalSat, TPS, ABSAT).
- Les installateurs de proximité constitués de multiples micros entreprises ayant un rayonnement local. proposant du matériel de moindre qualité et performances
- La Grande Distribution : matériels peu performants où l'installation est à la charge du client

Ce savoir-faire qui a permis à la Société de développer son concept et de s'imposer comme le spécialiste de l'accès libre et gratuit au numérique (savoir-faire technique et une force de vente efficace) a permis de développer de nouveaux réseaux.

### 2.2.3.3 Métier de l'automatisme : un leader européen

- **Produits leader :**

Fort de plus de 50 commerciaux et de 30 techniciens répartis dans la France entière, la société Domateam est devenue le leader français de la vente / installation d'automatismes avec plus de 30 000 réalisations.

Suite aux dépôts de plusieurs brevets, la société Domateam a su maîtriser les différents maillons de l'automatisme, de la fabrication à l'installation.

Ses principaux produits sont la Xénon, automatismes de portail à roulette, et le Voletmatec, automatismes de volets à battants. La société possède une unité de fabrication de portails et de volets, produisant mensuellement entre 150 et 300 portails sur mesure, et environ 50 paires de volets également sur mesure.



- **Identification et caractéristiques de la clientèle :**

Les clients sont des propriétaires de maisons individuelles, de 25 à 75 ans, dont les revenus mensuels sont supérieurs à 1 800 euros net.

- **Processus de vente :**

La société Domateam est présente dans plus de 100 foires chaque année, principalement en France et en Belgique. Elle dispose également de plusieurs agences en Roussillon.

- **Concurrence :**

Le marché sur lequel intervient la société Domateam est atomisé. Il est toutefois possible de distinguer deux catégories de concurrents :

- La Grande Distribution : matériels des principaux fabricants (FAAC, SOMFY, CAME, ..) où l'installation est à la charge du client
- Les installateurs de proximité constitués de multiples micros entreprises ayant un rayonnement local. Aucun n'a la taille de la société Domateam.

### 2.2.3.3 Métier de l'énergie renouvelable

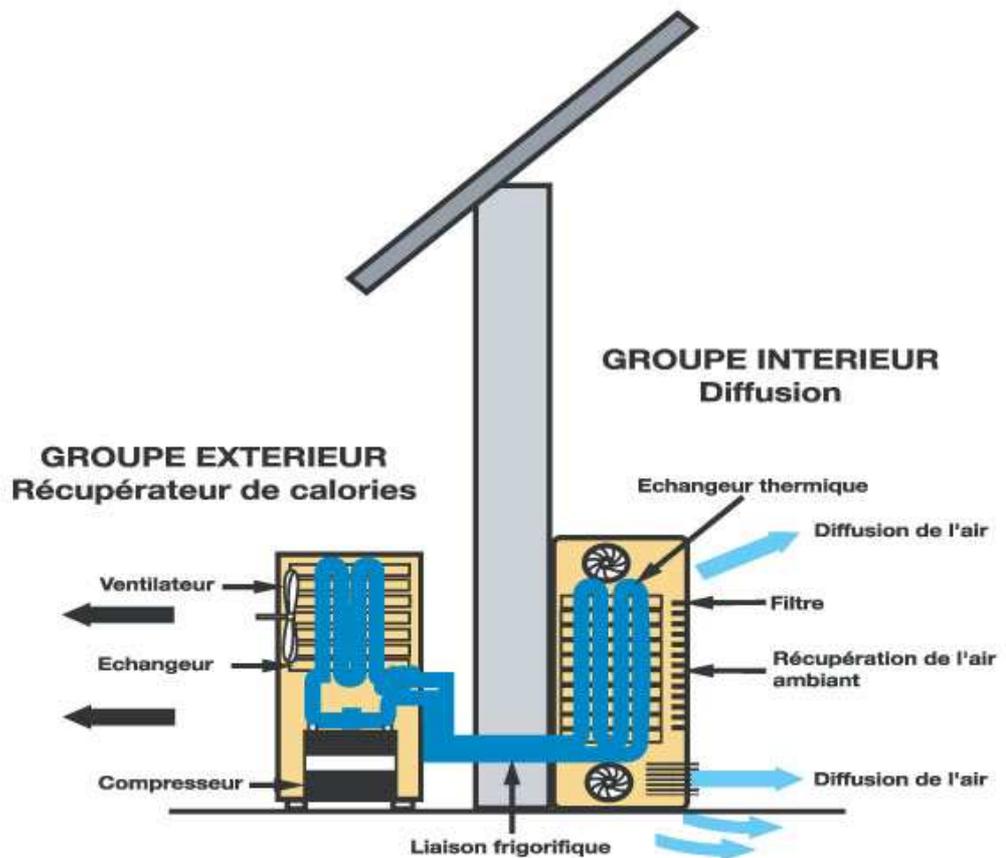
- **Un nouveau réseau :**

Fort de son expérience en vente/installation, le Groupe a souhaité vendre un nouveau produit à partir de fin 2006 et a constitué un réseau de ventes directes en Energies Renouvelables où les commerciaux sont salariés du Groupe. Comme dans ses autres activités, le Groupe s'est doté d'un service technique performant composé de techniciens spécialisés en climatisation et en plomberie.

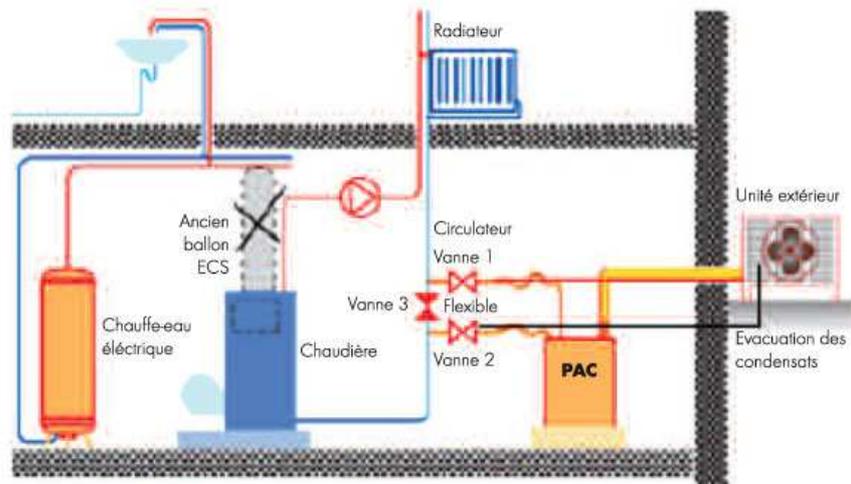
Les pompes à chaleur (ou chauffage thermodynamique) sont des appareils capables de capter l'énergie thermique disponible dans un environnement extérieur pour la restituer sous forme de chaleur. Elles permettent d'élever la température d'un fluide caloporteur par l'intermédiaire d'un compresseur. Les pompes à chaleur dites réversibles permettent une double restitution, de chaleur en hiver et de froid en été. Ces équipements électriques ont des rendements 4 à 5 fois supérieurs que les équipements traditionnels (chaudière gaz, fioul,..). Ces économies d'énergie justifient l'aide fiscale donné par l'Etat.

Nous distribuons deux types de pompes à chaleur :

- **Type Air / Air :** c'est un équipement qui s'installe sur tout type de maison, sert de chauffage et de climatisation avec une unité extérieure et une ou plusieurs unités intérieures.



- **Type Air / Eau :** c'est un équipement qui se branche sur une installation existante de chauffage central. Ces relève de chaudière fonctionnent mieux en chauffage qu'en climatisation, et peuvent produire l'eau chaude sanitaire.



Les pompes à chaleur ont des rendements optimaux lorsque la température extérieure est supérieure à 0 °C.

- **Identification et caractéristiques de la clientèle :**

Les clients sont des propriétaires de maisons individuelles, de 25 à 75 ans, dont les revenus mensuels sont supérieurs à 2.200 euros net.

- **Processus de vente :**

Cette activité va être distribuée en direct au sein du groupe selon deux canaux de distribution :

- En foire par la société Domateam ;
- En vente à domicile par la société Domatherm. La force commerciale se situe en interne ; deux agences ouvriront avant la fin de l'année. Une dizaine d'ouverture d'agences commerciales est prévue courant 2007 sur la moitié Est de la France.

Il est à signaler que la plupart de ces ventes entrent dans le régime du crédit d'impôts sur les énergies renouvelables, permettant une réduction de 50 % du montant TTC des produits.

- **Concurrence :**

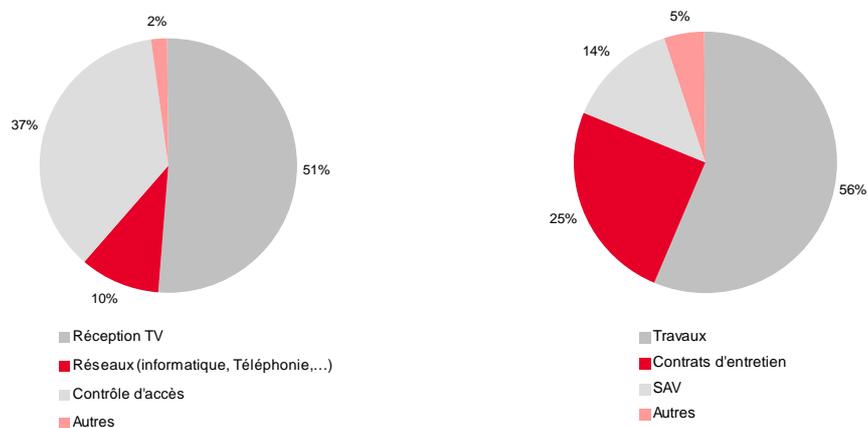
Le marché sur lequel intervient le groupe est concurrentiel. Il est toutefois possible de distinguer trois catégories de concurrents :

- Les installateurs (plombiers, chauffagistes, électriciens etc.) ayant un rayonnement local, et sans force commerciale.
- Les PME ayant un rayonnement régional
- Les leaders, société de plus de 100 personnes : AEER ; THERMOSEM.

### 2.2.3.4 Habitat collectif

- **Le domaine d'intervention :**

Fort de 120 collaborateurs, ce pôle identifié sous le nom ADN (Advanced Dynamics Networks) réalise les activités suivantes :



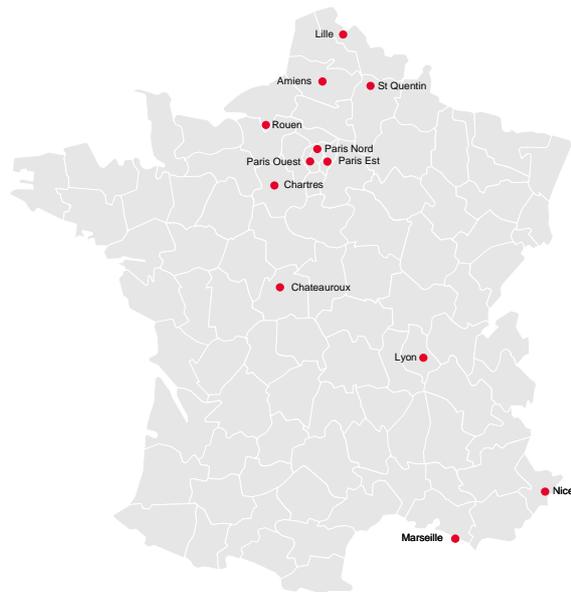
ADN gère, 288 contrats d'entretien couvrant 675 portes en contrôle d'accès et plus de 241.000 prises installées.

La clientèle peut être segmentée comme suit :

- Clients de l'habitat collectif : copropriétés, syndicats, administrateurs de biens, bailleurs sociaux, offices HLM, promoteurs et constructeurs immobiliers, câblo-opérateurs, électriciens etc.
- Clients du tertiaire : hôtels, prisons, hôpitaux, collectivités et entreprises etc.

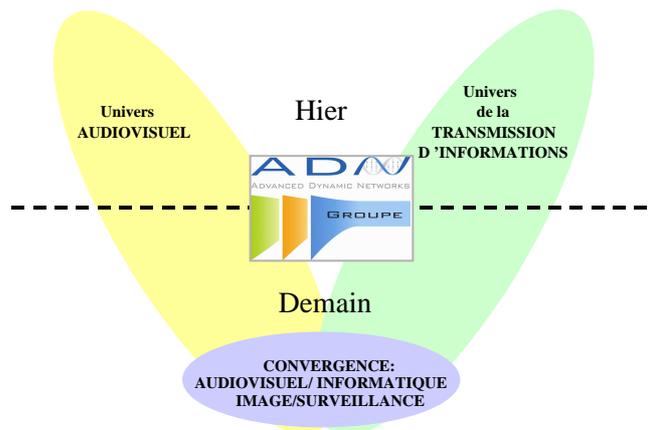
- **Une proximité vis-à-vis de ses clients :**

Fort de sa politique d'acquisition efficace visant à obtenir un bon maillage des principaux marchés géographiques, ADN dispose aujourd'hui d'un réseau commercial et technique en propre de 12 agences qui couvrent ses principales zones d'activité.



- **Un positionnement stratégique :**

Depuis plus d'un an, ADN fort d'un pôle Habitat Collectif et un pôle Tertiaire performant, se positionne à la convergence numérique de l'univers des médias et de l'informatique.



Le Groupe ne continuera pas de développer ce pôle par croissance externe, mais rationalisera l'existant en s'appuyant sur les contrats d'entretiens et SAV.

- **Concurrence :**

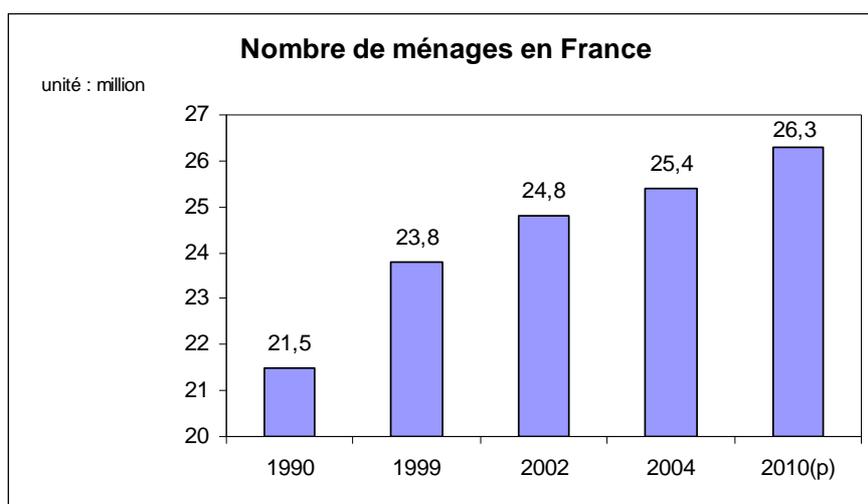
Le marché sur lequel intervient le Groupe doit faire face à une concurrence issue principalement de groupes français de taille similaire, ou de filiales de grands groupes tels que SADE, INEO, SOGETREL, ERT etc) ou encore d'électriciens (FORCLUM par exemple).

## 2.2.4 Le marché

Le Groupe intervient sur les 2 secteurs que sont l'habitat individuel et l'habitat collectif. En France, la structure de parcs de logement, soit plus de 30 millions de logements (selon l'INSEE y compris les logements vacants), est composée de 56,3% de logements individuels contre 43,7% de logements collectifs.

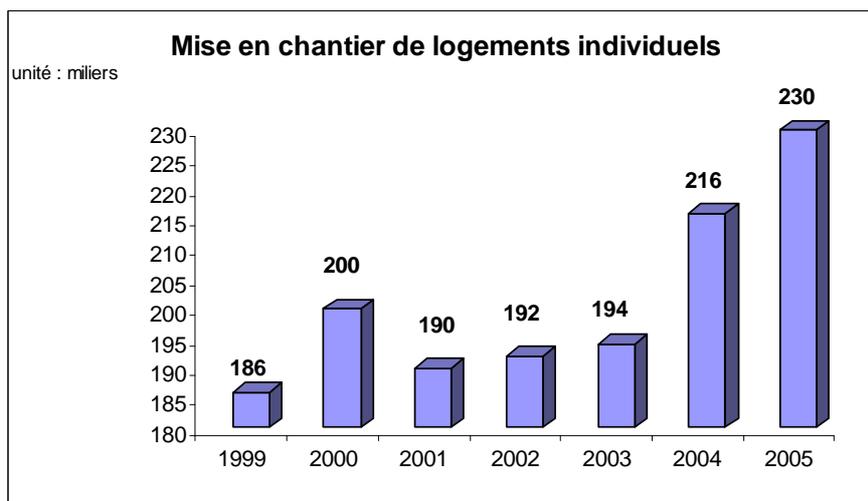
### 2.2.4.1 Habitat Individuel : un marché en croissance

La demande de logements évolue structurellement en fonction de la démographie. Ces dernières années, le nombre de ménage a fortement progressé, sous l'impulsion du vieillissement de la population, de l'augmentation des divorces et du nombre croissant de célibataires.



Source INSEE 2004

Nombre de ces « nouveaux ménages » viennent gonfler les effectifs de ceux attirés par le logement individuel et dopent le marché de la maison individuelle.



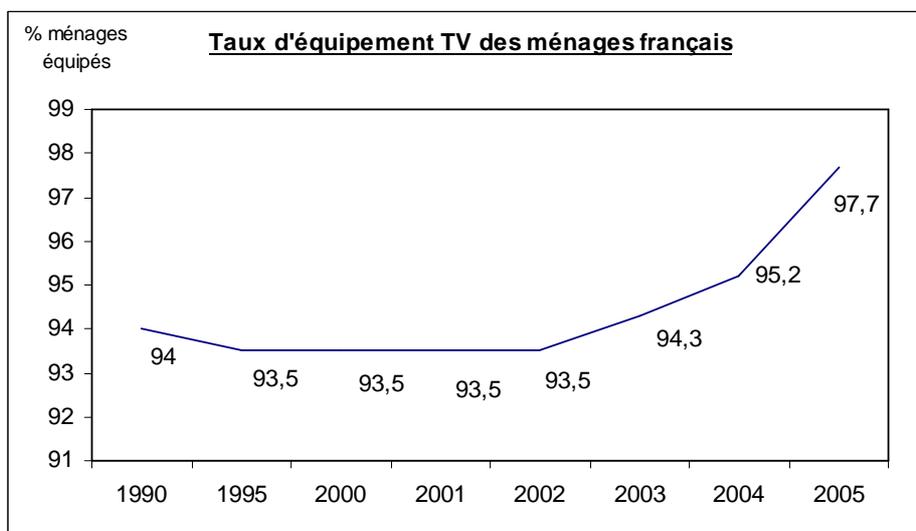
Source XERFI et DAEI

**2.2.4.2 Habitat individuel : Vers une accélération des équipements et services électroniques vers le haut de gamme, avec l'image au coeur de cette dynamique**

Le marché des équipements et services électroniques est un marché de renouvellement vers le haut de gamme : le DVD remplace le magnétoscope, les téléphones mobiles avec appareil photo ou accès GPRS, les caméscopes et appareils photo numériques, le haut débit fixe ou mobile sont des prolongements des offres existantes. La voie est donc ouverte pour ces nouvelles offres, qui vont connaître des taux de croissance très importants dans les années futures.

L'image est au coeur de cette dynamique. La multiplicité des terminaux sur lesquels capter, stocker, et visionner des images conduira les consommateurs à arbitrer ; les consommateurs s'orienteront en faveur du monde de l'audiovisuel - une télévision avec accès Internet et magnétoscope numérique.

Pour preuve, le taux d'équipement TV a fortement augmenté ces dernières années :



Comme illustré dans le graphe ci-dessus, la Société a bénéficié d'un relais de croissance lié au développement de nouvelles technologies en matière de réception télévisuelle, accompagnée par ailleurs par le lancement de nouveaux produits type écrans plats et plasmas.

Et plus précisément, en 2005, le matériel dont disposaient les 97,7% de foyers équipés en TV était réparti comme suit :

	Foyers équipés (en %)	Foyers équipés (en milliers)
<b>Mono équipés TV</b>	53,3	12 931
<b>Multi équipés TV</b>	46,7	11 324
<b>TV 16/9</b>	16,9	4 112
<b>Home Cinéma</b>	9,3	2 264
<b>Abonnement Canal +</b>	18,8	4 556
<b>Abonnement Offre élargie (+15 chaînes)</b>	24,8	6 006

L'arrivée de la TNT et des nouvelles technologies, a augmenté fortement le taux d'équipement dans les multi-TV, les home cinémas, et les offres élargies de programmes.

Avec plus de 40.000 clients installés en réception satellite, Avenir Numéric's ne représente que 0,4% du marché des offres multi programmes.

De belles perspectives s'offrent au groupe également dans le home cinéma où le taux d'équipement est inférieur à de 10%.

Le marché de la TV est aussi porté par la diffusion de la télévision numérique terrestre (TNT) qui a commencé en France le 31 mars 2005. Depuis octobre 2006, près de 85% de la population de métropole peut recevoir la TNT. Grâce à la numérisation de la diffusion du programme, de nouvelles chaînes sont diffusées sur le réseau des émetteurs terrestres et de nouveaux services font leur apparition (interactivité, réception portable sur antenne intérieure et réception mobile). De plus, le signal diffusé est de meilleure qualité.

#### **2.2.4.3 Habitat individuel : vers plus de confort et de sécurité : les automatismes**

Dans une maison bien aménagée, les automatismes apportent un supplément de confort et de sécurité. La motorisation n'est pas réservée aux équipements neufs. On peut ajouter un moteur à des équipements déjà en place. Les professionnels indiquent que seulement 7% des maisons individuelles sont équipées d'automatismes de portail.

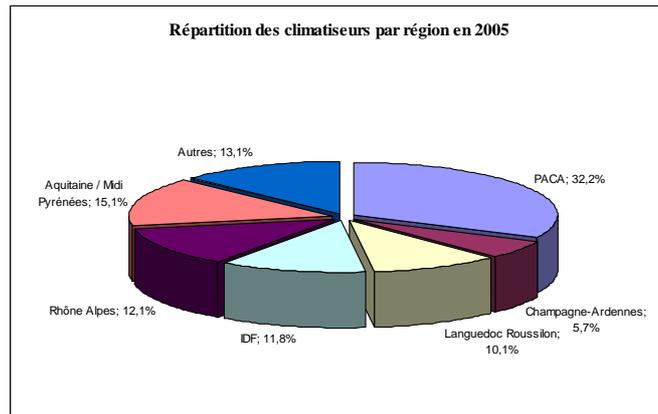
Ce marché émergent, situé à la convergence des réseaux de contrôle-commande du bâtiment (domotique), des réseaux locaux (VDI) et du multimédia (télévision, loisirs, etc.), est induit par les autres équipements de la sphère de la micro-informatique et des produits grand public. La progression constante du taux de pénétration de produits et services tels que PC domestiques, Internet, télévision par câble ou satellites, ADSL, solutions de partage de ressources, interfaces résidentielles, téléachat, Home Cinéma, automatismes de confort, etc., est le présage d'un développement inéluctable. Les phénomènes de nomadisme et de mobilité et la tendance forte au développement d'approches services (mode ASP) sont autant de facteurs favorables. La multiplication même des acteurs issus d'horizons multiples (avec une prédominance des secteurs informatique et télécoms) et des nouveaux venus témoigne de la dynamique actuelle.

Au niveau de l'offre, ce sont les solutions immédiatement opérationnelles et ne nécessitant pas de travaux d'installation qui ont le vent en poupe compte tenu du parc immobilier existant. D'où l'intérêt actuel pour les technologies radiofréquences (Bluetooth, etc.) et les courants porteurs (CPL). Dans l'habitat neuf, la prédisposition du bâti (pré câblage, etc.) devient une préoccupation. La maison communicante est en train de passer d'une logique technologique à une logique de marché. Ce marché n'est pas monolithique et doit nécessairement prendre en compte la diversité des profils des utilisateurs et clients potentiels. Le développement des services est l'autre vecteur incontournable.

#### **2.2.4.4 Habitat individuel : vers des économies d'énergie avec les énergies renouvelables**

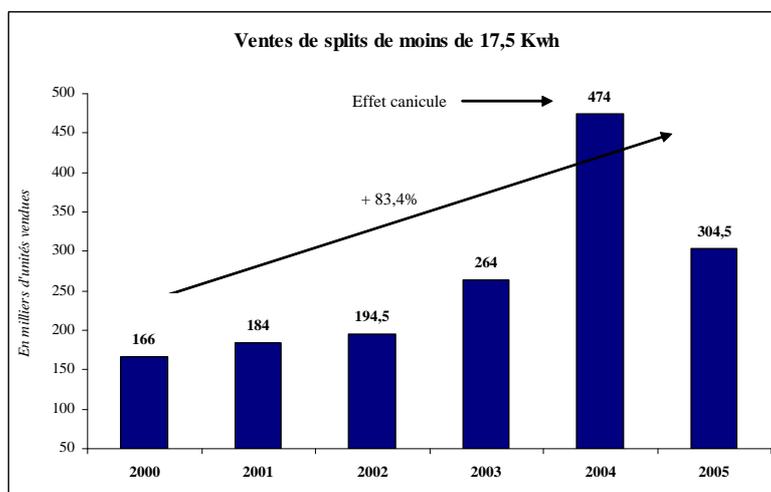
Les énergies renouvelables font partie des axes majeurs de la politique énergétique française, comme en témoignent les nombreuses initiatives prises en 2005 telles que la mise en place pour les particuliers du crédit d'impôt à taux majoré, la loi POPE du 13 juillet 2005 qui fixe des objectifs quantitatifs pour 2010 ou encore le plan biocarburants.

Le marché des installateurs d'équipements thermiques représente plus de 7.7 milliards d'euros de chiffre d'affaires, compte plus de 70.000 salariés (source DAEI-SESP) et se répartit géographiquement comme suit :



Source : *Clim pratique*, octobre 2005

Ce marché est en pleine croissance :

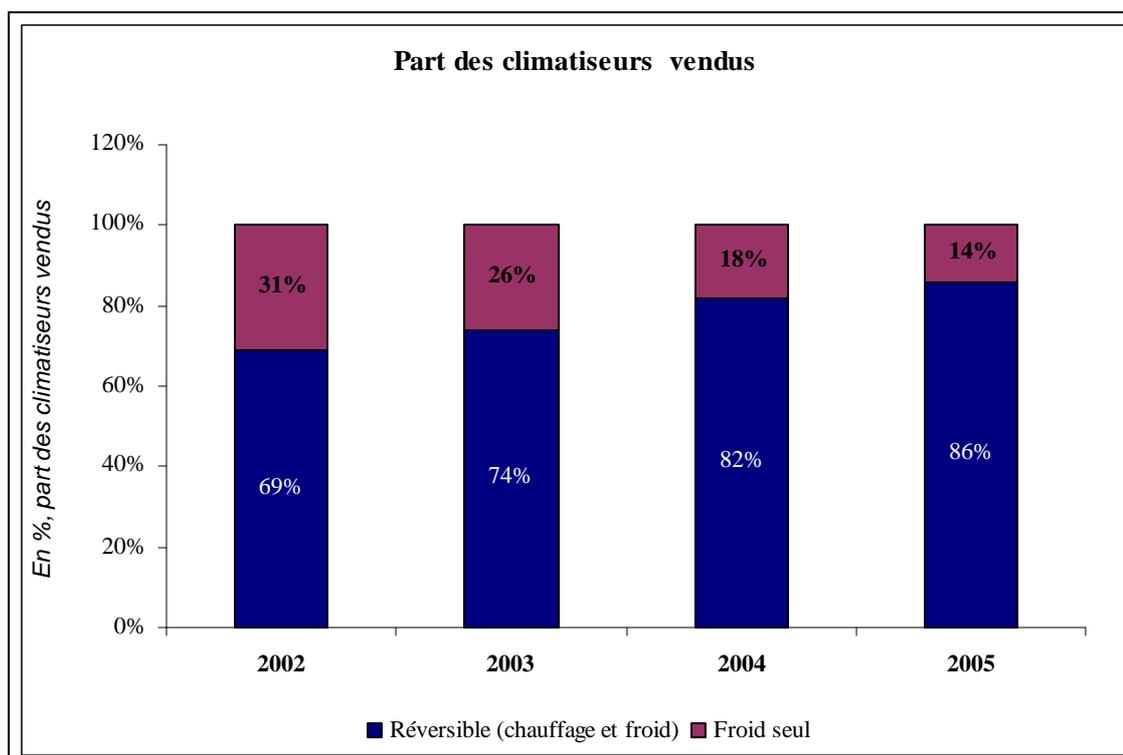


Source : *Clim'info, Journal du Chauffage et du Sanitaire*, novembre 2005

Bien que l' « effet canicule » soit en partie retombé, le marché de la climatisation résidentielle offre de belles perspectives. Seulement 5% des logements en France dispose d'un système de climatisation. Ce chiffre est peu élevé par rapport à celui des pays scandinaves (> à 85 %) ou encore des pays du sud de l'Europe (> 90 %).

Selon les analystes (étude Xerfi), historiquement, la croissance du marché de la climatisation automobile a toujours précédé de quelques années celle du marché résidentiel. Or 80% des voitures produites en France sont désormais climatisées. Un confort que de nombreux ménages voudront bientôt avoir dans leur habitation.

Le réversible (chauffage / climatisation) est d'ailleurs plébiscité par l'ensemble des utilisateurs et représente 86% des ventes totales.



Le fort potentiel de ce marché permettra aux opérateurs d'accroître significativement leur activité dans les années à venir.

#### **2.2.4.5 Habitat collectif et tertiaire :**

##### **Un métier à l'interface de plusieurs univers**

##### ***L'essor des télécommunications***

- **Une forte demande des entreprises** : internet haut débit ; voix sur IP ; Wi-Fi, etc.
- **La technologie VoIP prisée des entreprises** : Il y a dix ans encore, avant l'apparition d'une version grand public d'Internet, trois réseaux de communications coexistaient : celui des télécommunications, celui des réseaux informatiques d'entreprise et celui de la télévision (hertzien, câble et satellite). Avec Internet, ou plus exactement la mise au point d'une norme mondiale de transmission des données baptisée Internet Protocole, et la numérisation des contenus, ces trois réseaux n'en font plus qu'un. Sur un même tuyau circulent maintenant la voix, les données et les images.

##### ***L'insécurité : l'alarme et la vidéosurveillance***

La percée du numérique est actuellement en train de révolutionner le secteur de la fabrication des équipements de sécurité (alarmes, vidéosurveillance, télésurveillance, etc.). Couplés à Internet ou à des téléphones de 3<sup>ème</sup> génération (UMTS), les matériels de surveillance de nouvelle génération permettent désormais à toute personne de visualiser à distance ce qui se passe chez elle, dans son entreprise etc, dès que l'alerte est envoyée par SMS ou par email.

Ces bouleversements technologiques ont, en quelques mois, modifié la structure du secteur et permis l'arrivée de nouveaux opérateurs positionnés à l'origine sur d'autres marchés. Ainsi, si la fabrication d'alarmes anti-intrusion était davantage dominée par les spécialistes des matériels électriques, les caméras et les enregistreurs numériques sont du ressort des professionnels des équipements électroniques. La percée des nouvelles technologies a donc accentué la concurrence au sein de la profession, d'autant que les producteurs asiatiques comptent bien s'imposer sur ce marché.

Les NTIC ont aujourd'hui des applications concrètes permettant de combler ce sentiment d'insécurité. Le succès actuel des entreprises du secteur en est un exemple saisissant. Le concept "d'immeuble intelligent" est même apparu et implique un niveau de sécurité important au sein de la structure via différents systèmes de contrôle.

Nous constatons deux phénomènes concernant le marché de la fabrication et de la distribution du matériel de surveillance et de sécurité :

- **L'arrivée des nouvelles technologies** : les alarmes, caméras et enregistreurs analogiques se font remplacer progressivement par les caméras numériques ; de même pour les systèmes de télésurveillance et alarmes traditionnels laissant place aux systèmes de vision et surveillance numérique. Plus ludiques, ces matériels élargissent le spectre des services apportés à la clientèle (surveillance des enfants, des salariés etc.). Les technologies Web vont alors booster le marché.
- **La concurrence**, déjà vive sur ce marché étroit, s'intensifie avec l'arrivée de nouveaux acteurs, notamment asiatiques, bénéficiant donc d'une main d'oeuvre moins chère : elle a entraîné de ce fait une guerre des prix du matériel de sécurité.

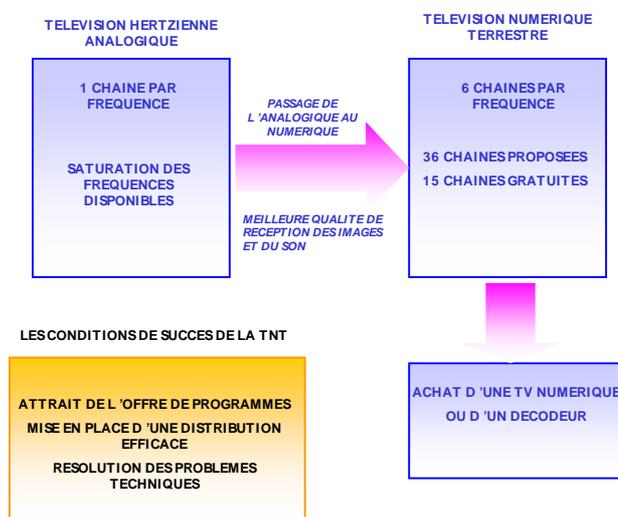
L'insécurité continue d'être un facteur de croissance de ce secteur. Les municipalités des grandes villes sont en effet enclines à installer des équipements de vidéosurveillance dans les rues et les transports en commun. Les lieux publics comme les centres commerciaux sont par ailleurs fortement demandeurs en services pour parer aux risques d'incendie ou de violence.

Par ailleurs, une entreprise sur cinq disposerait de caméras de surveillance et plus de 600 000 nouveaux raccordements seraient enregistrés chaque année. Le marché, qui était de 645 millions d'euros en 2003 devrait largement dépasser le milliard d'ici à 2008. Les solutions de vidéosurveillance sur IP ne représentent encore que 10% des ventes, mais ce marché naissant double chaque année.

### La télédiffusion : un marché porté par la TNT

La TNT est un exemple de ce qu'on appelle la "convergence technologique". Elle fonctionne sur le principe de la numérisation préalable des signaux émis qui seront véhiculés ensuite par voie hertzienne.

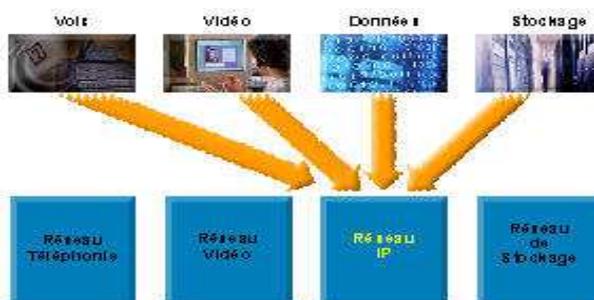
De la TV analogique à la TV numérique terrestre



En habitat collectif, les systèmes de diffusion de la TNT sont également un marché à saisir : la réception de la TNT s'établit à partir des antennes classiques de télévision. En théorie, il n'y a pas besoin de changer son antenne râteau plantée sur le toit, qu'elle soit individuelle ou collective. Dans les faits, la moitié des antennes collectives en râteau devraient faire l'objet de l'intervention d'un antenniste.

### Offres Triple Play

D'après un rapport publié en avril 2006 par l'OCDE, les offres triple play (données, voix, vidéo) sont disponibles dans 23 pays sur 30. Ces offres sont accessibles aussi bien par le biais de lignes téléphoniques que du câble ou de la fibre optique. Les services triple play sont disponibles auprès de 66 % des câblo-opérateurs consultés contre seulement 44 % des opérateurs téléphoniques.



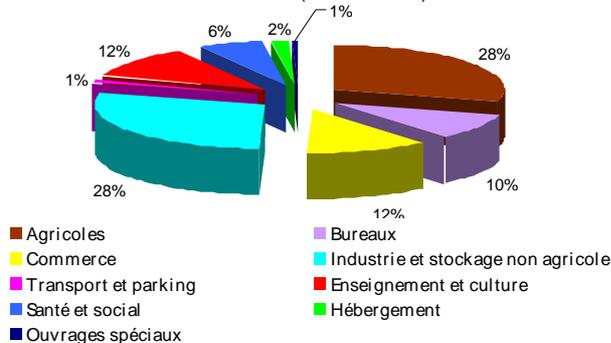
Les offres multi play constituent la première étape du développement d'offres convergentes. Ce premier niveau permet d'accéder aux services depuis un point unique d'accès. Le second stade de développement permettra d'accéder à tous les services d'un unique fournisseur sans restriction de mode d'accès. Ces deux avancées conduisent aux réseaux de prochaine génération dits "ubiquitaires" qui mixeront accès fixes et mobiles et plusieurs types de réseaux (Wi-Fi + 3G par exemple).

### L'objet de la demande : L'équipement des immeubles collectifs et tertiaire

#### Les immeubles non résidentiels

- Le secteur du bâtiment non résidentiel s'est redressé en 2005. La surface de mises en chantier autorisées de bâtiments non résidentiels a augmenté de 12% entre 2004 et 2005 (de 41.903 m2 à 46.917 m2).

Répartition des mises en chantier autorisées de bâtiments non résidentiels (millier de m<sup>2</sup>)

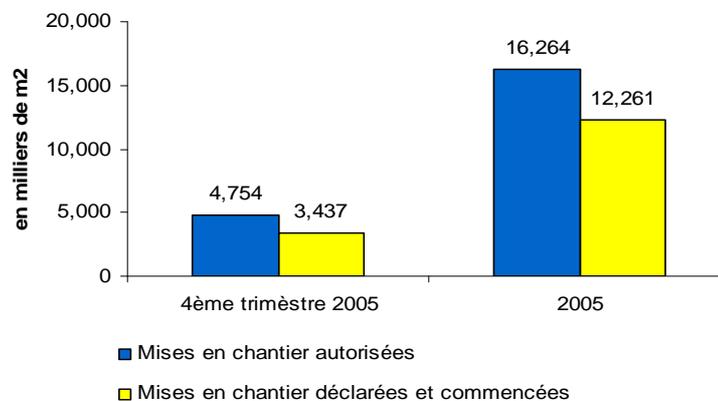


Source : Ministère de l'Équipement - Données 2005

## Les immeubles d'habitation collective

- Le logement ordinaire collectif est en progression de 17% entre 2004 et 2005 concernant les autorisations, et 21,7% concernant les chantiers débutés.
- La hausse de l'habitation collective est une véritable manne pour les installateurs et antennistes puisqu'elle aura une conséquence positive sur la croissance de leurs activités. Les immeubles collectifs sont en effet tous équipés au moins d'installations TV et téléphonique de base et sont également dotés de systèmes de courants faibles ou contrôle d'accès.
- Les taux d'intérêt bas et les conditions réglementaires actuelles favorisent la construction de logements. Par exemple, le Plan de Cohésion Sociale (Borloo) prévoit la création de 500 000 logements sociaux (dont 90 000 sur 2005), ainsi que la réhabilitation de 20 000 logements.

Construction de logements d'habitation collective au 31 décembre 2005



Source : Ministère de l'Équipement Données 2005

## Le défi des installateurs : des offres globales

### Une tendance vers l'offre de services

- En plus de l'installation de systèmes, les installateurs doivent posséder des connaissances techniques spécifiques et doivent penser à l'évolution des infrastructures qu'ils mettent en place ou rénovent. Désormais spécialiste, ils ne peuvent départir l'activité « service » de leur métier. Face aux changements constants, ils doivent assurer en plus d'une prestation technique une prestation de conseil en amont. Ils peuvent ainsi apporter la ou les solutions techniques les plus adaptées aux souhaits émis par la clientèle.
- Le défi pour eux est donc de proposer une offre globale incluant le matériel, l'installation, des services associés voire les logiciels, grâce à des partenariats stratégiques. Des groupes ont même saisi l'importance de s'allier à d'autres groupes à l'instar de Amec Spie Communications qui travaille en collaboration avec Cisco Systems, spécialiste des applications e-business, ou Nextiraone qui propose des solutions Alcatel.

### La diversification du métier

- Aujourd'hui, l'activité de l'installateur ne se limite plus à un domaine, et ce dernier a ouvert son métier à d'autres services tels que l'installation de courants faibles comme la sécurité (vidéo surveillance...), la domotique, le sanitaire et chauffage, les télécommunications, le contrôle industriel, le facility management... ou tout autre type de produits ou services susceptibles d'intéresser les habitations collectives ou les immeubles tertiaires.

- D'ailleurs, les grandes entreprises intervenant sur le secteur de l'équipement des immeubles tertiaires et collectifs viennent de différents horizons : services collectifs, réseaux de télécommunications fixes ou mobiles, BTP etc.

## 2.3 ASPECTS JURIDIQUES

### 2.3.1 Marques / Brevets / Redevances

Au jour du présent document d'information, la Société ainsi que l'une de ses filiales, Domateam Systems, sont titulaires respectivement des marques suivantes :

MARQUES	TITULAIRE	NUMERO	DATE
Réseaux satellites de France, l'accès libre au numérique	AVENIR NUMÉRIC'S	01/3115953	08/08/2001
RSF	AVENIR NUMÉRIC'S	01/3115956	08/08/2001
NUMERIQUE SAT	AVENIR NUMÉRIC'S	01/3115959	08/08/2001
AVENIR NUMÉRIC'S	AVENIR NUMÉRIC'S	01/3115961	08/08/2001
FULL SAT	AVENIR NUMÉRIC'S	01/3138004	19/12/2001
HOME TECHNOLOGY SYSTEMS	AVENIR NUMÉRIC'S	05/3340407	02/10/2005
ADN ADVANCED DYNAMIC NETWORK	AVENIR NUMÉRIC'S	05/3379300	09/09/2005
XENON	DOMATEAM SYSTEMS	05/3379707	13/09/2005
DOMATEAM	DOMATEAM SYSTEMS	06/3454616	05/10/2006
OMEACLIM	DOMATEAM SYSTEMS	06/3454620	05/10/2006
DOMAFERM	DOMATEAM SYSTEMS	06/3454617	05/10/2006
OMEOTHERM	DOMATEAM SYSTEMS	06/3454619	05/10/2006

Par ailleurs, Domateam Systems est également titulaire des brevets suivants :

TITULAIRE	NUMERO	INVENTEUR	DATE
DOMATEAM SYSTEMS	06290590.06	Claude HUTTNER	11/04/2006
DOMATEAM SYSTEMS	05.52230	Alain BOUVOT	18/07/2005

### 2.3.2 Réglementations particulières applicables aux activités de la Société et de ses filiales

La Société n'est soumise à aucune réglementation particulière.

### 2.3.3 Immobilier

A été conclue le 15 septembre 2006, une convention dite « d'acquisition de la nue propriété et de l'usufruit », entre la Société et la SCI Campbell, portant sur un ensemble de bâtiments principalement à usage de bureaux, sis Route de Thil – ZI Ouest – 01700 Saint Maurice de Beynost, où est situé le siège social de la Société.

Cette convention a principalement pour objet de démembrer l'acquisition des bâtiments susvisés, la SCI Campbell devenant nue propriétaire des biens, et Avenir Numéric's se voyant consentir l'usufruit temporaire de ces bâtiments, pendant une durée de 15 ans.

Ce projet d'acquisition se réalisera définitivement si l'acte authentique de vente correspondant est signé d'ici au 31 janvier 2007.

### 2.3.4 Faits exceptionnels et litiges

Au jour du présent document d'information, les litiges en cours sont les suivants :

#### **Action en concurrence déloyale et en contrefaçon initiée par AVENIR NUMÉRIC'S SA et GL DIFFUSION contre la société AIR ATLANTIC :**

*Tribunal* : Tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon

*Objet - Prétentions* : La société Avenir Numéric's estime avoir été victime d'agissements déloyaux et de contrefaçon de la marque « AVENIR NUMÉRIC'S » et de droits d'auteurs de la part de la société AIR ATLANTIC dont le nom commercial est ATLANTIC NUMERIC.

*Enjeux financier*. La société Avenir Numéric's sollicite la condamnation de la société AIR ATLANTIC à hauteur de 1.301.521 euros.

L'action a été initiée en février 2006 et l'affaire est pendante devant les tribunaux.

**Action en résolution contractuelle et en garantie des vices cachés initiées par la société AVENIR NUMÉRIC'S à l'encontre de la société ASTON France et la société TELE SYSTEM France et TELE SYSTEM Spa (Italie) :**

*Tribunal* : Tribunal de commerce de Lyon

*Objet - Prétentions* : La société Avenir Numéric's estime avoir été victime de nombreuses défaillances sur des terminaux de réception TV importés par la société Aston France et vendus par la société Télé System France (dont la maison mère est Télé System Spa). A la suite de ces défaillances la société Avenir Numéric's a refusé de payer une partie des traites à la société Télé System France. Les sociétés Aston et Télé System France contestent l'existence d'un vice caché et nient la réalité du préjudice allégué par Avenir Numéric's.

*Enjeux financier*. La société Avenir Numéric's sollicite la condamnation des sociétés Aston, Télé System France et Spa au paiement de la somme de 777.908 euros. Elle sollicite également l'installation d'une nouvelle version du logiciel pour les terminaux déjà livrés. Les sociétés Aston et Télé System France SPA concluent au rejet des demandes Avenir Numéric's. Par ailleurs, la société Télé System sollicite à titre reconventionnel le paiement de la somme de 120.000 euros correspondant selon elle au solde de la commande de terminaux Avenir Numéric's.

L'action a été initiée en septembre 2005 et cette affaire est également pendante devant les tribunaux.

**Procédure de redressement fiscal de la Société :**

La Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal :

- en matière d'impôts directs au titre des exercices clos le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002,
- et en matière de TVA, sur la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 31 août 2003.

A l'issue de cette vérification, l'Administration Fiscale a notifié plusieurs redressements en matière de TVA, d'Impôt sur les Sociétés (IS) et de Retenue à la Source, au cours du mois de septembre 2004.

Sous le bénéfice de la prise de position des services centraux de Bercy qui a entériné la répartition de la base hors taxes entre le taux normal de TVA et le taux réduit de TVA, le chef de redressement relatif à la TVA a été abandonné.

Les différends en matière de Retenue à la Source et d'IS, qui se rapportent à une unique problématique fondée sur la normalité des prix d'achat acquittés par la Société auprès d'une de ses filiales détenues à 100 %, ont fait l'objet d'une instance devant les tribunaux administratifs compétents.

Précisément, le redressement d'IS porte sur une somme globale de 613.724 € et en matière de Retenue à la Source, sur une somme de 217.470 €.

S'agissant du recouvrement des impositions en litige, la Société a procédé à des paiements partiels à hauteur de :

- 153.692 € pour l'IS
- 66.449 € pour la Retenue à la Source.

Afin d'établir le caractère normal de ces achats, la Société a produit, devant le tribunal administratif compétents de nombreux éléments factuels.

En cas d'évolution défavorable, les sommes restant dues seraient au maximum de 611.000 €.

Une mention spécifique a été portée dans l'annexe aux comptes 2005.

### 2.3.5 Assurances

Garanties souscrites	Référence du contrat	Prime annuelle HT	Risques couverts
Locaux route de Thil 01700 Saint Maurice de Beynost	GAN 026117545	6.798,38 €	Incendie et risques annexes, dégât des eaux, gel Accidents aux appareils électriques Vol Bris de glace et des enseignes Tous risques des matériels informatiques et de bureautique Frais et pertes consécutifs aux dommages matériels garanties Frais supplémentaires d'exploitation Catastrophes naturelles Extension aux garanties de dommages Défense Protection juridique Assistance
Locaux 195 allée Louis Montagnat ZI Ouest 84270 Vedène	GAN 026290441	240,51 €	Incendie et risques annexes, dégât des eaux, gel Accidents aux appareils électriques Vol Bris de glace et des enseignes Frais et pertes consécutifs aux dommages matériels garanties Catastrophes naturelles Défense Protection juridique Assistance
Responsabilité civile	GAN 086026883	5.000 €	Responsabilité civile « exploitation » Responsabilité civile « après livraison » Défense – Recours

## **2.4 FACTEURS DE RISQUES**

### **2.4.1 Risque de change**

La Société n'a aucun risque de change et n'envisage pas à ce jour d'opérations susceptibles d'en générer.

### **2.4.2 Risque de taux**

Le Groupe couvre en partie son exposition au risque de taux d'intérêts par le biais de swaps de taux Euribor 12 mois +1% contre des taux variables et fixes de durées variant entre 4 et 7 ans. En souscrivant à des financements à taux variable le Groupe supporte à ce titre un risque de taux. La politique de couverture mise en place permet toutefois de minimiser les effets sans pouvoir garantir l'absence d'impact d'une variation des taux sur les résultats du Groupe.

### **2.4.2 Risque de liquidité**

La Société enregistre au 30 septembre 2006 une situation de trésorerie anormalement faible compte tenu du financement de Multe-Pass. L'impact net de cette opération représente -1.5 M€ sur la période.

Si le cash disponible au 30 septembre 2006 s'élève à 0,1 M€ contre 5,5 M€ de dette à moins d'un an (dont 3,7 M€ de découvert), la situation ne présente pas de risque majeur compte tenu des mesures prises par le Groupe pour rétablir le niveau de trésorerie :

- cession de Multe-Pass,
- encaissement de la créance de 1,5 M€ dans le cadre de cette cession,
- discussions en cours avec des « Maisons de financement » pour financer le besoin en fonds de roulement pour un montant de l'ordre de 2,2 M€.
- arrêt de l'activité centrale d'achat pour le compte de Multe-Pass générant un impact positif de 0,7 M€ sur la trésorerie du 4<sup>ème</sup> trimestre.

Par ailleurs, le Groupe dispose de liquidités supplémentaires avec les titres Initiative et Développement reçus dans le cadre de la cession de Multe-Pass pour 2 M€.

### **2.4.4 Risque actions**

La Société ne présente aucun risque actions.

### **2.4.5 Risques liés à l'activité**

35% de l'activité repose sur un réseau de distributeurs indépendants et non exclusifs. Cette indépendance présente un risque pour le Groupe, qui est cependant maîtrisé par l'ancienneté des distributeurs sur cette activité et par le niveau de marges que ceux-ci réalisent.

Le Groupe, directement ou indirectement, bénéficie d'avantages fiscaux lors de la vente aux particuliers (TVA à 5,5% lors de la pose et crédit d'impôt sur les Energies Renouvelables). Un changement de réglementation pourrait amener le Groupe à modifier ses prix de ventes. Cependant, la loi sur la TVA à taux réduit, qui permet en outre de lutter contre l'économie parallèle, expire fin 2010. La loi sur les Energies Renouvelables expire quant à elle, fin 2009 et permet de réduire les consommations d'énergie. Ces lois sont politiquement difficilement abrogeables.

#### **2.4.6 Risques liés aux droits de propriété intellectuelle**

La Société peut potentiellement être soumise à un risque lié aux droits d'auteurs de certains de ses salariés. En effet, les contrats de travail des salariés ne comportent pas par défaut de clause de cession des droits au profit de la Société. Toutefois, la Société n'est que faiblement exposée à ce risque du fait qu'elle peut être considérée comme titulaire des droits d'auteur de son personnel dès lors que les conditions de l'œuvre collective sont remplies, et du fait que les principaux documents créés par des salariés sont des documents commerciaux (argumentaires, offres...) pour les besoins de la Société, donc étant considérés comme lui appartenant.

#### **2.4.7 Risques industriels et liés au développement**

Compte tenu de l'activité du Groupe, qui consiste principalement à la revente et l'installation d'équipement, aucun risque industriel significatif ou lié à l'environnement n'est à mentionner.

#### **2.4.8 Risques de technologie**

Du fait du positionnement du Groupe en tant que revendeur, les produits commercialisés par celui-ci bénéficient des dernières avancées technologiques disponibles sur le marché.

## CHAPITRE 3 – PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS DU GROUPE

### 3.1 COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LES 31 DECEMBRE 2005 ET 2004

#### 3.1.1 Bilan consolidé

ACTIF (K€)	31/12/05 Net	31/12/04 Net
<b>Goodwills</b>	<b>3 744</b>	<b>2 336</b>
Autres immobilisations incorporelles	446	275
Immobilisations corporelles	988	697
Autres actifs non courants	209	164
Actifs d'impôts différés	118	135
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>5 505</b>	<b>3 607</b>
Stocks et en-cours	2 747	1 612
Clients et comptes rattachés	10 502	7 597
Autres actifs financiers	9 669	2 757
<b>Trésorerie et actifs financiers</b>	<b>1 858</b>	<b>1 387</b>
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>24 776</b>	<b>13 353</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>30 281</b>	<b>16 960</b>
<b>PASSIF (K€)</b>		
Capitaux émis	754	700
Autres réserves	6 243	2 458
Résultat de l'exercice	1 726	1 611
<b>Total capitaux propres</b>	<b>8 723</b>	<b>4 769</b>
Emprunts et dettes financières à long terme	6 853	2 738
Provisions à long terme	468	1 023
Autres passifs non courants	-	-
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>7 321</b>	<b>3 762</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	6 027	3 516
Emprunts à court terme	1 512	374
Autres passifs courants	6 698	4 539
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>14 237</b>	<b>8 429</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>30 281</b>	<b>16 960</b>

### 3.1.2 *Compte de résultat consolidé*

(K€)	31/12/05	31/12/04
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>35 015</b>	<b>26 605</b>
Achats consommés	7 904	6 411
Charges de personnel	12 939	8 437
Charges externes	10 415	7 910
Impôtset taxes	593	356
Dotations aux amortissements et provisions	691	890
Autres produits et charges d'exploitation	- 90	317
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>2 383</b>	<b>2 918</b>
Autres produits et charges opérationels	755	- 440
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>3 138</b>	<b>2 478</b>
Produits de trésorerie	5	-
Coût de l'endettement financier brut	345	145
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>340</b>	<b>145</b>
Autres produits et charges financiers	- 12	44
Charge d'impôt	1 060	766
Intérêts minoritaires	-	-
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>1 726</b>	<b>1 611</b>
<b>Nombre d'acions moyen</b>	<b>1 018 894</b>	<b>999 349</b>
<b>Résultat par action</b>	<b>1,69</b>	<b>1,61</b>

### 3.1.3 Tableau de flux de trésorerie consolidés

(K€)	2005	2004
Résultat net des sociétés intégrées	1 726	1 611
Amortissements et provisions	- 5	650
Retraitement transfert de charge de recherches chez Domateam	- 145	-
Variation des impôts différés	16	68
Résultats sur cessions d'éléments d'actif	- 431	42
Coût de l'endettement financier net	340	145
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>1 501</b>	<b>2 515</b>
<b>Variation nette des actifs et passifs courants liés à l'activité</b>	<b>- 939</b>	<b>- 2 815</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>	<b>562</b>	<b>- 300</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 537	- 483
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 583	- 447
Acquisitions d'immobilisations financières	- 5 597	- 63
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	668	38
Cessions d'immobilisations financières	4	30
Variation des créances et dettes sur immobilisations	- 650	-
Incidence des variations de périmètre	- 719	- 148
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 7 414</b>	<b>- 1 073</b>
Augmentation des capitaux propres	2 472	-
Dividendes payés	- 200	- 600
Emission d'emprunts et dettes financières	4 750	1 406
Cessions/Acquisition des actions propres	- 32	10
Remboursement d'emprunts et dettes financières	- 658	- 424
Intérêts financiers net versés	- 340	- 145
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>5 992</b>	<b>247</b>
<b>DIMINUTION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE</b>	<b>- 860</b>	<b>- 1 125</b>
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</i>	<i>1 207</i>	<i>2 332</i>
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</i>	<i>347</i>	<i>1 207</i>

### 3.1.4 Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2005

La société Avenir Numeric's SA a été créée en septembre 1997 (dénomination précédente Sarl LG Avenir, transformation en SA en 2001) et a clôturé son premier exercice au 31 décembre 1998.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable d'Avenir Numeric's et de ses filiales. Ils sont présentés en euros arrondis au millier le plus proche.

Ces comptes consolidés couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Le Groupe Avenir Numeric's commercialise et réalise des installations de matériel de réception télévisée par satellite, des équipements électriques tournés vers l'habitat collectif ainsi que des portails et volets auprès des particuliers.

Dans le cadre de son développement, le Groupe a acquis en janvier 2005 la société Universat L'Ecran du monde afin de renforcer sa position dans l'activité du négoce de matériel audiovisuel. De plus, afin de développer sa diversification d'activité, le Groupe a acquis en septembre 2005 la société Multe-pass, société spécialisée dans la vente par correspondance sur internet et ce, pour un montant de 5 499 K€.

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers au 31 décembre 2005, le 10 mai 2006. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 30 juin 2006.

#### 1. PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés au titre de l'exercice 2005 sont établis, pour la première fois, en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et présentés avec, en comparatif, l'exercice 2004 établi selon le même référentiel.

Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières 2005 résultent de l'application de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2005.

Le Groupe a appliqué par anticipation au 1er janvier 2004 les normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers.

Les principes et options retenus pour la constitution du bilan d'ouverture IFRS au 1er janvier 2004, les divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués et leurs effets chiffrés sur le bilan d'ouverture et sur les résultats de l'exercice 2004 sont présentés dans la note 8.

Les états financiers ont pour objectif de présenter une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie d'Avenir Numeric's. Ils sont établis selon le principe de continuité d'exploitation. Les conventions de présentation sont identiques d'un exercice à l'autre afin d'en assurer une comparabilité, et ne sont modifiées que si le changement répond aux dispositions d'une norme ou permet un information plus pertinente. Les produits et charges d'un exercice sont présentés par nature dans le compte de résultat.

#### 1.1. Principes de consolidation

##### Opérations intra groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes au groupe sont éliminés.

##### Regroupements d'entreprises

En application d'IFRS3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode dite de l'acquisition, qui consiste à évaluer les actifs, passifs et les passifs éventuels de la société acquise à la juste valeur. L'écart entre le coût d'acquisition des actifs apportés ou des actions acquises et la part de l'acquéreur dans les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition est constaté sous la rubrique « Goodwill ». Si le coût d'acquisition est inférieur à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice. Des ajustements de la juste valeur peuvent être opérés au cours des douze mois suivant l'acquisition.

Les goodwill ne sont plus amortis depuis la date de transition aux IFRS conformément à la norme IFRS 3.

## Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible corrigé des impôts différés.

Les impôts différés sont calculés sur les décalages temporaires et sur les déficits fiscaux dont la récupération est assurée. Ils tiennent compte du taux d'impôt en vigueur à cette même date.

La méthode utilisée est celle du report variable.

### 1.2. Méthodes d'évaluation

Estimations et hypothèses affectant les actifs et les passifs

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la Direction du groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. Les estimations concernent plus particulièrement la dépréciation des actifs.

#### *Immobilisations incorporelles*

Les frais afférents à des projets de développement répondant à l'ensemble des critères définis dans la norme IAS 38 ont été activés au bilan. Ces frais de développement sont amortis sur une durée de 3 ans.

Les logiciels d'application à usage interne acquis par le groupe sont amortis sur une durée de 1 an en linéaire.

#### *Immobilisations corporelles*

La société Avenir Numeric's comptabilise les immobilisations corporelles à leur coût d'acquisition, abstraction faite de toute charge financière. Les amortissements sont généralement calculés sur la durée d'utilité estimée selon les modalités suivantes :

immobilisations	Durée (ans) Linéaire
matériel industriel et outillage	2 ou 3
installations générales et agencements	5 à 10
matériel de transport	2 à 4
matériel bureautique	1, 3 ou 5
meublier de bureau	3 à 10

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Les contrats de location financière transférant les risques et avantages liés à la propriété sont comptabilisés dans les immobilisations en contrepartie d'une dette financière. Ces immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

Aucun contrat de location répondant aux critères de la norme IAS 17 n'a été identifié à la clôture. En effet, la valeur du matériel faisant l'objet d'un contrat de location est inférieure à 15 K€.

### 1.3. Test de perte de valeur des actifs immobilisés

La valeur d'utilité des immobilisations est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au moins une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée dans le cas du groupe aux goodwill.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée pour la différence.

Au sein du groupe, une UGT a été constituée pour chaque activité spécifique :

Une UGT par société de l'activité « Collectif », soit quatre UGT testée,

Une UGT spécifique à l'activité « alarme et climatisation », activité réalisée par la société Universat,

Une UGT au titre de l'activité « Individuelle »,

Une UGT au titre de l'activité « Automatisation », activité réalisée par les sociétés Domateam Systems et Isa Productions.

Les goodwill font l'objet d'un examen pour détecter une éventuelle perte de valeur. Les tests d'évaluation sont effectués régulièrement en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés et établis sur une durée de 5 ans. Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital du groupe. Les pertes de valeur éventuelles sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique « dotation aux amortissements et provisions ». Les goodwill négatifs ne sont pas reconnus et sont repris en résultat de la période au niveau de la rubrique « autres produits et charges opérationnels ».

#### Actifs financiers

Les actifs financiers définis par la norme IAS 39, comprennent des créances, des titres disponibles à la vente, des créances clients et des actifs comptabilisés selon l'option juste valeur.

La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt suivant qu'elle est inférieure ou supérieure à un an.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39.

Les titres de participation représentent les intérêts du groupe dans le capital de sociétés non consolidées.

Ils sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition que le groupe estime représenter leur juste valeur, en l'absence d'un marché actif. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, une perte de valeur est constatée. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. Les critères généralement retenus sont : la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

#### Instruments dérivés

Le groupe procède à des couvertures de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette, sans risque spéculatif.

L'ensemble des instruments de couverture est comptabilisé au bilan, à l'actif, en autres actifs non courants et au passif en emprunts et dettes financières à long terme et évalué à la juste valeur.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat sur la ligne « coût de l'endettement financier net ».

#### Stocks

Les stocks sont valorisés au dernier prix d'achat, très proche de la méthode FIFO compte tenu de leur rotation rapide. Une provision pour dépréciation de 20% à 30 % selon l'état, a été constituée sur les stocks d'occasion repris aux clients dans le cadre de SAV.

Les stocks de portails fabriqués sur mesure et pour lesquels la livraison a été annulée ont été dépréciés à 30%.

#### Créances

L'évaluation initiale des créances s'effectue à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement au montant facturé.

Les créances clients sont affectés en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de leur ancienneté et de la situation dans laquelle se trouve le client. Une dépréciation est également effectuée lorsque les créances ont un retard significatif et lorsqu'un risque de litige est décelé.

Les créances courantes font l'objet de tests de dépréciation, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur recouvrable pourrait être inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires actifs ainsi qu'aux caisses.

Les équivalents de trésorerie sont des OPCVM qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont, selon IAS 39, évalués à la juste valeur à chaque clôture.

#### Emprunts

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif.

A la clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Provisions

Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé va requérir un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation d'une provision reflète la meilleure estimation du règlement nécessaire à l'extinction de l'obligation. Lorsque celui-ci est prévu à plus de douze mois après la date de clôture, la provision fait l'objet d'une actualisation financière.

#### Provisions pour retraites et avantages assimilés

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime.

Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur les obligations d'Etat dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Tous les écarts actuariels au 1er janvier 2004, date de la transition aux IFRS, ont été comptabilisés par les capitaux propres.

#### Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est enregistré s'il est probable que les avantages économiques associés aux transactions iront au groupe et si le montant des produits et des coûts encourus ou à encourir sur la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le montant des ventes est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après, le cas échéant, déduction de toutes remises commerciales, rabais sur volumes et similaires, participations commerciales, escomptes financiers.

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du groupe a délivré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien, généralement lorsque le bien a été livré à un client qui l'a accepté et dont le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits attachés à l'activité de service après vente sont comptabilisés sur la période pour laquelle la garantie est exerçable.

Le chiffre d'affaires réalisé par le groupe se compose :

- de ventes et installations de matériel de réception télévisée par satellite dans l'habitat individuel,
- d'une activité tournée vers l'habitation collective, spécialisée dans les courants faibles : Réception TV (câbles, satellites, hertzien), contrôle d'accès, portiers, vidéophone, contrôle vigile, câblage téléphonique et informatique,
- de ventes aux particuliers d'automatismes de portails et volets dans le cadre de la dernière acquisition du groupe.

### *Information sectorielle*

Les différents secteurs d'activité du Groupe déterminés en application de la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle sont :

- Le secteur du commerce de détail dans le cadre de vente à domicile (habitat individuel)
- Le secteur des travaux d'installation électrique (habitat collectif)
- Le secteur de la fabrication de menuiseries et fermetures métalliques (automatismes)

Le secteur primaire retenu est donc le secteur d'activité et le secteur secondaire correspond au secteur « Géographique » avec un seul segment « France » car l'intégralité de l'activité est réalisée en France.

## **2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

### **2.1. Modalités de consolidation**

Les sociétés incluses dans le périmètre du groupe ont toutes arrêté des comptes annuels au 31/12/2005. L'évolution du périmètre de consolidation de l'exercice 2005 est la suivante :

#### ***Durées d'exercice des filiales différentes de la société mère :***

Compte tenu des acquisitions de l'exercice 2004, l'exercice social des filiales intégrées en 2004 peut être d'une durée différente de 12 mois et notamment :

Les exercices sociaux des sociétés Domateam Systems et Isa Production sont de 17 mois, du août 2004 au 31 décembre 2005. Toutefois, compte tenu de la prise en compte de 5 mois d'activité de ces sociétés dans les comptes consolidés 2004, seuls 12 mois d'activité ont été intégrés dans les comptes consolidés 2005.

La société Connexe Multimédia a été cédée en date du 30 décembre 2005 cette cession s'accompagne d'une perte de contrôle effective en janvier 2006. En l'absence d'états financiers disponibles au 31 décembre 2005, la société Connexe Multimédia a été consolidée sur la base des comptes arrêtés au 30 septembre 2005.

#### ***Société entrée dans le périmètre en 2005 :***

La société Universat entrée dans le périmètre de consolidation en 2005 par voie de rachat de titres a été intégrée dans les comptes consolidés à partir de la date de prise de contrôle, soit en janvier 2005.

#### ***Société sortie du périmètre : néant***

#### ***Opérations de réorganisation interne :***

Compte tenu des opérations fusions absorptions intervenues sur l'exercice 2005, le périmètre de consolidation a évolué de la manière suivante :

- La société Numérique Sat, dont la dénomination sociale est devenue Habitat Numérique, a été absorbée par voie de transmission universelle de patrimoine par la société Avenir Numeric's.

- La SARL CA TV France a été fusionnée par voie d'absorption par la SARL Darman. Suite à cette opération de fusion, la dénomination sociale de la SARL Darman a été remplacée par celle d'ADN Ile de France Centre.

- La société Antenne DB a été fusionnée par voie d'absorption par la société Etab. Serge Diot. Suite à cette opération de fusion, la dénomination sociale d'Etab Serge Diot a été remplacée par celle d'ADN Nord.

- La société Sertec Courants Faibles a été fusionnée par voie d'absorption par la société Ceyte. Suite à cette opération de fusion, la dénomination sociale de la société Ceyte a été remplacée par celle d'ADN Sud.

- La société Terre Numérique, créée le 2 mars 2005 a été fusionnée par voie d'absorption par la société GL Diffusion. Aussi, toutes les opérations engagées par Terre Numérique, depuis la date de sa constitution, sont considérées comme l'ayant été par la société GL Diffusion.

- Enfin, la dénomination sociale de la société Simatel Ingénieries a été remplacée par celle d'ADN Ingénieries Paris.

## 2.2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	Date d'entrée	Siège social	N° RCS	% d'intérêt
<b>Société mère :</b>				
Avenir Numeric's SA	-	St Maurice de Beynost (69)	413 735 440	-
<b>Filiales :</b>				
LG Project	janvier 2001	Lyon (69)	421 304 866	100,0
GL Diffusion	juillet 2001	St Maurice de Beynost (01)	434 349 544	100,0
ADN Sud	octobre 2001	Bron (69)	345 196 166	100,0
ADN IDF - Centre	décembre 2001	Port Marly (78)	300 498 912	100,0
Connexe Multimédia	janvier 2003	St Maurice de Beynost (01)	439 489 204	100,0
ADN Ingénieries	février 2004	Gennevilliers (92)	452 772 338	100,0
ADN Nord	avril 2004	Villeneuve d'Ascq (59)	651 720 757	100,0
ISA Productions	août 2004	Lattes (34)	478 197 908	100,0
Domateam Systems	août 2004	Lattes (34)	478 198 799	100,0
UNIVERSAT	janvier 2005	Caluire (69)	399 561 711	100,0

### Participations non consolidées

Suite à une prise de participation majoritaire à compter du 13 septembre 2005, la société Multe-pass est détenue à 100% par la société Avenir Numeric's depuis le 30 décembre 2005. Eu égard à la faible significativité de l'impact des comptes Multe-pass sur l'exercice 2005, et afin de ne pas altérer la comparabilité des comptes entre 2004 et 2005, la société Multe-pass n'a pas été consolidée dans les comptes consolidés Avenir Numeric's. De plus, l'absence de consolidation de la société Multe-pass s'inscrit dans le cadre d'une procédure de désengagement en cours, désengagement qui devrait être finalisé sur le deuxième trimestre 2006.

Les données financières afférentes à cette société sont présentés ci-après :

(K€)	2005	2004
Durée de l'exercice	3 mois	18 mois
Chiffre d'affaires	8 875	42 688
Résultat net	- 444	- 6 663
Capitaux propres	- 2 750	- 4 805

La société High Tech Distribution (HTD) est une filiale à 99% de Multe-pass et, à ce titre, n'est donc pas consolidé dans les comptes d'Avenir Numeric's.

La société Red Satellite de Espana (RSE), de droit espagnol constituée début 2001, est en cours de liquidation et n'a donc pas été intégrée au périmètre de consolidation (activité non démarrée).

### 3. NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

#### 3.1. GOODWILL

Sociétés K€	Valeur brute d'entrée historique	Valeur nette 1/1/04	Perte de valeur	Impact IDR 2004	Valeur nette	Origine
Avenir Numéric's	699	498	-	-	498	Goodwills issus des fusions avec LG Promotion (152 K€), LG Production (50 K€), LG Evolution (50 K€) et HRD Invest (438 K€).
GL Diffusion	21	8	-	-	8	Goodwill apporté par ATV SAT pour la constitution de GL Diffusion (01/12/00).
ADN Sud	635	504	- 318	-	186	Goodwills acquis par Ceyte avant l'entrée dans le groupe (122 K€), et fonds issu de l'évaluation à la juste valeur lors de l'acquisition (336 K€). Un fonds de (177K€) a été acquis par Sertec après la constitution de la société.
ADN IDF - Centre	224	195	-	-	195	Goodwill valorisé chez Darman avant l'entrée dans le groupe (31 K€), fonds issu de l'évaluation à la juste valeur lors de l'acquisition (83 K€) et fonds issu du rachat d'Antennes Industrie (12 K€). Fonds valorisé chez CA TV avant l'entrée dans le groupe (3K€) et fonds issu de l'évaluation à la juste valeur lors de l'acquisition (94K€).
ADN Ingénieries	114	114	-	55	169	Goodwill issu de l'évaluation à la juste valeur lors de l'acquisition de Simatel Ingénieries.
ADN Nord	208	176	-	-	176	Goodwill issu de l'évaluation à la juste valeur lors de l'acquisition de Antenne DB (207 K€) et Diot (1K€).
Domateam Systems	1 001	1 000	-	15	1 015	Goodwill issu de l'évaluation à la juste valeur lors de l'acquisition de Domateam Systems.
ISA	45	45	-	2	47	Goodwill issu de l'évaluation à la juste valeur lors de l'acquisition.
Connexe Multimédia	47	42	-	-	42	Goodwill issu de l'évaluation à la juste valeur lors de l'acquisition.
<b>Total 31/12/2004</b>	<b>2 994</b>	<b>2 582</b>	<b>- 318</b>	<b>72</b>	<b>2 336</b>	
Universat	942	-	-	-	942	Goodwill issu de l'évaluation à la juste valeur lors de l'acquisition.
Domateam Systems	447	-	-	-	447	Goodwill complémentaire sur acquisition.
ISA	20	-	-	-	20	
<b>Total 31/12/2005</b>	<b>4 403</b>	<b>3 991</b>	<b>- 318</b>	<b>72</b>	<b>3 745</b>	

### 3.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur brute (K€)	31/12/04	Acquisitions	Variations de périmètre	Diminutions	31/12/05
Logiciels, brevets	114	25	-	4	134
Frais de recherche	271	488	-	375	384
Autres	-	24	-	-	24
<b>Total</b>	<b>385</b>	<b>537</b>	<b>-</b>	<b>380</b>	<b>542</b>

Amortissements (K€)	31/12/04	Dotations	Variations de périmètre	Diminutions	31/12/05
Logiciels, brevets	42	36	-	4	73
Frais de recherche	67	117	-	168	16
Autres	-	6	-	-	6
<b>Total</b>	<b>110</b>	<b>159</b>	<b>-</b>	<b>173</b>	<b>96</b>

Les variations de périmètre concernent essentiellement l'activation de frais de recherche au sein de la société Domateam Systems au titre de la création de deux automatismes brevetés développés en interne. Ces frais de recherche et développement sont amortis sur 3 ans en linéaire.

### 3.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur brute (K€)	31/12/04	Acquisitions	Variations de périmètre	Diminutions	31/12/05
Matériel et outillage	281	317	3	32	568
Agencements	504	62	40	11	595
Matériel de transport	149	43	16	55	152
Matériel bureautique	273	151	- 18	18	388
Mobilier	105	9	6	10	111
<b>Total</b>	<b>1 311</b>	<b>583</b>	<b>46</b>	<b>126</b>	<b>1 815</b>

Amortissements (K€)	31/12/04	Dotations	Variations de périmètre	Diminutions	31/12/05
Matériel et outillage	133	92	1	32	194
Agencements	171	62	10	9	234
Matériel de transport	125	16	12	27	125
Matériel bureautique	116	104	- 6	17	196
Mobilier	69	16	1	10	77
<b>Total</b>	<b>614</b>	<b>290</b>	<b>17</b>	<b>95</b>	<b>827</b>

Les variations de périmètre concernent le patrimoine de la société Universat à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

Les principales acquisitions de la période concernent essentiellement le reclassement en matériel et outillages des maquettes de foires de Domateam Systems (286 K€) qui étaient précédemment comptabilisées en stocks. Les autres principales acquisitions concernent du matériel informatique (151 K€).

### 3.4. Autres actifs non courants

Les autres titres de participation concernent les titres de la société RSE (Red Satellite de Espana) qui sont dépréciés à 100% ainsi que les titres de participation concernant la société Videocom 2000.

Les autres éléments du poste sont constitués de dépôts et cautionnements. Une provision de 38 K€ demeure sur les cautions TPS, dont une partie du recouvrement paraît incertaine.

Valeur brute (K€)	31/12/04	Acquisitions	Variations de périmètre	Diminutions	31/12/05
RSE	3	-	-	-	3
Videocom 2000	11	-	-	-	11
Sous total titres de participations	14	-	-	-	14
Honoraires acquisitions Universat	-	8	-	-	8
Prêts au personnel	3	-	-	2	1
Dépôts et cautionnements	188	90	1	51	227
<b>Total</b>	<b>205</b>	<b>98</b>	<b>1</b>	<b>53</b>	<b>250</b>

Provisions (K€)	31/12/04	Dotations	Variations de périmètre	Diminutions	31/12/05
RSE	3	-	-	-	3
Dépôts et cautionnements	38	-	-	-	38
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>41</b>

### 3.5. Actifs d'impôts non courants

Les actifs d'impôts non courants se décomposent comme suit :

Montant brut au 31/12 (K€)	2005	2004	Variation
Impôts différés actifs :			
-sur IDR	42	60	- 18
-sur décalages temporaires	30	28	2
-déficit reportable ADN Sud	47	47	0
<b>Total</b>	<b>119</b>	<b>135</b>	<b>- 16</b>

Outre les impôts différés sur indemnités de départ en retraite, un impôt différé a été calculé sur les autres décalages temporaires ainsi que sur les déficits lorsque la récupération de créance ainsi créée est assurée.

### 3.7. CRÉANCES

L'ensemble des créances est majoritairement à moins d'un an et se décompose comme suit :

Montant brut au 31/12 (K€)	2005	2004
Clients	10 984	8 031
Provision clients	- 482	- 434
<b>Clients net</b>	<b>10 502</b>	<b>7 597</b>
Avances fournisseurs	414	441
Créances sur l'état	1 208	1 128
Personnel	7	1
Comptes courants	676	117
Charges constatées d'avance	1 539	803
Divers	418	359
Provisions autres créances	- 92	- 92
Titres Multe-pass	5 499	-
<b>Autres actifs courants</b>	<b>9 669</b>	<b>2 757</b>
<b>Total</b>	<b>20 171</b>	<b>10 354</b>

La provision pour dépréciation des clients s'élève à 482 K€ au 31 décembre 2005 contre 434 K€ au 31 décembre 2004, soit une amélioration du taux de couverture des créances clients de plus de 1% par rapport à l'exercice 2004.

### 3.6. Stocks

La totalité des stocks est constituée par des stocks de marchandises.

L'évolution des stocks est la suivante :

Montant au 31/12 (K€)	2005	2004
Valeur brute	2 800	1 696
Prov. pour dépréciation	- 53	- 84
<b>Valeur nette</b>	<b>2 747</b>	<b>1 612</b>

Le compte courant de la filiale RSE ainsi que des avances en compte courant, d'un montant de 92 K€, sont dépréciés en totalité.

L'accroissement de l'encours clients et des autres créances est en partie le fait des variations de périmètres avec notamment pour le poste « charges constatées d'avance », une forte augmentation liée au développement du portefeuille clients de Domateam System.

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement une quote-part de frais de foire et de commissions vendeurs engagés par la société Domateam Systems relatifs aux commandes non encore réalisées. Ces frais concernent notamment les commissions et salaires des CDD embauchés pour les salons ainsi que la location des emplacements, l'agencement et frais s'y rapportant.

Les titres de participation de la société Multe-pass acquis le 13/9/2005 pour un montant de 5 499 K€ sont comptabilisés dans les actifs courants eu égard aux dispositions de sortie définies à moins d'un an. Les titres ont été valorisés au prix d'acquisition et aucun événement n'est apparu depuis la date d'acquisition permettant de modifier la juste valeur.

### 3.8. Trésorerie et actifs financiers

(K€)	2005	2004
Disponibilités	1 839	1 202
VMP	47	187
Elimination titres en auto-contrôle	- 28	- 2
Trésorerie Bilan	1 858	1 387
Découvert bancaire	- 1 511	- 180
<b>Trésorerie</b>		
<b>Tableau de flux de trésorerie</b>	<b>347</b>	<b>1 207</b>

### 3.9. Provisions pour risques et charges

Le groupe a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur des exercices antérieurs en lien avec la centrale d'achats UP Distribution fusionnée depuis lors. Une provision a été comptabilisée sur l'exercice 2004 pour un montant de 400 K€ traduisant au plus juste le risque évalué à la clôture 2004 par l'avocat fiscaliste en charge de la procédure.

L'intégralité de la provision pour contrôle fiscale a été reprise sur l'exercice 2005 suite au règlement d'un montant s'élevant à 220 K€ en faveur de l'administration fiscale. Ce règlement s'inscrit dans le cadre de l'obtention d'un accord avec les autorités fiscales.

(K )	2004	Dotation	Reprise	2005
Provision contrôle fiscal	400	-	400	-
Provision risque clients	84	-	75	9
Provision pour désinstallations	194	-	12	182
Provision pour garanties	91	6	-	97
Provision pour litiges prud'hommes	46	9	10	45
Provision pour indemnité de départ en retraite	174	-	49	125
Autres provisions	35	8	33	10
<b>Total</b>	<b>1 024</b>	<b>23</b>	<b>579</b>	<b>468</b>

La provision pour risque clients, constituée depuis plusieurs années couvre des réclamations clients pour lesquelles une procédure est en cours.

La provision pour désinstallations permet de couvrir le risque de désinstallations pouvant intervenir dans le cadre d'une procédure litigieuse nécessitant la reprise du matériel et l'émission d'un avoir au distributeur.

La provision pour garantie a été nouvellement dotée pour traduire le risque de SAV et déménagement que la société effectue pendant la période de garantie des installations de satellites.

La provision pour indemnités de départ en retraite a été calculée sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements selon un cadre actuariel uniforme (hypothèses et méthodes) par secteur d'activité conformément aux principes définis par la norme IAS 19 – Avantages du personnel.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les évaluations sont les suivantes :

Hypothèses	Collectif	Auto-matisme	Individuel
Age de départ en retraite	65	65	65
Taux d'augmentation salariale	2%	2%	2%
Taux d'actualisation	5%	5%	5%
Taux de mobilité pour le personnel de moins de 50 ans	4%	6%	10%

Les autres provisions n'appellent pas de commentaire.

### 3.10. Emprunts et dettes

Montant au 31/12 (K€)	2004	Nouveaux emprunts	Remboursements	2005
Emprunts	2 734	4 750	658	6 826
Intérêts courus	5	27	5	27
<b>Emprunts et dettes financières à long terme</b>	<b>2 739</b>	<b>4 777</b>	<b>663</b>	<b>6 853</b>

Le niveau de la dette financière à long terme d'Avenir Numeric's a été augmenté eu égard aux besoins de financement des deux principales acquisitions sur l'exercice 2005.

Ainsi, un nouvel emprunt de 750 K€ a permis de financer l'acquisition de la société Universat et deux autres nouveaux emprunts, d'un montant total de 3.000 K€, ont permis de financer partiellement l'acquisition de la société Multe-pass.

La ventilation des emprunts à court terme se présente de la manière suivante :

Montant au 31/12 (K€)	2004	Nouveaux emprunts	Remboursements	2005
Découverts bancaires	180	1 509	180	1 509
Comptes courants	192	-	192	-
Dépôts et cautionnements reçus	2	1	-	3
<b>Emprunts à court terme</b>	<b>374</b>	<b>1 510</b>	<b>372</b>	<b>1 512</b>

Le tableau ci-après décrit les dettes financières d'Avenir Numeric's par échéance :

(K€)	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et concours bancaires	6 853	1 271	4 957	625
Découverts bancaires	1 509	1 509	-	-
Comptes courants	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	3	3	-	-
<b>Emprunts à court terme</b>	<b>8 365</b>	<b>2 783</b>	<b>4 957</b>	<b>625</b>

Avenir Numeric's couvre en partie son exposition au risque de taux d'intérêts, essentiellement de son endettement financier, par l'intermédiaire de swaps de taux EURIBOR 12 mois + 1% contre des taux

variables et fixes de durées variant entre 4 et 7 ans. Au 31 décembre 2005, l'exercice de ces swaps de taux a été effectué sur trois emprunts, représentant ainsi une dette à taux variable pour un montant de 4 133 K€.

### 3.11. Autres passifs courants

Montant au 31/12 (K€)	2005	2004
Dettes fiscales et sociales	3 991	2 839
Avances et acomptes reçus	1 334	651
Autres dettes	759	485
Produits constatés d'avance	614	565
<b>Total</b>	<b>6 698</b>	<b>4 540</b>

L'augmentation significative des avances et acomptes reçus est liée au développement du portefeuille clients de la société Domateam Systems.

Les produits constatés d'avance concernent pour l'essentiel les contrats de maintenance tant de l'Habitat individuel que de l'Habitat collectif.

#### 4. NOTE SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

##### 4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

###### ■ Ventilation par nature

(K€)	2005	2004
Ventes de marchandises	19 338	18 972
Commissions, prestations de services	15 677	7 633
<b>Total</b>	<b>35 015</b>	<b>26 605</b>

##### 4.2. CHARGES DE PERSONNEL

###### ■ Ventilation par nature

(K€)	2005	2004
Salaires	9 617	6 175
Charges sociales	3 322	2 262
<b>Total</b>	<b>12 939</b>	<b>8 437</b>

###### ■ Répartition de l'effectif

L'effectif du groupe Avenir Numeric's à chaque fin de période, hors effectif de la société Multe-pass, est le suivant :

Situation au 31/12	2005	2004
Effectif	379	362

L'effectif de fin décembre 2005 est composé de 9% de cadres, soit un taux identique à celui de 2004.

L'accroissement de l'effectif est essentiellement dû au rachat de la société Universat avec un effectif de 13 salariés.

#### 4.3 Analyse des dotations aux amortissements et aux provisions

(K€)	2005	2004
Immobilisations	466	307
Actifs circulants	176	265
Provisions pour risques et charges	49	318
<b>Total</b>	<b>691</b>	<b>890</b>

L'augmentation significative de plus de 50% des charges d'amortissements sur immobilisations est liée à l'intégration de la société Domateam Systems, cette dernière portant 38% de la valeur totale nette des immobilisations corporelles du groupe.

#### 4.4 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels s'élèvent au 31 décembre 2005 à 755 K€ et sont principalement constitués de la vente du brevet « Teamcast » pour un montant de 650 K€

Les principaux éléments constitutifs des autres produits et charges exceptionnelles au 31 décembre 2004 concernent des remboursements de TVA pour 161 K€, des indemnités versées au clients Cap Média pour 100 K€ ainsi que le versement d'une pénalité pour contrôle fiscal de 100 K€ sur la société Numérique Sat.

#### 4.5. Ventilation de l'impôt sociétés

(K€)	2005	2004
Impôt exigible	959	595
Crédit d'impôt recherche	85	109
Impôt différé	16	62
<b>Total</b>	<b>1 060</b>	<b>766</b>

La ventilation de la charge d'impôt entre impôt exigible et impôt différé s'établit comme suit :

(K€)	Résultat avant impôts	Impôts sur résultat 2005	Résultat net après impôts	Taux effectif d'impôt
Résultat opérationnel	3 138	1 092	2 046	34,81%
Coût de l'endettement net et autres produits et charges financiers	- 352	- 117	- 235	33,33%
Crédit d'impôt recherche	-	85	- 85	-
<b>Total</b>	<b>2 786</b>	<b>1 060</b>	<b>1 726</b>	<b>38,05%</b>

PREUVE D'IMPÔT

(K€)	2005			2004		
	Base	Taux	Impôt	Base	Taux	Impôt
Résultat opérationnel	3 138			2 477		
Coût de l'endettement net et autres produits et charges financiers	- 352			- 101		
Résultat net avant impôts des sociétés intégrées	2 786	33,33%	929	2 376	34,33%	816
<i>Sociétés exonérées art. 44 sexies</i>						
ADN Ingénieries	25			82		
Domateam Systems	-			85		
ISA	36			- 2		
<b>Résultat soumis à l'impôt</b>	<b>2 725</b>	<b>33,33%</b>	<b>908</b>	<b>2 211</b>	<b>34,33%</b>	<b>759</b>
<i>Retraitements</i>						
Amendes	5	33,33%	2	66	34,33%	23
Pénalités IS (net des provisions)	-	33,33%	-	300	34,33%	103
Autres	-	33,33%	251	10	34,33%	3
Crédit impôt recherche	-		- 85	-		- 109
Impôt différé	-		- 16	-		- 62
Déficit Numérique Sat non intégré	-		-	- 141	34,33%	- 48
<b>Impôt réel</b>			<b>1 060</b>			<b>766</b>

## 5. AUTRES INFORMATIONS

### 5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### ■ Engagements donnés

Les titres de la société ADN Sud font l'objet d'un nantissement, dans le cadre d'un emprunt octroyé par un établissement de crédit. L'encours au 31 décembre 2005 s'élève à 247 K€.

Les titres de la société ADN Nord et le fonds de commerce de la SA Avenir Numeric's font l'objet d'un nantissement, dans le cadre de trois emprunts octroyés par deux établissements de crédit. L'encours au 31 décembre 2005 s'élève à 950 K€.

Les titres de la société ADN Ile de France - Centre font l'objet d'un nantissement, dans le cadre d'un emprunt octroyé par un établissement de crédit. L'encours au 31 décembre 2005 s'élève à 80 K€.

Le fonds de commerce de la SA Avenir Numeric's fait l'objet d'un nantissement, dans le cadre de deux emprunts octroyés par deux établissements de crédit. L'encours au 31 décembre 2005 s'élève à 375 K€.

Les titres de la société Universat font l'objet d'un nantissement, dans le cadre d'un emprunt octroyé par un établissement de crédit. L'encours au 31 décembre 2005 s'élève à 656 K€.

Les titres des sociétés Domateam Systems et ISA Productions font l'objet d'un nantissement commun, dans le cadre d'un emprunt global octroyé par un établissement de crédit. L'encours au 31 décembre 2005 s'élève à 500 K€.

Les titres de la société Multe-pass font l'objet d'un nantissement, dans le cadre de deux emprunts octroyés par deux établissements de crédit. L'encours au 31 décembre 2005 s'élève à 3 000 K€.

### 5.2. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les titres de la société ADN Sud font l'objet d'un nantissement, dans le cadre d'un emprunt octroyé par un établissement de crédit. L'encours au 31 décembre 2005 s'élève à 39 K€.

La société Avenir Numeric's s'est porté caution solidaire et indivisible auprès de la société Credipar en faveur de Domateam Systems pour un montant en principal de 226 K€ auprès de la société Credipar, de Domateam Sytems pour un montant en principal de 300 K€ auprès de la société Savigny ainsi qu'auprès de la société Sogelease pour un montant de 48 K€, de ADN Ingénieries pour un montant en principal de 83 K€. La société Avenir Numeric's s'est porté caution solidaire à hauteur de 250 K€ de la société Multe-pass, dans le cadre de l'octroi d'une ligne de crédit d'un montant similaire par un établissement de crédit. La société Avenir Numeric's est caution solidaire de la société Domateam dans le cadre d'un emprunt de 1 000 K€ octroyé par un établissement de crédit. Le montant de cet emprunt s'élève au 31/12/05 à 969 K€.

#### ■ Engagements reçus

La société Avenir Numeric's bénéficie d'une garantie de passif dans le cadre du rachat de la société CATV France jusqu'au 31/03/2006 (société fusionnée avec la SARL Darman et, désormais dénommée ADN Centre – Ile de France). Cette garantie concerne les suppléments de passif ou les insuffisances d'actif résultant de faits antérieurs au 31/03/2003.

La société Avenir Numeric's bénéficie d'une garantie de passif dans le cadre du rachat de la société DIOT (nouvellement dénommée ADN Nord). Cette garantie concerne les suppléments de passif ou les insuffisances d'actif résultant de faits antérieurs au 31/12/2003.

La société Avenir Numeric's bénéficie de deux cautions accordées par un établissement financier en faveur du centre des impôts pour un montant de 379 K€ au titre du contrôle fiscal, de la société Tele System pour un montant de 120 K€.

Montant au 31/12/05 (K€)	Habitat individuel	Habitat collectif	Automatismes	Flux inter-pôles	Total
Chiffre d'affaires net	16 213	9 670	9 576	- 444	35 015
Dot. amortissements et provisions	358	266	67	-	691
Résultat opérationnel	2 870	- 17	244	41	3 138
Coût de l'endettement financier	316	17	120	- 108	345
Résultat de l'exercice	1 687	- 111	150	-	1 726
Investissements	257	85	778	-	1 120

Montant au 31/12/04 (K€)	Habitat individuel	Habitat collectif	Automatismes	Flux inter-pôles	Total
Chiffre d'affaires net	12 902	8 944	4 759	-	26 605
Dot. amortissements et provisions	183	463	244	-	890
Résultat opérationnel	2 083	294	101	-	2 478
Coût de l'endettement financier	68	17	31	29	145
Résultat de l'exercice	1 225	314	72	-	1 611
Investissements	363	297	168	-	828

Montant au 31/12/05 (K€)	Habitat individuel	Habitat collectif	Automatismes	Total
Immobilisations incorporelles	20	15	411	446
Immobilisations corporelles	281	345	362	988
Immobilisations financières	131	50	28	209
Stocks	1 080	339	1 328	2 747
Créances clients	5 272	3 962	1 268	10 502

### 5.3. Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions. En l'absence d'instrument dilutif, le nombre moyen d'actions après dilution est identique.

	2005	2004
Nombre moyen		
- d'actions	1 019 529	1 000 000
- d'actions en auto-contrôle	635	651
- d'actions en circulation	1 018 894	999 349
<b>Résultat par action (en €)</b>	<b>1,69</b>	<b>1,61</b>

### 5.4. Transactions avec les entreprises liées

(K€)	2005		2004	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Avec la SARL Saint-Cyr Gestion :				
Prestations de direction (charges Avenir Numeric's)	259	-	382	-
Avec la société Multe-pass :				
Vente matériels	72	59	-	-
<b>Total</b>	<b>331</b>	<b>59</b>	<b>382</b>	<b>-</b>
	Dettes	Créances	Dettes	Créances
Avec la SARL Saint-Cyr Gestion :				
Prestations de direction (charges Avenir Numeric's)	2	-	3	-
Avec la société Multe-pass :				
Vente matériels	12	59	-	-
Compte courant	-	150	-	-
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>209</b>	<b>3</b>	<b>-</b>

## 5.5. Contrats de location simple

Le montant des loyers relatifs à des contrats de location simple compris dans le résultat de l'exercice 2005 s'élève à 1 156 K€ et se compose principalement de loyers immobiliers ainsi que des loyers au titre de locations de véhicules de société.

## 5.6. Passifs éventuels

Aucun passif éventuel non comptabilisé n'a été identifié à la clôture.

## 6. NOTE SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte, à partir du résultat net des sociétés intégrées.

Les postes constitutifs de la trésorerie concernent la trésorerie disponible diminuée des soldes créditeurs de banque et des intérêts courus et non échus qui s'y rattachent.

## 7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le groupe AVENIR NUMERIC'S poursuit sa croissance externe et hors diligences de désengagement dans la société Multe-pass, il n'existe aucun événement postérieur à la clôture.

## 8. TRANSITION AUX NORMES IFRS

Les informations financières comparatives 2004 sur l'impact chiffré du passage aux IFRS ont été préparées en appliquant aux données 2004 les normes et interprétations IFRS en vigueur à la date de préparation des comptes 2005.

## 8.1. Format de présentation des états financiers en IFRS

Actifs et passifs « courants » et « non courants »

La rubrique « courants » intègre les actifs et passifs relevant du cycle d'exploitation, indépendamment de leur échéance, ainsi que les autres actifs et passifs dont l'échéance est inférieure à un an à leur date d'entrée au bilan. Les actifs et passifs « non courants » comprennent les autres actifs et passifs, c'est-à-dire les actifs et passifs à plus d'un an ne relevant pas du cycle d'exploitation.

Compte de résultat

En normes françaises, le compte de résultat d'Avenir Numeric's est présenté par nature de charges. En IFRS, le compte de résultat est présenté par nature et le résultat opérationnel courant intègre la performance des activités ordinaires d'Avenir Numeric's. Les charges du compte de résultat sont nécessairement classées dans le résultat opérationnel ou dans le résultat financier ; ainsi, au sein du résultat opérationnel, les autres produits et charges opérationnels doivent permettre d'identifier les éléments de nature spécifique ou non récurrents afin de déterminer le niveau du « résultat opérationnel courant ». Il n'y a pas de présentation distincte des éléments exceptionnels.

Conformément à la norme IAS 1, les principaux reclassements opérés ont été les suivants :

- Les indemnités transactionnelles ont été reclassées en charges de personnel,
- Les provisions pour créances clients, garantie et SAV sont reclassées en dotation aux provisions dans le résultat opérationnel courant,
- Les mouvements de provisions liés au redressement fiscal sont maintenus en « autres charges et produits opérationnels ».

## 8.2. Effets des IFRS sur les principes comptables suivis par Avenir Numeric's

IAS 12 – Impôts différés

Les impôts différés constatés sont conforme à la norme IAS 12 et n'ont ainsi pas donné lieu à des retraitements dans le bilan d'ouverture.

#### IAS 16 – Immobilisations corporelles

L'analyse des immobilisations corporelles n'a pas mis en évidence de composant devant être identifié eu égard à l'absence d'immobilisation significative. Le Groupe n'a pas opté pour la méthode de la réévaluation pour la comptabilisation de certaines catégories d'immobilisations corporelles mais a retenu le modèle du coût amorti.

#### IAS 17 – Contrats de location / Financement

Les contrats de location-financement n'ont pas été retraités dans les états financiers consolidés compte tenu du caractère non significatif des loyers et de la valeur des biens pris à bail.

#### IAS 19 – Avantages du personnel

Avenir Numeric's a provisionné les engagements de retraite selon les principes de la norme IAS 19 (méthode des unités de crédit projetées). L'ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité.

#### IAS 37 – Provisions

Les provisions pour risques et charges comptabilisées n'entrent pas dans le champs d'application des provisions pour risques à long terme, et n'ont ainsi pas fait l'objet d'une actualisation.

#### IAS 38 – Immobilisations incorporelles

En application de IAS 38, les actifs incorporels, notamment les frais d'établissement et les charges à répartir, ne répondant pas aux critères d'immobilisation définis par cette norme, ont été reclassés en déduction des capitaux propres. Toutefois, les frais activés par Avenir Numeric's au titre des projets de développement sont conformes aux critères d'activation décrits dans la norme.

#### IFRS 3 – Goodwill

En application de IFRS 3, les goodwill ne font plus l'objet d'un amortissement mais sont soumis à un test annuel systématique d'évaluation pour déterminer les dépréciations éventuelles. Les amortissements antérieurement pratiqués selon les normes françaises ont été reclassés en déduction de la valeur brute.

Conformément à IFRS 1, Avenir Numeric's n'a pas retraité rétrospectivement les acquisitions réalisées antérieurement à l'adoption des IFRS.

### 8.3. Tableaux de rapprochement des comptes en norme françaises et en IFRS

Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 :

(K€)	Total
Capitaux propres en normes françaises	3 760
Titres en auto-contrôle	- 27
Provision indemnités départ en retraite	- 42
Impôts différés actifs	14
Divers	3
<b>Capitaux propres en normes IFRS</b>	<b>3 708</b>

Le principal retraitement IFRS sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 concerne, conformément à la norme IAS 19, la comptabilisation d'une provision pour indemnités de départ en retraite pour un montant de 42 K€.. Par ailleurs, les titres d'auto-contrôle, préalablement comptabilisés en VMP selon les normes françaises, ont été reclassés au sein des capitaux propres (application anticipée des normes IAS 32 et 39).

Capitaux propres au 31 décembre 2004 :

(K€)	Total
Capitaux propres en normes françaises	4 892
Titres en auto-contrôle	- 2
Annulation frais d'établissement	- 18
Perte de valeur (ADN Sud)	- 318
Annulation amortissements 2004 (Goodwills)	263
Impôts différés actifs	22
Provision indemnités départ en retraite	- 65
Divers	- 5
<b>Capitaux propres en normes IFRS</b>	<b>4 769</b>

L'application de IFRS 3 implique l'annulation des dotations aux amortissements sur les goodwill pratiquées en normes françaises au 31 décembre 2004. Sur la base d'IAS 36, une perte de valeur identifiée sur le goodwill d'ADN Sud a été comptabilisée au 31 décembre 2004.

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

Montant au 31/12 (k€)	2004 normes françaises	Ajuste- ment IFRS	2004 normes IFRS
<b>Goodwills</b>	<b>2 319</b>	<b>17</b>	<b>2 336</b>
Autres immobilisations incorporelles	293	- 18	275
Immobilisations corporelles	697	-	697
Autres actifs non courants	75	60	135
Actifs d'impôts différés		118	135
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>3 548</b>	<b>59</b>	<b>3 607</b>
Stocks	1 612	-	1 612
Clients et autres débiteurs	10 361	- 7	10 354
<b>Trésorerie et actifs financiers</b>	<b>1 389</b>	<b>- 2</b>	<b>1 387</b>
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>13 362</b>	<b>- 9</b>	<b>13 353</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>16 910</b>	<b>50</b>	<b>16 960</b>
Capitaux propres	4 892	- 123	4 769
Emprunts et dettes financières à long terme	2 738	-	2 738
Provisions à long terme	850	173	1 023
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>8 480</b>	<b>50</b>	<b>8 530</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	3 516	-	3 516
Emprunts à court terme	374	-	374
Autres passifs courants	4 540	-	4 540
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>8 430</b>	<b>-</b>	<b>8 430</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>16 910</b>	<b>50</b>	<b>16 960</b>

Les ajustements IFRS au niveau des provisions à long terme concernent la comptabilisation de la provision pour indemnités de départ en retraite conformément aux dispositions de la norme IAS 19. Les écritures d'ajustements sur les actifs d'impôts différés correspondent à la part d'impôt différé actif relative à la provision pour indemnités de départ en retraite.

L'ajustement au niveau du poste goodwill correspond au différentiel entre la perte de valeur identifiée pour 318 K€, et le montant du retraitement des dotations aux amortissements des goodwill comptabilisées en normes françaises au 31 décembre 2004. Enfin, les frais d'établissement ainsi que les charges à répartir ont été retraités dans les comptes IFRS au niveau des postes autres débiteurs et immobilisations incorporelles et ce, conformément à la norme IAS 38.

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2004

(K€)	2004 normes françaises	Ajuste- ments IFRS	2004 normes IFRS
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>26 766</b>	<b>- 161</b>	<b>26 605</b>
Achats consommés	6 411	-	6 411
Charges de personnel	8 397	40	8 437
Charges externes	7 764	146	7 910
Impôtset taxes	356	-	356
Dotations aux amortissements et provisions	482	408	890
Autres produits et charges d'exploitation	302	15	317
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>3 658</b>	<b>740</b>	<b>2 918</b>
Autres produits et charges opérationnels	- 1 078	638	- 440
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>2 580</b>	<b>102</b>	<b>2 478</b>
Produits de trésorerie	-	-	-
Coût de l'endettement financier brut	145	-	145
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>		<b>340</b>	<b>145</b>
Autres produits et charges financiers	54	- 10	44
Charge d'impôt	773	- 7	766
Intérêts minoritaires	-	-	-
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>1 716</b>	<b>- 105</b>	<b>1 611</b>

Principaux retraitements IFRS au sein du résultat net :

- Les indemnités de licenciement ainsi que les charges et produits sur exercices antérieurs préalablement comptabilisés dans le résultat exceptionnel sont désormais positionnés dans le résultat opérationnel courant.

- Les dotations aux amortissements relatives à l'exercice 2004 en norme françaises ont principalement été corrigées de la dotation pour perte de valeur sur le goodwill d'ADN Sud ainsi que de la dotation à la provision pour indemnités de départ en retraite.

- Les autres produits et charges opérationnels, correspondant au résultat exceptionnel en norme françaises, ont été ajustés par les éléments décrits ci-avant ainsi que par l'ajustement pour écart d'acquisition positif.

- L'impact résultat des plus values sur titres auto-contrôlés a été neutralisé en norme IFRS.

- La charge d'impôt en norme IFRS a été corrigée du montant des impôts différés au titre de la dotation à la provision pour indemnités de départ en retraite.

**TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2004**

(k€)	2004 normes françaises	Ajuste- ment IFRS	Reclas- sement	2004 normes IFRS
Résultat net des sociétés intégrées	1 716	- 105	-	1 611
Amortissements et provisions	548	102	-	650
Variation des impôts différés	61	7	-	68
Résultat sur cessions d'éléments d'actifs	42	-	-	42
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net</b>	<b>2 367</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>2 370</b>
Coût de l'endettement financier net	-	-	145	145
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net</b>	<b>2 367</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 515</b>
Augmentation des stocks	1 043	-	-	1 043
Augmentation des créances clients	3 525	-	-	3 525
Augmentation des dettes fournisseurs	- 911	-	-	- 911
Variation des autres actifs et passifs	- 506	- 7	-	- 513
Incidence de variation de périmètre sur le BFR	- 329	-	-	- 329
<b>Variation nette des actifs et passifs courants liés à l'activité</b>	<b>- 2 822</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>- 2 815</b>
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	- 455	11	145	- 300
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 483	-	-	- 483
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 447	-	-	- 447
Acquisitions d'immobilisations financières	- 63	-	-	- 63
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	38	-	-	38
Cessions d'immobilisations financières	30	-	-	30
Incidence des variations de périmètre	- 148	-	-	- 148
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 1 073	-	-	- 1 073
Dividendes payés	- 600	-	-	- 600
Emission d'emprunts et dettes financières	1 406	-	-	1 406
Cessions / acquisitions des actions propres	-	10	-	10
Remboursement d'emprunts et dettes financières	- 424	-	-	- 424
Intérêts financiers net versés	-	-	- 145	- 145
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	382	10	- 145	247
Diminution de la trésorerie et équivalent de trésorerie	- 1 146	21	-	- 1 125
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 355	- 23	-	2 332
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 209	- 2	-	1 207

## **8.6. Notes de commentaires sur les tableaux de rapprochement des bilans et du compte de résultat en norme françaises et en IFRS**

### Goodwill

Les goodwill ne sont plus amortis et ont été figés pour leur valeur nette comptable figurant dans les comptes au 31 décembre 2003. Les goodwill ont fait l'objet de tests de dépréciation au 31 décembre 2004, conformément à IAS 36. A ce titre, une perte de valeur de 318 K€ a été comptabilisée en 2004.

### Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels, principalement les frais d'établissement ainsi que les charges à répartir, ne répondant pas aux critères de la norme IAS 38, ont été annulés au premier janvier 2004.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les titres d'auto-contrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

### Provisions

Dans le cadre de la comptabilisation des engagements de retraite, le groupe a comptabilisé dans son bilan d'ouverture le montant de la dette actuarielle dite « des unités de crédit projetées » en retenant des hypothèses actuarielles homogènes par activité.

### Impôts différés

Les impacts des IFRS sur les soldes d'impôts différés au bilan sont dus à l'extension de l'assiette, compte tenu de la comptabilisation des engagements de retraite donnant lieu à impôt différé.

**TAB LEAU**
**DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(€)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus	
				brute	nette
Filiales détenues à plus de 50%					
LG Project	12 000	546 264	100,00	114 947	114 947
GL Diffusion	25 764	199 980	100,00	33 904	33 904
ADN Sud	94 780	- 220 077	100,00	613 715	613 715
ADN Ile de France - Centre	81 536	217 865	100,00	302 694	302 694
Connexe Multimédia	50 000	22 153	100,00	92 000	92 000
ADN Ingénierie	75 000	107 003	100,00	75 000	75 000
ADN Nord	195 100	1 640 379	100,00	1 505 000	1 505 000
Domateam Systems	345 000	198 708	100,00	345 000	345 000
ISA Productions	95 000	36 392	100,00	95 000	95 000
Universat	40 000	235 746	100,00	1 050 000	1 050 000
Multe-pass	3 343 110	- 6 092 825	100,00	5 499 247	5 499 247
HTD *	100 000	-	99,00	99 999	99 999

(€)	Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales détenues à plus de 50%					
LG Project	-	-	129 483	3 058 830	-
GL Diffusion	-	-	46 010	3 980 943	-
ADN Sud	-	-	- 302 046	2 356 701	-
ADN Ile de France - Centre	-	-	52 639	1 687 032	-
Connexe Multimédia	-	-	12 246	229 768	-
ADN Ingénierie	-	83 170	24 933	2 214 629	-
ADN Nord	-	1 543 034	65 656	3 457 246	-
Domateam Systems	-	-	114 005	9 521 581	-
ISA Productions	-	-	38 005	1 821 592	-
Universat	-	-	160 259	2 235 632	-
Multe-pass	-	250 000	- 444 596	8 875 324	-
HTD *	-	-	-	596 506	-

Note \* : HTD est une filiale de la société Multe-pass et à ce titre indirectement détenue par Avenir Numeric's.

### 3.2 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2005 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

#### I - MARCHÉ LIBRE D'EURONEXT - COURS DE L'ACTION

Le titre Avenir Numeric's s'élève à près de 26 € euros à fin mai 2006 et dispose toujours de la faveur des analystes financiers.

#### II - STRUCTURE DU GROUPE AVENIR NUMERIC'S

Au 31 décembre 2005, le groupe Avenir Numeric's détient à 100% les filiales suivantes :

- Dans l'habitat individuel
  - GL Diffusion
  - LG Project
  - Domateam Systems
  - ISA Productions
  - Universat l'Ecran du Monde
- Dans l'habitat collectif et tertiaire
  - ADN Ingénieries Paris
  - ADN Centre Ile de France
  - ADN Sud
  - ADN Nord

Le groupe Avenir Numeric's s'est renforcé au cours de l'exercice 2005 dans l'habitat individuel avec une opération de croissance externe intervenue en Janvier 2005, concernant la société Universat L'Ecran du monde, société par actions simplifiées au capital de 40 000 €, dont le siège social est à Caluire (69300), 1023-1039 chemin de Pierre Drevet, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 399 561 711.

Par ailleurs, la société Connexe Multimédia a été cédée en date du 30 Décembre 2005. Cette cession s'accompagne d'une perte de contrôle effective en janvier 2006 aussi, cette dernière a été consolidée dans les comptes d'Avenir Numeric's au 31 Décembre 2005 sur la base des derniers états financiers disponibles, soit au 30 Septembre 2005.

Dans le cadre de la réorganisation de l'organigramme du groupe, des opérations de fusions absorptions sont intervenues au cours de l'exercice 2005 : La société Numérique Sat, dont la dénomination sociale est devenue Habitat Numérique, a été absorbée par voie de transmission universelle de patrimoine par la société Avenir Numeric's.

La SARL CATV France a été fusionnée par voie d'absorption par la SARL Darman. Suite à cette opération de fusion, la dénomination sociale de la SARL Darman a été remplacée par celle d'ADN Ile de France Centre.

La société Antenne DB a été fusionnée par voie d'absorption par la société Etablissements Serge Diot. Suite à cette opération de fusion, la dénomination sociale d'Etablissements Serge Diot a été remplacée par celle d'ADN Nord.

La société Sertec Courants Faibles a été fusionnée par voie d'absorption par la société Ceyte. Suite à cette opération de fusion, la dénomination sociale de la société Ceyte a été remplacée par celle d'ADN Sud.

La société Terre Numérique, créée le 2 mars 2005 a été fusionnée par voie d'absorption par la société GL Diffusion. Aussi, toutes les opérations engagées par Terre Numérique, depuis la date de sa constitution, sont considérées comme l'ayant été par la société GL Diffusion.

Enfin, la dénomination sociale de la société Simatel Ingénieries a été remplacée par celle d'ADN Ingénieries Paris.

La société Mult e-Pass, dont la société Avenir Numeric's a pris le contrôle le 14 Octobre 2005, est détenue à 100% par la société Avenir Numeric's depuis le 30 Décembre 2005. Toutefois, la société Mult e-Pass n'est pas consolidée dans les comptes d'Avenir Numeric's au 31 Décembre 2005 eu égard à la procédure de désengagement en cours. Ce désengagement devrait être finalisé sur le second trimestre 2006.

La société Multe-Pass est une société à responsabilité limitée au capital de 3 343 110 €, dont le siège social est à Montluel (01120), Rue de la Plaine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg en Bresse sous le N° 445 101 579.

La société Multepass2 est une filiale à 99% de la société Mult e-Pass et, à ce titre, n'est donc pas consolidée dans les comptes d'Avenir Numeric's.

### III – RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après le rapport de gestion du groupe et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 que nous soumettons à votre approbation.

#### LE MÉTIER D'AVENIR NUMERIC'S

Le positionnement d'Avenir Numeric's se poursuit sur :

- Equipement en habitation collective de réception télévisée numérique, et de contrôle d'accès,
- Equipement en habitat individuel de réception télévisée numérique et d'automatisme avec une offre élargie sur de nouveaux produits.

#### PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES IAS/IFRS

Les comptes consolidés au titre de l'exercice 2005 sont établis, pour la première fois, en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et présentés avec, en comparatif, l'exercice 2004 établi selon le même référentiel.

Les principes et options retenus pour la constitution du bilan d'ouverture IFRS au 1/1/04 ainsi que leurs effets chiffrés sont présentés de manière détaillée dans l'annexe des comptes consolidés 2005.

#### FAITS MARQUANTS ET ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2005

En 2005, le chiffre d'affaires net consolidé en normes IFRS s'établit à 35 015 477 € contre 26 604 823 € pour 2004 (proforma IFRS).

Le chiffre d'affaires du Groupe Avenir Numeric's est composé de deux domaines spécifiques :

- les ventes et installations de matériel de réception télévisée par satellite dans l'habitat individuel et plus généralement aux produits liés à la domotique.
- une activité axée sur l'habitat collectif, spécialisée dans les courants faibles (telles que réception de la télévision par câble, satellites ou hertzienne, contrôle d'accès, portiers, vidéophones, contrôle vigile, câblage téléphonique et informatique ...)

La ventilation par branche d'activité se décompose comme suit (en euros) :

(en K€)	2005	2004
Habitat individuel	25 789	17 660
Habitat collectif & tertiaire	9 670	8 944
Régul. flux intra-groupe	- 444	-
<b>Total</b>	<b>35 015</b>	<b>26 604</b>

Durant l'exercice clos le 31 Décembre 2005, le chiffre d'affaires en normes IFRS a progressé de près de 32%, soit 8,4 M€ décomposé comme suit :

Habitat individuel	+ 7,7 M€	+ 45%
Habitat collectif & tertiaire	+ 0,7 M€	+ 9%

Les acquisitions 2004, à savoir les sociétés Domateam Systems et ISA Productions, ainsi que l'acquisition en 2005 de la société Universat L'Ecran du Monde, ont participé à la croissance de l'activité individuelle. En outre, la diversification de l'offre a permis de constituer un relais de croissance interne complémentaire.

Le résultat opérationnel avant impôt s'élève à 3.139.231 Euros contre 2.477.304 Euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net part du groupe ressort à 1.725.997 Euros contre 1.610.761 Euros pour 2004 et représente plus de 5% du chiffre d'affaires consolidé. Les intérêts minoritaires sont inexistantes.

Les acquisitions et prises de participation ont été financées par emprunts bancaires et par échanges d'actions.

#### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2005

<i>Société mère</i>		
Avenir Numeric's	-	St Maurice de Beynost (01)
<i>Filiales</i>		
LG Project	100%	Lyon (69)
GL Diffusion	100%	Saint Maurice de Beynost (01)
ADN Nord	100%	Villeneuve d'Ascq (59)
ADN Sud	100%	Bron (69)
ADN Centre Ile de France	100%	Port Marly (78)
ADN Ingénieries Paris	100%	Gennevilliers (92)
ISA Productions	100%	Lattes (34)
Domateam Systems	100%	Lattes (34)
Connexe Multimedia	100%	Saint Maurice de Beynost (01)
Universat l'Ecran du Monde	100%	Caluire (69)

Ces 10 sociétés, contrôlées à 100 % par Avenir Numeric's sont intégrées globalement.

Elles ont toutes arrêté leur dernier bilan au 31 décembre 2005 excepté pour la société Connexe Multimédia dont les comptes ont été arrêtés au 30 septembre 2005.

#### ACTIVITÉS DES FILIALES CONSOLIDÉES ET PERSPECTIVES

Les comptes de résultat simplifiés de chacune des filiales intégrées sont les suivants (en €) :

#### ■ Marché de l'habitat individuel

LG Project	2005	2004
Chiffre d'affaires HT	3 059 000	1 713 000
Résultat net	129 000	188 000

L'activité de télé prospection du groupe a généré au cours de l'exercice un niveau de ventes en forte augmentation.

GL Diffusion	2005	2004
Chiffre d'affaires HT	3 981 000	2 640 000
Résultat net	46 000	59 000

Le CA continue de progresser grâce à la hausse des contrats de maintenance des installations de satellites. Le résultat a néanmoins diminué dans une faible mesure.

Universat	2005	2004
Chiffre d'affaires HT	2 236 000	993 181
Résultat net	160 000	31 087

La société Universat a été acquise en janvier 2005. Son niveau d'activité est tout à fait satisfaisant.

Connexe Multimédia	2005	2004
Chiffre d'affaires HT	230 000	343 000
Résultat net	12 000	6 000

Le niveau d'activité de la société Connexe Multimédia sur une période de 9 mois en 2005 est satisfaisant.

#### ■ Marché de l'habitat collectif et tertiaire

ADN Sud	2005	2004
Chiffre d'affaires HT	2 357 000	1 923 000
Résultat net	- 302 000	- 138 000

L'exercice a été marqué par une progression du chiffre d'affaires qui n'a toutefois pas permis d'absorber la hausse du niveau des charges. Une politique de restriction des coûts a été engagée fin 2005 afin d'améliorer significativement le résultat 2006.

ADN Centre Ile de France	2005	2004
Chiffre d'affaires HT	1 687 000	1 222 000
Résultat net	53 000	6 000

Les efforts d'élimination des contrats non rentables sur l'exercice 2004 ont permis de dégager des profits en forte augmentation sans impacter la progression continue du chiffre d'affaires.

<b>ADN Ingénieries Paris</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Chiffre d'affaires HT	2 215 000	1 763 000
Résultat net	25 000	82 000

L'exercice a été marqué par une croissance du chiffre d'affaires dans le cadre d'une politique de prise de marché importante.

<b>ADN Nord</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Chiffre d'affaires HT	3 457 000	2 512 000
Résultat net	66 000	276 000

La société ADN Nord, issue de la fusion de la société Antenne DB dans l'Etablissement Serge Diot a connu une croissance importante grâce au développement de nouveaux contrats avec un taux légèrement inférieur à celui du groupe.

<b>Domateam Systems</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Chiffre d'affaires HT	9 521 000	4 444 000
Résultat net	114 000	85 000

Le niveau d'activité de la société Domateam Systems à périmètre équivalent en terme de durée d'exercice est stable (exercice 2004 de moins de 5 mois). Le développement de brevets en interne laisse envisager une croissance de l'activité dès l'exercice 2006.

<b>ISA Productions</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Chiffre d'affaires HT	1 822 000	942 000
Résultat net	38 000	- 2 000

L'activité de la société ISA Productions est stable à périmètre constant en terme de durée d'exercice (exercice 2005 de moins de 5 mois). L'amélioration du résultat émane d'une bonne maîtrise des charges.

Les sociétés Domateam System et ISA Productions ont été créées en août 2004, ainsi c'est l'activité sur une période de 12 mois qui a été retenue dans les comptes consolidés.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE

<b>(en K€)</b>	<b>Alpha Compta</b>	<b>Grant Thornton</b>
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	20	30
Missions accessoires	-	-
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>30</b>

#### ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La société Domateam Systems a développé en interne au cours de l'exercice deux automatismes brevetés, un brevet dédié aux automatismes « Xenon » ainsi qu'un brevet dédié à la fabrication de volet en polyex.

#### ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le groupe Avenir Numeric's poursuit sa croissance interne dans des conditions très encourageantes, tout en gérant son désengagement dans la société Mult e-pass.

#### ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

##### Ratios d'exploitation

<b>(en €)</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Chiffre d'affaires	35 015 477	26 604 823
Valeur ajoutée	16 696 000	12 284 000
EBE	3 164 000	3 491 000
Résultat opérationnel	3 138 000	2 478 000
Résultat net	1 725 997	1 610 761
<b>(variation 05/04)</b>	<b>valeur</b>	<b>%</b>
Chiffre d'affaires	+ 8 410 654	+ 31,6
Valeur ajoutée	+ 4 412 000	+ 35,9
EBE	- 327 000	- 9,3
Résultat opérationnel	+ 660 000	+ 27,0
Résultat net	+ 155 236	+ 7,2

##### Ratios d'endettement

<b>(en €)</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Dettes long terme totales	6 853 000	2 739 000
Capitaux propres	8 723 000	4 769 000
Dettes / Capitaux propres	78%	57,4%

#### APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 al. 3 du Code de commerce, votre Conseil d'administration, en sa séance du 10 Mai 2006, a décidé de proposer l'approbation des comptes consolidés du groupe AVENIR NUMERIC'S tels qu'ils vous sont présentés, faisant apparaître un résultat consolidé part du groupe de 1 725 997 Euros.

#### IV – RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

##### SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires de la société Avenir Numeric's a très légèrement diminué de près de 2,89% passant de 13 204 232 euros pour l'exercice précédent à 12 822 229 euros pour cet exercice. Ce léger recul d'activité n'a toutefois pas impacté le résultat net de manière négative, ce dernier progressant de 13,50% passant de 1 075 136 euros pour l'exercice précédent à 1 220 419 euros.

Il est à noter sur l'exercice la transmission universelle du patrimoine des sociétés Mobile-IT et Habitat Numeric à notre société, sans qu'il y ait eu lieu à liquidation.

##### ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR.

Pour l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> Janvier 2006, notre objectif est le développement de nouvelles offres complémentaires à l'activité Satellite telles que la sécurité, ainsi qu'un renforcement de vente en foire, notamment de chauffage et climatisation. Ces leviers de croissance devraient rapidement porter leurs fruits sur l'exercice 2006.

##### ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE.

La société Avenir Numeric's poursuit sa croissance interne dans des conditions très favorables, tout en gérant son désengagement dans la société Multi-Pass, il n'existe aucun événement postérieur à la clôture.

##### FILIALES ET PARTICIPATIONS

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

#### V - PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 Décembre 2005.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L 225-102 du Code de Commerce s'élevait au 31 Décembre 2005 à 0 %.

#### VI - RÉSULTATS – AFFECTATION

##### EXAMEN DES COMPTES ET RÉSULTATS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, le chiffre d'affaires s'est élevé à 12 822 229 € contre 13 204 232,86 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -2,89%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 266 821 € contre 135 078 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 97,53%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 2 179 132 € contre 2 019 864 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,88%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 6 383 701 € contre 7 116 712 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -10,29%.

Il convient de préciser que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire de 26 244 €.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 117 028 € contre 130 332 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -10.21%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 078 221 € contre 868 778 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 24,11%.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 396 011 € contre 346 434 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 14,31%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 39 contre 43 pour l'exercice précédent, soit une variation de -9,30%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 247 587 € contre 148 451 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 66.78%.

Le montant des autres charges s'élève à 13 € contre 108 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -87.96%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 10 401 693 € contre 10 630 681 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -2.15%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 2 687 358 € contre 2 708 630 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -0.78%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -304 742 € (-66 922 € pour l'exercice précédent), il s'établit à 2 382 616 € contre 2 641 707 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -9,80%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -586 035 € contre (968 947) € pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 576 163 € contre 597 625 € pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2005 se solde par un bénéfice de 1 220 419 € contre un bénéfice de 1 075 136 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,51%.

#### ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

<b>Ratios d'exploitation</b>		
(en €)	2005	2004
Chiffre d'affaires	12 822 229	13 204 232
Valeur ajoutée	4 526 216	4 202 734
EBE	2 934 959	2 857 190
Résultat courant av. impôts	2 382 616	2 641 707
Résultat exceptionnel	- 586 035	- 968 947
Résultat net	1 220 419	1 075 136
(variation 05/04)	valeur	%
Chiffre d'affaires	- 382 003	- 2,89%
Valeur ajoutée	+ 323 482	+ 7,70%
EBE	+ 77 769	+ 2,70%
Résultat courant av. impôts	- 259 091	- 9,80%
Résultat exceptionnel	382 912	+ 39,51%
Résultat net	+ 145 283	+ 13,51%
<b>Ratios d'endettement</b>		
(en €)	2005	2004
Dettes long terme totales	9 322 641	4 120 250
Capitaux propres	7 911 444	4 418 675
Dettes / Capitaux propres	1,18	1,07
Capacité d'autofinancement	710 175	1 556 743
Var. fonds de roulement	- 1 778 000	- 3 922 000

#### PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 1 220 418,74 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 220 418,74 €
A la réserve légale ainsi dotée à plein	5 467,73 €
Solde	1 214 951,01 €
A titre de dividendes aux actionnaires	500 000,00 €
Soit 0,46 € par action	
Le solde	714 951,01 €

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 3 338 632,15 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 7 411 443 €.

Il est précisé que la réfaction de 40 % opérée sur les revenus distribués ne s'appliquera qu'aux actionnaires personnes physiques y ayant droit, étant précisé que les dividendes perçus par les actionnaires personne morale ne donnent pas droit à un tel abattement.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

Exercice	Dividende net	Avoir fiscal
2002	0,60	0,30 / 0,15
2003	0,60	0,30 / 0,15
2004		
Dividende versé		200 000 €
Actionnaires personnes physiques	réfaction 50%	
Actionnaires personnes morales	pas d'abattement	

#### DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

#### TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

#### VII - CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

#### VIII - ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 al.3 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toutes Sociétés, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

Nom de la société	Siège	Mandats	Fonctions
<b>Laurent Ulrich</b>			
SARL Saint-Cyr Gestion	92000 Nanterre	Cogérant	Néant
SA Avenir Numeric's	01700 Saint Maurice de Beynost	PDG	Néant
SARL Embalpack	01700 Saint Maurice de Beynost	Gérant	Néant
EURL Connexe Multimedia	01700 Saint Maurice de Beynost	Gérant	Néant
SARL SLDT	69230 Saint Genis Laval	Gérant	Néant
Multe-pass	01120 Montluel	Cogérant	Néant
<b>Gérard Petot</b>			
SARL Saint-Cyr Gestion	92000 Nanterre	Cogérant	Néant
SA Avenir Numeric's	01700 Saint Maurice de Beynost	DG Délégué	Néant
SARL Saint-Cyr Invest	01700 Saint Maurice de Beynost	Cogérant	Néant
ADN Sud	69500 Bron	Gérant	Néant
<b>Jacques Gabriel</b>			
SA Avenir Numeric's	01700 Saint Maurice de Beynost	Administrateur	Néant
F2J	69008 Lyon	Cogérant	Néant
AC Firm Numeric	67000 Strasbourg	Gérant	Néant
GF Invest	13008 Marseille	Gérant	Néant
<b>Benjamin Martineau</b>			
SA Avenir Numeric's	01700 Saint Maurice de Beynost	DG Délégué	Néant
SAS Domateam Systems	34000 Lattes	Directeur Général	Néant
SARL ISA Productions	34000 Lattes	Gérant	Néant

DÉTENTION PAR AVENIR NUMERIC'S DE SES PROPRES ACTIONS

Au 31 décembre 2005, Avenir Numeric's détenait 1 214 de ses propres actions, pour 27 922 €, inscrites en valeurs mobilières de placement.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

DROIT DE VOTE DOUBLE

Aux termes des statuts de votre société, un droit de vote double est conféré aux actions entièrement libérées pour lesquelles il peut être justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins.

Le Conseil d'administration

### **3.3 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2005 ET 31 DECEMBRE 2004**

#### **3.3.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005**

« Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société **AVENIR NUMÉRIC'S** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

#### **Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2-2 de l'annexe concernant les participations non consolidées et la note 5-6 de l'annexe concernant un passif éventuel au titre des conséquences du contrôle fiscal dont le groupe a fait l'objet.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 2-2 de l'annexe décrit les raisons de la non consolidation de certaines participations.

La note 8-2 de l'annexe décrit les effets de l'application des normes IFRS sur les principes comptables.

Dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié de l'information donnée et nous nous sommes assurés du bien fondé des modalités d'application mentionnées ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **Vérification spécifique**

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnels applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. »

Roanne et Genas, le 29 juin 2006

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**

**Membre français de Grant Thornton**

**International**

**Alpha Audit**

Robert Dambo  
Associé

Denis Emonard  
Associé

### **3.3.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004**

« Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société AVENIR NUMÉRIC'S relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

### **Vérification spécifique**

Par ailleurs, nous avons également procédé, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. »

Roanne et Genas, le 9 juin 2005

Les Commissaires aux Comptes  
**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**

**Alpha Audit**

Robert Dambo  
Associé

Denis Emonard  
Associé

### 3.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

	CABINET GRANT THORNTON			CABINET ALPHA AUDIT		
	Montant HT En K€			Montant HT En K€		
	2005	2004	2003	2005	2004	2003
<b><u>Audit</u></b>						
- Commissariat aux Comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	30.00	30.000	15,00	20.00	20.000	15,00
- Missions accessoires	5.00	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Sous total</b>	<b>35.00</b>	<b>30.00</b>	<b>15,00</b>	<b>20.00</b>	<b>20.00</b>	<b>15,00</b>
<b><u>Autres prestations</u></b>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Sous total</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>35.00</b>	<b>30.00</b>	<b>15,00</b>	<b>20.00</b>	<b>20.00</b>	<b>15,00</b>

### 3.5 COMPTES INTERMEDIAIRES CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2006

#### 3.1.1 Bilan consolidé au 30 septembre 2006

Il est avant tout précisé qu'à compter de l'exercice 2007, la Société communiquera ses informations financières annuellement et semestriellement.

<b>ACTIF</b>	<b>30/09/2006</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
(K€)	Net	Net	Net
Goodwills	4 762	3 744	2 336
Autres immobilisations incorporelles	535	446	275
Immobilisations corporelles	2 250	988	697
Autres actifs non courants	2 164	209	164
Actifs d'impôts différés	192	118	135
<b>Total actifs non courants</b>	<b>9 903</b>	<b>5 505</b>	<b>3 607</b>
Stocks et en-cours	2 508	2 747	1 612
Clients et comptes rattachés	9 532	10 502	7 597
Autres actifs courants	5 851	9 669	2 757
Trésorerie et actifs financiers	99	1 858	1 387
<b>Total actifs courants</b>	<b>17 990</b>	<b>24 776</b>	<b>13 353</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>27 893</b>	<b>30 281</b>	<b>16 960</b>
<b>PASSIF</b>			
Capital émis	754	754	700
Autres réserves	7 515	6 243	2 458
Résultat de l'exercice	544	1 726	1 611
<b>Total capitaux propres</b>	<b>8 813</b>	<b>8 723</b>	<b>4 769</b>
Emprunts et dettes financières à long terme	4 412	6 853	2 739
Provisions à long terme	506	468	1 023
Autres passifs non courants	-	-	-
<b>Total passifs non courants</b>	<b>4 918</b>	<b>7 321</b>	<b>3 762</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	4 131	6 027	3 516
Emprunts à court terme	4 393	1 512	374
Autres passifs courants	5 638	6 698	4 539
<b>Total passifs courants</b>	<b>14 162</b>	<b>14 237</b>	<b>8 429</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>27 893</b>	<b>30 281</b>	<b>16 960</b>

### 3.1.1 Compte de résultat consolidé au 30 septembre 2006

(K€)	30/09/2006	30/09/2005
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>29 950</b>	<b>25 065</b>
Achats consommés	8 329	4 438
Charges de personnel	10 158	9 472
Charges externes	8 142	8 575
Impôts et taxes	577	340
Dotation aux amortissements et aux provisions	681	522
Autres produits et charges d'exploitation	33	76
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>2 096</b>	<b>1 642</b>
Autres produits et charges opérationnels	11	265
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>2 107</b>	<b>1 907</b>
Produits de trésorerie	-	-
Coût de l'endettement financier brut	499	247
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>499</b>	<b>247</b>
Autres produits et charges financiers	36	24
Charge d'impôt	169	479
Intérêts minoritaires		
<b>RESULTAT NET AVANT RESULTAT ACTIVITES ARRETEES</b>	<b>1 475</b>	<b>1 205</b>
Résultat net des activités arrêtées	-	<b>931</b>
<b>RESULTAT NET PART GROUPE</b>	<b>544</b>	<b>1 205</b>
<i>Nombre d'actions moyen</i>	<i>1 077 507</i>	<i>1 018 894</i>
<i>Résultat par action</i>	<i>0,50</i>	<i>1,18</i>

### 3.1.1 Flux de trésorerie consolidés au 30 septembre 2006

(K€)	30/09/2006	31/12/2005
<b>Activités opérationnelles</b>		
Résultat net des sociétés intégrées	544	1 726
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
Amortissements et provisions	598	-5
Retraitement transfert de charge de recherches chez Domateam	-108	-145
Variation des impôts différés	-73	16
Résultat sur cessions d'éléments d'actif	523	-431
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net</b>	<b>1 484</b>	<b>1 161</b>
Coût de l'endettement financier net	499	340
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net</b>	<b>1 983</b>	<b>1 501</b>
Diminution des stocks	-239	1 134
Diminution des créances clients	-970	2 967
Diminution des dettes fournisseurs	1896	-2 209
Variation des autres actifs et passifs	1 636	-992
Incidence de variation de périmètre sur le BFR	-165	39
<b>Variation nette des actifs et passifs courants liés à l'activité</b>	<b>-2 158</b>	<b>-939</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-175</b>	<b>562</b>
<b>Opérations d'investissements</b>		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-193	-537
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-1456	-583
Acquisitions d'immobilisations financières	0	-5 597
Cessions d'immobilisations corp et incorp	13	668
Cessions d'immobilisations financières	0	4
Variation des créances et dettes sur immobilisations	-912	-650
Incidence des variations de périmètre	-17	-719
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-2 565</b>	<b>-7 414</b>
<b>Opérations de financement</b>		
Augmentation des capitaux propres	36	2472
Dividendes payés	-500	-200
Emission d'emprunts et dettes financières	1118	4 750
Cessions / Acquisition des actions propres	25	-32
Remboursement d'emprunts et dettes financières	-630	-658
Intérêts financiers net versés	-499	-340
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>-450</b>	<b>5 992</b>
Impact Cession Multe-pass	-1 451	0
<b>Diminution de la trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>-4 641</b>	<b>-860</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	347	1 207
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	-4294	347

### **3.1.1 Annexes aux comptes consolidés au 30 septembre 2006**

#### **1. PRESENTATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS**

La société **Avenir Numéric's SA** a été créée en septembre 1997 (dénomination précédente Sarl LG Avenir, transformation en SA en 2001) et a clôturé son premier exercice au 31 décembre 1998.

Les états consolidés reflètent la situation comptable d'Avenir Numéric's et de ses filiales. Ils sont présentés en euros arrondis au millier le plus proche.

Le groupe Avenir Numéric's commercialise et réalise des installations de matériel de réception télévisée par satellite, des équipements électriques tournés vers l'habitat collectif ainsi que portails et volets auprès des particuliers. Le groupe a entamé une diversification de son offre auprès des particuliers par croissance organique en commercialisant une nouvelle gamme de produits dits d'énergie renouvelable.

A ce titre, cette nouvelle activité « énergie renouvelable » a engendré la création d'une nouvelle société « Domatherm » destinée à commercialiser ce type de produits en vente à distance.

En parallèle, la société Domateam Systems distribue ce type de produits via son réseau de distribution en foire. Afin de renforcer sa position dans le circuit de commercialisation en foire, la société Domateam Systems a acquis en juillet 2006, la société Ecoclim

Par ailleurs, la sortie de la société Multe-pass du périmètre du groupe a été finalisée sur la période en date du 3 août 2006.

Les comptes consolidés intermédiaires au 30/09/2006 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 15 novembre 2006.

#### **2. PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION ET MODALITES DE CONSOLIDATION**

Les états financiers consolidés intermédiaires au 30 septembre 2006 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières 2006 résultent de l'application de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 30 septembre 2006.

Les états financiers ont pour objectif de présenter une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie d'Avenir Numéric's. Ils sont établis selon le principe de continuité d'exploitation. Les conventions de présentation sont identiques d'un exercice à l'autre afin d'en assurer une comparabilité, et ne sont modifiées que si le changement répond aux dispositions d'une norme ou permet une information plus pertinente. Les produits et charges d'un exercice sont présentés par nature dans le compte de résultat.

Les états financiers consolidés résumés, portant sur la période de 9 mois close au 30 septembre 2006, ont été préparés conformément à la norme IAS 34, norme spécifique IFRS relative à l'information financière intermédiaire adoptée par l'Union Européenne

Ils ont été établis pour les besoins du transfert sur ALTERNEXT.

## 2.1 Information comparative

Par dérogation à la norme IAS 34 et s'agissant des premiers comptes intermédiaires établis, les informations comparatives suivantes ne sont pas présentées :

- le compte de résultat du troisième trimestre 2006 car il n'a pas été établi de comptes pour le premier semestre 2006
- le tableau de flux de trésorerie au 30 septembre 2005 (comparaison avec l'exercice précédent)
- l'état de variation des capitaux propres au 30 septembre 2005

Concernant les charges constatées d'avance, l'application des règlements 2004-06 et 2002-10 pourrait entraîner une correction d'erreur dont l'incidence ne devrait pas être significative sur les capitaux propres d'ouverture.

## 2.2. Principes de consolidation

### Opérations intra groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes au groupe sont éliminés.

### Regroupements d'entreprises

En application d'IFRS3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode dite de l'acquisition, qui consiste à évaluer les actifs, passifs et les passifs éventuels de la société acquise à la juste valeur. L'écart entre le coût d'acquisition des actifs apportés ou des actions acquises et la part de l'acquéreur dans les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition est constaté sous la rubrique « Goodwill ». Si le coût d'acquisition est inférieur à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice. Des ajustements de la juste valeur peuvent être opérés au cours des douze mois suivant l'acquisition.

Les goodwill ne sont plus amortis depuis la date de transition aux IFRS conformément à la norme IFRS 3.

### Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible corrigé des impôts différés. Les impôts différés sont calculés sur les décalages temporaires et sur les déficits fiscaux dont la récupération est assurée dans le cadre de l'intégration fiscale mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Ils tiennent compte du taux d'impôt en vigueur à cette même date.

La méthode utilisée est celle du report variable.

## 2.3. Méthodes d'évaluation

- Estimations et hypothèses affectant les actifs et les passifs

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la Direction du groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations concernent plus particulièrement la dépréciation des actifs

- Immobilisations incorporelles

Les frais afférents à des projets de développement répondant à l'ensemble des critères définis dans la norme IAS 38 ont été activés au bilan. Ces frais de développement sont amortis sur une durée de 3 ans.

Les logiciels d'application à usage interne acquis par le groupe sont amortis sur une durée de 1 an en linéaire.

- Immobilisations corporelles

La société Avenir Numéric's comptabilise les immobilisations corporelles à leur coût d'acquisition, abstraction faite de toute charge financière. Les amortissements sont généralement calculés sur la durée d'utilité estimée selon les modalités suivantes :

- matériel industriel et outillage	2 ou 3 ans	Linéaire
- installations générales et agencements	5 à 10 ans	Linéaire
- matériel de transport	2 à 4 ans	Linéaire
- matériel bureautique	1, 3 ou 5 ans	Linéaire
- mobilier de bureau	3 à 10 ans	Linéaire

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Les contrats de location financière transférant les risques et avantages liés à la propriété sont comptabilisés dans les immobilisations en contrepartie d'une dette financière. Ces immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

Aucun contrat de location répondant aux critères de la norme IAS 17 n'a été identifié à la clôture. En effet, la valeur du matériel faisant l'objet d'un contrat de location est inférieure à 15 K€.

Néanmoins, l'acquisition sur la période d'un droit incorporel portant sur un bien immobilier, répondant aux critères d'IFRIC 4, a été traité conformément à la norme IAS 17.

#### **2.4. Test de perte de valeur des actifs immobilisés**

La valeur d'utilité des immobilisations est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au moins une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée dans le cas du groupe aux goodwill.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée pour la différence.

Au sein du groupe, une UGT a été constituée pour chaque activité spécifique :

- ⇒ Une UGT par société de l'activité « Collectif », soit quatre UGT testées,
- ⇒ Une UGT spécifique à l'activité « alarme et climatisation », activité réalisée par la société Universat,
- ⇒ Une UGT au titre de l'activité « Individuelle »,
- ⇒ Une UGT au titre de l'activité « Automatisation », activité réalisée par les sociétés Domateam Systems et Isa Productions.

Les goodwill font l'objet d'un examen pour détecter une éventuelle perte de valeur. Les tests d'évaluation sont effectués régulièrement en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés et établis sur une durée de 5 ans. Le taux d'actualisation retenu est le coût

moyen pondéré du capital du groupe. Les pertes de valeur éventuelles sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique « dotation aux amortissements et provisions ». Les goodwill négatifs ne sont pas reconnus et sont repris en résultat de la période au niveau de la rubrique « autres produits et charges opérationnels ».

- Actifs financiers

Les actifs financiers définis par la norme IAS 39, comprennent des créances, des titres disponibles à la vente, des créances clients et des actifs comptabilisés selon l'option juste valeur.

La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt suivant qu'elle est inférieure ou supérieure à un an.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39.

Les titres de participation représentent les intérêts du groupe dans le capital de sociétés non consolidées. Ils sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition que le groupe estime représenter leur juste valeur, en l'absence d'un marché actif. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, une perte de valeur est constatée. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. Les critères généralement retenus sont : la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

- Instruments dérivés

Le groupe procède à des couvertures de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette, sans risque spéculatif.

L'ensemble des instruments de couverture est comptabilisé au bilan, à l'actif, en autres actifs non courants et au passif en emprunts et dettes financières à long terme et évalué à la juste valeur.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat sur la ligne « coût de l'endettement financier net ».

- Stocks

Les stocks sont valorisés au dernier prix d'achat, très proche de la méthode FIFO compte tenu de leur rotation rapide. Une provision pour dépréciation de 20% à 30 % selon l'état, a été constituée sur les stocks d'occasion repris aux clients dans le cadre de SAV.

Les stocks de portails fabriqués sur mesure et pour lesquels la livraison a été annulée ont été dépréciés à 30%.

- Créances

L'évaluation initiale des créances s'effectue à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement au montant facturé.

Les créances clients sont affectés en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de leur ancienneté et de la situation dans laquelle se trouve le client. Une dépréciation est également effectuée lorsque les créances ont un retard significatif et lorsqu'un risque de litige est décelé.

Les créances courantes font l'objet de tests de dépréciation, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur recouvrable pourrait être inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires actifs ainsi qu'aux caisses.

Les équivalents de trésorerie sont des OPCVM qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont, selon IAS 39, évalués à la juste valeur à chaque clôture.

- Emprunts

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif.

A la clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Provisions

Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé va requérir un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation d'une provision reflète la meilleure estimation du règlement nécessaire à l'extinction de l'obligation. Lorsque celui-ci est prévu à plus de douze mois après la date de clôture, la provision fait l'objet d'une actualisation financière.

- Provisions pour retraites et avantages assimilés

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date clôture, fondé sur les obligations d'Etat dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Le Groupe applique (ou n'applique pas) l'amendement IAS 19 publié dans le règlement CE n° 1910/2005 du 8 novembre 2005. Cet amendement introduit une option comptable supplémentaire pour la comptabilisation des écarts actuariels, en les comptabilisant directement en capitaux propres dans l'état des variations des capitaux propres.

- Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est enregistré s'il est probable que les avantages économiques associés aux transactions iront au groupe et si le montant des produits et des coûts encourus ou à encourir sur la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le montant des ventes est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après, le cas échéant, déduction de toutes remises commerciales, rabais sur volumes et similaires, participations commerciales, escomptes financiers. Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du groupe a délivré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien, généralement lorsque le bien a été livré à un client qui l'a accepté et dont le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits attachés à l'activité de service après vente sont comptabilisés sur la période pour laquelle la garantie est exerçable.

Le chiffre d'affaires réalisé par le groupe se compose,

- ⇒ de ventes et installations de matériel de réception télévisée par satellite ainsi que produits dits d' « énergie renouvelable » dans l'habitat individuel,
- ⇒ d'une activité tournée vers l'habitation collective, spécialisée dans les courants faibles : Réception TV (câbles, satellites, hertzien), contrôle d'accès, portiers, vidéophone, contrôle vigile, câblage téléphonique et informatique,
- ⇒ de ventes aux particuliers d'automatismes de portails et volets.

- *Information sectorielle*

Les différents secteurs d'activité du Groupe déterminés en application de la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle sont :

- Le secteur du commerce de détail dans le cadre de vente à domicile de matériels de réception TV, de menuiseries et de fermetures métalliques ainsi que des équipements à énergie renouvelables (habitat individuel),
- Le secteur des travaux d'installation électrique (habitat collectif).

Le secteur primaire retenu est donc le secteur d'activité et le secteur secondaire correspond au secteur « Géographique » avec un seul segment « France » car l'intégralité de l'activité est réalisée en France.

### 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

#### 3.1. Modalités de consolidation

Les sociétés incluses dans le périmètre du groupe ont toutes arrêté des comptes au 30/09/2006. L'évolution du périmètre de consolidation au 30 septembre 2006 est la suivante :

##### **Société entrée dans le périmètre en 2006 :**

- ⇒ La société Ecoclim entrée dans le périmètre de consolidation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2006 par voie de rachat de titres par la société Domateam System a été intégrée dans les comptes consolidés.
- ⇒ Création de la société IDEOM SAS détenue à 100% par Avenir Numéric's en date du 29 juin 2006
- ⇒ Création de la société Domatherm détenue à 100% par la société Avenir Numéric's en date du 29 juin 2006.

##### **Société sortie du périmètre en 2006 :**

- ⇒ La société Connexe Multimédia est sortie du périmètre en date du 1<sup>er</sup> janvier 2006 corrélativement à la cession réalisée au 30 décembre 2005.

#### 3.2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation se présente ainsi :

Date d'entrée	Sociétés	Siège social	N° RCS	% d'intérêt
	<b>Société mère :</b> Avenir Numéric's SA	St Maurice de Beynost (69)	Bourg en Bresse 413 735 440	Société mère
	<b>Filiales :</b>			
Janvier 2001	- LG Project	Lyon (69)	Lyon 421 304 866	100,0 %
Juillet 2001	- GL Diffusion	St Maurice de Beynost (01)	Bourg en Bresse 434 349 544	100,0 %
Octobre 2001	- ADN Sud	Bron (69)	Lyon 345 196 166	100,0 %
Décembre 2001	- ADN IDF - Centre	Le Port Marly (78)	Versailles 300 498 912	100,0 %
Février 2004	- ADN Ingénieries	Gennevilliers (92)	Nanterre 452 772 338	100,0 %
Avril 2004	- ADN Nord	Villeneuve d'Ascq (59)	Roubaix 651 720 757	100,0 %
Août 2004	- ISA Productions	Lattes (34)	Montpellier 478 197 908	100,0 %
Août 2004	- DOMATEAM	Lattes (34)	Montpellier 478 198 799	100,0 %
Janvier 2005	- Systems	Caluire (69)	Lyon 399 561 711	100,0 %
Juillet 2006	- UNIVERSAT	St Pierre de Chandieu (69)	Lyon 489 172 825	100,0 %
Juin 2006	- ECOCLIM	Lattes (34)	Montpellier 490 077 919	100,0 %
Juin 2006	- DOMATHERM	Lattes (34)	Montpellier 490 490 463	100,0 %
Juin 2006	- IDEOM	Lattes (34)	Montpellier 490 490 463	100,0 %

- Participations non consolidées

Corrélativement à l'opération de cession des titres Multe-pass, la société Avenir Numéric's détient depuis le 3 août 2006, 3,5% de titres de la société Initiative & Développement pour une valeur de 2 000 K€.

La société Multe-pass ayant été acquise unique ment dans l'objectif d'être cédée, il s'agit d'un abandon d'activité au sens de la norme IFRS 5. Le résultat de cession d'un montant négatif de 931 K€ est donc présenté sur une ligne spécifique du compte de résultat intitulée « résultat net des activités arrêtées ».

Ce résultat se décompose de la manière suivante :

<b>Montant au 30/09 (K€)</b>	<b>30/09/2006</b>
Prix de cession	7 932
Valeur nette des titres cédés	-5 499
Abandon de compte courant	-2 967
Honoraires et coûts rattachés à la cession	-397
<b>Total</b>	<b>-931</b>

## 4. NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

### 4.1. Goodwill

Sociétés (K€)	Valeur brute d'entrée historique	Valeur nette 1er janvier 2004	Perte de valeur	Impact IDR 2004	Valeur nette	Origine
Avenir Numéric's	699	498				Goodwills issus des fusions avec LG Promotion (152 K€), LG 498 Production (58 K€), LG Evolution (50 K€), et HRD Invest (438 K€)
GL Diffusion	21	8				Goodwill apporté par ATV SAT pour la constitution de GL Diffusion 8 (01/12/00)
ADN Sud	635	504	-318			Goodwills acquis par Ceyte avant l'entrée dans le groupe (122 K€) et fonds issu de l'évaluation à la juste valeur lors de l'acquisition (336 K€). Un fonds de (177 K€) a été acquis par Sertec après la 186 constitution de la société.
ADN IDF - Centre	224	195				Goodwill valorisé chez Darman avant l'entrée dans le groupe (31 K€), fonds issu de l'évaluation à la juste valeur lors de l'acquisition (83 K€) et fonds issu du rachat d'Antennes Industrie (12 K€). Fonds valorisé chez CA TV avant l'entrée dans le groupe (3 K€) et fonds issu de 195 l'évaluation à la juste valeur lors de l'acquisition (94 K€).
ADN Ingénieries	114	114		55	169	Goodwill issu de l'évaluation à la juste valeur lors de l'acquisition de Simatel Ingénieries
ADN Nord	208	176				Goodwill issu de l'évaluation à la juste valeur lors de l'acquisition de 176 Antenne DB (207 K€) et de Diot (1 K€)
Domateam Systems	1 448	1 447		15	1 462	Goodwill issu de l'évaluation à la juste valeur lors de l'acquisition de Domateam System
ISA	65	65		2	67	Goodwill issu de l'évaluation à la juste valeur lors de l'acquisition
Connexe Multimédia	47	42			42	Goodwill issu de l'évaluation à la juste valeur lors de l'acquisition
Universat	942				942	Goodwill issu de l'évaluation à la juste valeur lors de l'acquisition
<b>Total 31/12/2005</b>	<b>4 403</b>	<b>3 049</b>	<b>-318</b>	<b>72</b>	<b>3 745</b>	
Connexe Multimédia	-47	-42			-42	Cession Connexe
Domateam Systems	19				19	Goodwill complémentaire sur acquisition
Ecoclim	1040				1040	Goodwill issu de l'évaluation à la juste valeur lors de l'acquisition de Ecoclim
<b>Total 30/09/2005</b>	<b>7 423</b>	<b>5 046</b>	<b>-318</b>	<b>144</b>	<b>4 762</b>	

### 4.2. Immobilisations incorporelles

Valeur brute (K€)	31/12/2005	Acquisitions	Variations de périmètre	Diminutions	30/09/2006
Logiciels, brevets	134	15	-	1	148
Frais de recherche	384	178	-	-	562
Autres	24	0	-	-	24
<b>Total</b>	<b>542</b>	<b>193</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>733</b>

Amortissements (K€)	31/12/2005	Acquisitions	Variations de périmètre	Diminutions	30/09/2006
Logiciels, brevets	73	22	-	-	95
Frais de recherche	16	76	-	-	92
Autres	6	5	-	-	11
<b>Total</b>	<b>96</b>	<b>103</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>198</b>

Les acquisitions concernent essentiellement l'activation de frais de recherche au sein de la société Avenir Numéric's dans le cadre du développement d'un nouveau système d'information en cours d'élaboration.

### 4.3. Immobilisations corporelles

Valeur brute (K€)	31/12/2005	Acquisitions	Variations de périmètre	Diminutions	30/09/2006
Bâtiment	0	1 049	0	0	1 049
Matériel et outillage	568	174	7	0	750
Agencements	595	19	5	0	620
Matériel de transport	152	16	12	12	169
Matériel bureautique	388	35	1	0	423
Mobilier	111	5	2	0	117
Immobilisations en cours	0	159	0	0	159
<b>Total</b>	<b>1 815</b>	<b>1 456</b>	<b>28</b>	<b>12</b>	<b>3 287</b>

Amortissements (K€)	31/12/2005	Acquisitions	Variations de périmètre	Diminutions	30/09/2006
Bâtiment	0	0	0	0	0
Matériel et outillage	194	101	0	0	295
Agencements	234	48	0	0	283
Matériel de transport	125	6	0	29	102
Matériel bureautique	196	72	0	0	269
Mobilier	77	11	0	0	88
<b>Total</b>	<b>827</b>	<b>238</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>1 036</b>

Les variations de périmètres concernent le patrimoine de la société Ecoclim à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

La principale acquisition de la période concerne essentiellement l'acquisition d'un bâtiment à Saint Maurice de Beynost en date du 29 septembre 2006 pour un montant de 1 049 K€, bâtiment qui sera amorti en mode linéaire sur une durée de 15 ans.

### 4.4. Autres actifs non courants

La société Avenir Numéric's a acquis 3,5% des actions de la société Initiative & Développement pour un montant de 2 000 K€.

Les autres titres de participation concernent les titres de la société RSE (Red Satellite de Espana) qui sont dépréciés à 100% ainsi que les titres de participation concernant la société Videocom 2000.

Les autres éléments du poste sont constitués de dépôts et cautionnements. Une provision de 38 K€ demeure sur les cautions TPS, dont une partie du recouvrement paraît incertaine.

Valeur brute (K€)	31/12/2005	Acquisitions	Variations de périmètre	Diminutions	30/09/2006
RSE	3	-	-	-	3
Videocom 2000	11	-	-	-	11
Initiative & Développement	-	2 000	-	-	2 000
<i>Sous total titres de participations</i>	<i>14</i>	<i>2 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>2 014</i>
Honoraires acquisitions Universat	8	-	-	-	8
Prêts au personnel	1	-	-	-	1
Dépôts et cautionnements	227	5	-	49	183
<b>Total</b>	<b>250</b>	<b>2 005</b>	<b>0</b>	<b>49</b>	<b>2 206</b>

Provisions (K€)	31/12/2005	Acquisitions	Variations de périmètre	Diminutions	30/09/2006
RSE	3	-	-	-	3
Dépôts et cautionnements	38	-	-	-	38
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>41</b>

#### 4.5. Actifs d'impôts non courants

LES ACTIFS D'IMPOTS NON COURANTS SE DECOMPOSENT COMME SUIT :

Montant en(K€)	30/09/2006	31/12/2005	Variation
Impôts différés sur déficit reportable créations 2006	111	-	111
Impôts différés sur IDR	32	42	- 10
Impôts différés sur décalages temporaires	2	30	- 28
Impôts différés déficit reportable ADN Sud	47	47	-
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>192</b>	<b>119</b>	<b>73</b>

Outre les impôts différés sur indemnités de départ en retraite, un impôt différé a été calculé sur les autres décalages temporaires ainsi que sur les déficits lorsque la récupération de créance ainsi créée est assurée, notamment auprès des sociétés créées ou acquises sur l'exercice.

#### 4.6. Stocks

La totalité des stocks est constituée par des stocks de marchandises.

L'évolution des stocks est la suivante :

Montant en (K€)	30/09/2006	31/12/2005
Valeur brute	2543	2 800
Dépréciation	-35	-53
<b>Total</b>	<b>2 508</b>	<b>2 747</b>

#### 4.7. Créances

L'ensemble des créances est majoritairement à moins d'un an et se décompose comme suit :

Montant brut en (K€)	30/09/2006	31/12/2005
Clients	10 237	10 984
Dépréciation clients	-705	-482
<b>Clients net</b>	<b>9 532</b>	<b>10 502</b>
Avances fournisseurs	299	414
Autres créances	3 447	2 309
Charges constatées d'avance	2 197	1 539
Provision autres créances	-92	-92
Titres Multe-pass	0	5 499
<b>Autres actifs courants</b>	<b>5 851</b>	<b>9 669</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 383</b>	<b>20 171</b>

La dépréciation des clients s'élève à 705 K€ au 30 septembre 2006 contre 482 K€ au 31 décembre 2005, soit une augmentation du taux de couverture des créances clients de plus de 3 points par rapport à l'exercice 2005. Le compte courant de la filiale RSE ainsi que des avances en compte courant, d'un montant de 92 K€, sont dépréciés en totalité.

La variation du poste « charges constatées d'avance », en forte augmentation, est liée à un effet de saisonnalité au niveau du portefeuille clients de Domateam System.

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement une quote-part de frais de foire et de commissions vendeurs engagés par la société Domateam Systems relatifs aux commandes non encore réalisées. Ces frais concernent notamment les commissions et salaires des CDD embauchés pour les salons ainsi que la location des emplacements, l'agencement et frais s'y rapportant.

Les titres de participation de la société Multe-pass acquis le 13 septembre 2005 pour un montant de 5 499 K€ ont été cédés en date du 3 août 2006.

L'augmentation sensible du poste d'autres créances est corrélée à la comptabilisation d'une partie conditionnelle du prix de la cession de Multe-pass pour un montant de 1 425 K€, créance qui sera régularisée sur le dernier trimestre 2006.

#### 4.8. Trésorerie et actifs financiers

(K€)	30/09/2006	31/12/2005
Disponibilités	77	1 839
VMP	22	47
Elimination titres en auto-contrôle	0	-28
<b>Trésorerie Bilan</b>	<b>99</b>	<b>1 858</b>
Découvert Bancaire	-4393	-1511
<b>Trésorerie Tableau de flux de trésorerie</b>	<b>-4 294</b>	<b>347</b>

#### 4.9. Provisions pour risques et charges

Montant en (K€)	31/12/2005	Dotation	Reprise	30/09/2006
Provision risque clients	9	28	0	37
Provision pour désinstallations	182	21	0	203
Provision pour garanties	97	72	40	129
Provision pour litiges prud'hommes	45	6	29	22
Provision pour indemnités de départ en retraite	125	13	44	94
Autres provisions	10	15	4	21
<b>TOTAL</b>	<b>468</b>	<b>155</b>	<b>117</b>	<b>506</b>

La provision pour risque clients, constituée depuis plusieurs années couvre des réclamations clients pour lesquelles une procédure est en cours.

La provision pour désinstallations permet de couvrir le risque de désinstallations pouvant intervenir dans le cadre d'une procédure litigieuse nécessitant la reprise du matériel et l'émission d'un avoir au distributeur.

La provision pour garantie a été nouvellement dotée pour traduire le risque de SAV et déménagement que la société effectue pendant la période de garantie des installations de satellites.

La provision pour indemnités de départ en retraite a été calculée sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements selon un cadre actuariel uniforme (hypothèses et méthodes) par secteur d'activité conformément aux principes définis par la norme IAS 19 – Avantages du personnel.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les évaluations sont les suivantes :

Hypothèses	Collectif	Automatisme	Individuel
Age de départ en retraite	65 ans	65 ans	65 ans
Taux d'augmentation salariale	2%	2%	2%
Taux d'actualisation	5%	5%	5%
Taux de mobilité pour le personnel de moins de 50 ans	4%	6%	10%

Les autres provisions n'appellent pas de commentaires.

#### 4.10. Emprunts et dettes

Les emprunts et dettes financières à long terme se décomposent ainsi :

Montant en (K€)	31/12/2005	Nouveaux emprunts	Remboursements	30/09/2006
Emprunts	6 826	1 118	3 630	4 314
Intérêts courus	27	98	27	98
<b>Emprunts et dettes financières à long terme</b>	<b>6 853</b>	<b>1 216</b>	<b>3 657</b>	<b>4 412</b>

Le niveau de la dette financière à long terme d'Avenir Numéric's a été diminué eu égard le remboursement anticipé des deux emprunts ayant permis le financement de l'acquisition de Multepass sur l'exercice 2005. Un nouvel emprunt de 1 048 K€ a permis de financer l'acquisition d'un bâtiment dans le cadre de l'agrandissement des locaux disponibles au sein du siège social du groupe. De plus, l'acquisition de la société Ecoclim est corrélée à la reprise de trois emprunts d'un montant cumulé de 70 K€, emprunts qui seront remboursés de manière anticipée sur l'exercice 2006.

La ventilation des emprunts à court terme se présente de la manière suivante :

Montant en (K€)	31/12/2005	Nouveaux emprunts	Remboursements	30/09/2006
Découverts bancaires	1 509	3 693	1 509	3 693
Billets de trésorerie	0	700	-	700
Dépôts et cautionnements reçus	3	-	3	-
<b>Emprunts à court terme</b>	<b>1 512</b>	<b>4 393</b>	<b>1 512</b>	<b>4 393</b>

Le tableau ci-après décrit les dettes financières d'Avenir Numéric's par échéance :

(K€)	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et Concours bancaires	4 412	1 083	2 491	838
Découverts bancaires	3 693	3 693	-	-
Billets de trésorerie	700	700	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>8 805</b>	<b>5 476</b>	<b>2 491</b>	<b>838</b>

Avenir Numéric's couvre en partie son exposition au risque de taux d'intérêts, essentiellement de son endettement financier, par l'intermédiaire de swaps de taux EURIBOR 12 mois + 1% contre des taux variables et fixes de durées variant entre 4 et 7 ans. Au 30 septembre 2006, l'exercice de ces swaps de taux a été effectué sur deux emprunts, représentant ainsi une dette à taux variable pour un montant de 1 442 K€.

#### 4.11. Autres passifs courants

L'ensemble des autres passifs se décomposent comme suit :

<b>Montant en (K€)</b>	<b>30/09/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
Dettes fiscales et sociales	3 200	3 991
Avances et acomptes reçus	928	1 334
Autres dettes	984	759
Produits constatés d'avance	527	614
<b>Total</b>	<b>5 639</b>	<b>6 698</b>

La diminution sensible du poste dettes fiscales et sociales est liée à la première année d'application de la convention d'intégration fiscale.

Les produits constatés d'avance concernent pour l'essentiel les contrats de maintenance tant de l'Habitat individuel que de l'Habitat collectif.

## 5. NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

### 5.1. Chiffre d'affaires

#### Ventilation par nature

<b>Montant au 30/09 (K€)</b>	<b>30/09/2006</b>	<b>30/09/2005</b>
Ventes de marchandises	18 893	14 528
Commissions, prestations de services	11 057	10 537
<b>TOTAL</b>	<b>29 950</b>	<b>25 065</b>

### 5.2. Charges de personnel

#### Ventilation par nature

<b>Montant au 30/09 (K€)</b>	<b>30/09/2006</b>	<b>30/09/2005</b>
Salaires	7 978	7 036
Charges sociales	2 160	2 436
Charges sur BSA	20	
<b>TOTAL</b>	<b>10 158</b>	<b>9 472</b>

## Répartition de l'effectif

L'effectif du groupe Avenir Numéric's à la fin de la période est le suivant :

<b>Situation</b>	<b>30/09/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
Effectif	476	379

L'effectif de fin septembre 2006 est composé de 50 cadres soit près de 11% des effectifs.

L'accroissement de l'effectif est essentiellement dû à un effet de saisonnalité de l'activité foires, en effet, le faible niveau d'activité des foires en fin d'année civil permet de restreindre le nombre d'équipes des équipes commerciales.

De plus, le démarrage de l'activité « énergie renouvelable » a engendré le recrutement d'équipes commerciales spécifiques.

## 5.3 Analyse des dotations aux amortissements et aux provisions

<b>Montant au 30/09 (K€)</b>	<b>30/09/2006</b>	<b>30/09/2005</b>
Immobilisations	346	357
Actifs circulants	284	40
Provisions pour risques et charges	51	126
<b>Total</b>	<b>681</b>	<b>523</b>

L'augmentation des dotations aux provisions pour risques et charges est essentiellement imputable aux provisions pour désinstallations et SAV.

## 5.4. Ventilation de l'impôt sociétés

La ventilation de la charge d'impôt entre impôt exigible et impôt différé s'établit comme suit :

<b>Montant au 30/09/2006 (K€)</b>	<b>Résultat avant impôt</b>	<b>Impôt sur résultat 2005</b>	<b>Résultat net après impôt</b>	<b>Taux effectif d'impôt</b>
Résultat opérationnel	2 107	355	1 752	16,83%
Coût de l'endettement net et autres produits et charges financiers	-464	-155	-309	33,33%
Crédit impôt recherche	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 643</b>	<b>200</b>	<b>1 443</b>	<b>12,17%</b>

<b>Montant au 30/09 (K€)</b>	<b>30/09/2006</b>	<b>30/09/2005</b>
Impôt exigible	686	503
Crédit impôt recherche	-	-
Crédit sur intégration fiscale	-446	-
Crédit d'impôt sur créations 2006	-111	-
Impôt différé	39	-24
<b>TOTAL</b>	<b>168</b>	<b>479</b>

Le périmètre de l'intégration fiscale mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 se décompose de la manière suivante :

<b>Périmètre de l'intégration fiscale au 30/09/2006</b>	
<b>Avenir Numéric's</b>	
LG Project	
GL Diffusion	ADN Ingénierie
ADN Sud	ADN Nord
ADN IDF - Centre	Domateam Systems
Universat	ISA Productions

## 6. AUTRES INFORMATIONS

### 6.1. Engagements hors bilan

#### Engagements donnés

Les titres de la société ADN Sud font l'objet d'un nantissement, dans le cadre d'un emprunt octroyé par un établissement de crédit. L'encours au 30 septembre 2006 s'élève à 186 K€.

Les titres de la société ADN Nord et le fonds de commerce de la SA AVENIR NUMÉRIC'S font l'objet d'un nantissement, dans le cadre de trois emprunts octroyés par deux établissements de crédit. L'encours au 30 septembre 2006 s'élève à 763 K€.

Les titres de la société ADN Ile de France - Centre font l'objet d'un nantissement, dans le cadre d'un emprunt octroyé par un établissement de crédit. L'encours au 30 septembre 2006 s'élève à 59 K€.

Le fonds de commerce de la SA AVENIR NUMÉRIC'S fait l'objet d'un nantissement, dans le cadre de deux emprunts octroyés par deux établissements de crédit. L'encours au 30 septembre 2006 s'élève à 262 K€.

Les titres de la société Universat font l'objet d'un nantissement, dans le cadre d'un emprunt octroyé par un établissement de crédit. L'encours au 30 septembre 2006 s'élève à 569 K€.

Les titres des sociétés Domateam Systems et ISA Productions font l'objet d'un nantissement commun, dans le cadre d'un emprunt global octroyé par un établissement de crédit. L'encours au 30 septembre 2006 s'élève à 425 K€.

Les titres de la société ADN Sud font l'objet d'un nantissement, dans le cadre d'un emprunt octroyé par un établissement de crédit. L'encours au 30 septembre 2006 s'élève à 20 K€.

La société AVENIR NUMÉRIC'S s'est porté caution solidaire et indivisible auprès de la société CREDIPAR en faveur de :

Domateam Systems pour un montant en principal de 226 K€ auprès de la société Credipar,

Domateam Systems pour un montant en principal de 300 K€ auprès de la société Savigny ainsi qu'auprès de la société Sogelease pour un montant de 48 K€,

ADN Ingénieries pour un montant en principal de 83 K€.

La société AVENIR NUMÉRIC'S est caution solidaire de la société Domateam dans le cadre d'un emprunt de 1 000 K€ octroyé par un établissement de crédit. Le montant de cet emprunt s'élève au 30 septembre 2006 à 909 K€.

La société AVENIR NUMÉRIC'S est caution solidaire des sociétés Domateam et ISA Production dans le cadre de l'émission de deux billets de trésorerie respectivement à hauteur de 500 K€ et de 200 K€.

La société AVENIR NUMÉRIC'S est caution solidaire des sociétés Domateam dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement auprès du fournisseur General à hauteur de d'un plafond d'en-cours évalué à 179 K€.

La société Avenir Numéric's est caution solidaire à hauteur du montant de l'emprunt de 911 K€ au 30 septembre 2006 de l'usufruit temporaire sur une durée de 15 ans d'un ensemble immobilier à usage de bureaux situé à Saint Maurice de Beynost.

Les titres Avenir Numéric's font l'objet d'un nantissement par St Cyr Gestion à hauteur de 40.000 titres en faveur de la société Initiative & Développement ainsi que 193.600 titres en faveur de la société générale.

### **Engagements reçus**

La société AVENIR NUMÉRIC'S bénéficie d'une garantie de passif dans le cadre du rachat de la société CATV France jusqu'au 31/03/2006 (société fusionnée avec la SARL Darman et, désormais dénommée ADN Centre – Ile de France). Cette garantie concerne les suppléments de passif ou les insuffisances d'actif résultant de faits antérieurs au 31/03/2003.

La société AVENIR NUMÉRIC'S bénéficie d'une garantie de passif dans le cadre du rachat de la société DIOT (nouvellement dénommée ADN Nord). Cette garantie concerne les suppléments de passif ou les insuffisances d'actif résultant de faits antérieurs au 31/12/2003.

La société AVENIR NUMÉRIC'S bénéficie de deux cautions accordées par un établissement financier en faveur de :

Le centre des impôts pour un montant de 379 K€ au titre du contrôle fiscal,

La société TELE SYSTEM pour un montant de 120 K€.

## 6.2. Informations sectorielles

Montant au 30/09/2006 (K€)	Habitat individuel	Habitat collectif	Flux inter-pôle	Total
Chiffre d'affaires net	24 392	5 906	-348	29 950
Dotation aux amortissements et aux provisions	520	161	-	681
Résultat opérationnel	2 498	-243	-148	2 107
Coût de l'endettement financier	0	51	448	499
Résultat de l'exercice	726	-182	-	544
Investissements	1 613	36	-	1 649

Montant au 30/09/2006 (K€)	Habitat individuel	Habitat collectif	Total
Immobilisations incorporelles	523	12	535
Immobilisations corporelles	1 903	347	2 250
Immobilisations financières	2 094	71	2 165
Stocks	2 125	331	2 456
Créances clients	5 419	3 219	8 638

## 6.3. Transactions avec les entreprises liées

(K€)	30/09/06		30/09/05	
	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>Avec la SARL Saint-Cyr gestion</b>				
Prestations de direction (charges Avenir Numeric's)	326	-	239	-
<b>TOTAL</b>	<b>326</b>	<b>-</b>	<b>239</b>	<b>-</b>

(K€)	30/09/06		2 005	
	Dettes	Créances	Dettes	Créances
<b>Avec la SARL Saint-Cyr gestion</b>				
Prestations de direction (charges Avenir Numeric's)	143	-	2	-
<b>TOTAL</b>	<b>143</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>-</b>

#### 6.4. Passifs éventuels

La société Avenir Numéric's et la société UP Distribution (société absorbée par Avenir Numéric's au cours de l'exercice 2003) ont fait l'objet d'un contrôle fiscal concernant les périodes du 1er janvier 2000 au 30 septembre 2003. Dans le cadre de ce contrôle, une proposition de redressement a été émise en date du 30 septembre 2004 au titre de la remise en cause des prix de transfert inter filiale pour un montant de 788 K€. Néanmoins, une partie du redressement a d'ores et déjà été acceptée et réglée dans sa totalité par la société pour un montant de 220 K€ durant l'exercice 2005.

Par ailleurs, nous avons constaté l'abandon sur l'exercice 2005 du redressement notifié à la société Habitat Numérique, filiale du groupe anciennement dénommée Numérique Sat, par l'administration fiscale pour un montant de 318 K€ pour des motifs similaires. Compte tenu de ce retournement, nous considérons que le risque fiscal résiduel de 568 K€ ne peut être apprécié ni même quantifié. Aussi, aucune provision n'a été comptabilisée dans les livres d'Avenir Numéric's depuis le 31 décembre 2005.

Aucun autre passif éventuel non comptabilisé n'a été identifié à la clôture.

#### 7. NOTE SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte, à partir du résultat net des sociétés intégrées.

Les postes constitutifs de la trésorerie concernent la trésorerie disponible diminuée des soldes créditeurs de banque et des intérêts courus et non échus qui s'y rattachent.

Le tableau de flux de trésorerie a été réalisé sur la base des comptes 31 décembre 2005 et 30 septembre 2006, soit à titre de comparatif un exercice d'une durée de 12 mois. En effet, en l'absence d'arrêtés en normes IFRS au 30 septembre 2005, il n'a pas été possible de reconstituer de manière fiable un tableau de flux de trésorerie consolidé au 30 septembre 2005.

L'effet de cession des titres Multe-pass a été isolé dans le tableau de flux de trésorerie au 30 septembre 2006 pour un montant de 1 451 K€ détaillé comme suit :

Montant en K€	Libellé
-2 953	Abandon compte courant
-1 425	Créance I&D
7932	Valeur de cession des titres
-3 000	Remboursement emprunt
-2 005	Acquisition titres I&D
<b>-1 451</b>	

L'impact négatif constaté au niveau du tableau de flux de trésorerie au 30 septembre 2006 correspond donc à la créance devant être réglée sur le quatrième trimestre 2006 pour un montant de 1 425 K€.

#### 8. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Signature d'un accord de partenariat avec la société Domaferm par contrôle conjoint avec M. Serrodon dans le but de reprendre la production de volet ainsi que l'unité de production de portails. Cette société conjointement contrôlée a été constituée en date du 7 novembre 2006.

Par ailleurs, un projet de cession du fonds de commerce ISA Productions est en cours de réalisation, l'opération de cession devrait être opérée sur le 4<sup>ème</sup> trimestre 2006.

Création de la société Universat Développement sur le 4<sup>ème</sup> trimestre 2006, filiale à 100% de la société Universat, dans le cadre du développement de l'activité « énergie renouvelable ».

#### TABLEAU DES ENGAGEMENTS DONNES PAR FILIALE

Sociétés (€)	Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales détenues à plus de 50%					
LG Project	-	-	138 446	1 190 814	-
GL Diffusion	-	-	438 079	3 005 142	-
ADN Sud	-	-	173 255	1 741 345	-
ADN Ile de France	-	-	98 184	891 481	-
ADN Ingénierie	-	83 000	43 550	1 461 551	-
ADN Nord	-	-	9 212	1 873 157	-
Domateam Systems	-	2 162 690	490 013	7 781 922	-
ISA Productions	-	200 000	107 876	1 858 465	-
Universat	-	-	186 082	2 408 974	-
IDEOM	-	-	48 272	234 298	-
Ecoclim *	-	-	119 770	225 766	-
Domatherm	-	-	91 219	85 284	-

\* Chiffres consolidés sur une période de 3 mois

### **3.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2006**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à l'examen limité des comptes intermédiaires consolidés résumés de la société Avenir Numéric's S.A., relatifs à la période du 1er janvier au 30 septembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Nous n'avons pas effectué d'examen limité de l'information comparative du compte de résultat pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2005.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes intermédiaires consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 qui expose notamment les règles adoptées en matière d'informations comparatives dérogeant à la norme IAS 34 .

Roanne et Genas, le 21 novembre 2006

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**

**Membre français de Grant Thornton International**

**Alpha Audit**

Robert Dambo  
Associé

Denis Emonard  
Associé

### 3.7 SITUATION DE TRESORERIE DE MOINS DE TROIS MOIS

En milliers d'euros	30-sept-06
<b>1 – Capitaux propres et endettement</b>	
<b>Capitaux propres</b>	
Capital social et primes d'émission	4 033
Réserves	4 843
<b>Total</b>	<b>8 876</b>
<b>Total des concours bancaires</b>	<b>4 393</b>
Cautionnée	700
Garantie	0
Non cautionnée et non garantie	3 693
<b>Total de la dette courante</b>	<b>0</b>
Cautionnée	0
Garantie	0
Non cautionnée et non garantie	0
<b>Total de la dette non courante</b>	<b>4 412</b>
Cautionnée	909
Garantie	3 503
Non cautionnée et non garantie	0
<b>2 – Endettement financier net</b>	
A. Trésorerie	77
B. Equivalents de trésorerie	0
C. Valeurs mobilières de placement	22
<b>D. Trésorerie et équivalents de trésorerie (A)+(B)+(C)</b>	<b>99</b>
<b>E. Actifs financiers courants</b>	<b>0</b>
F. Dette bancaire courante	4 393
G. Part à court terme de la dette non courante	1 083
H. Autres dettes financières	0
<b>I. Dette financière courante (F)+(G)+(H)</b>	<b>5 476</b>
<b>J. Dette financière nette courante (I)-(D)-(E)</b>	<b>5 377</b>
K. Dette financière non courante	0
L. Emprunt obligataire convertible	0
M. Autres dettes financières non courantes	3 329
<b>N. Total de la dette financière non courante (K)+(L)+(M)</b>	<b>3 329</b>
<b>O. Endettement financier net (J)+(N)</b>	<b>8 706</b>

## CHAPITRE 4 - LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 4.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION

#### 4.1.1 Composition du Conseil d'administration

Composition	Fonctions	Date de nomination	Autres mandats / fonctions exercés dans le Groupe au 31.12.2005	Autres mandats hors du Groupe au 31.12.2005
Laurent ULRICH	Président	10 août 2001	Co-Gérant de Saint Cyr Gestion Gérant de Connexe Multimédia	Gérant de Embal Pack Gérant de SLDT Co-Gérant de Mult E-pass
Gérard PETOT	Directeur Général	10 août 2001	Co-Gérant de Saint Cyr Gestion Gérant de ADN Sud	Co-Gérant de Saint Cyr Invest
Jacques GABRIEL	Administrateur	10 août 2001	/	Gérant de AC Firm Gérant de GF Invest Gérant de F2J

Pendant la durée de son mandat chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la Société.

#### 4.1.2 Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération. Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment. Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de 75 ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Dans l'hypothèse où la Direction de la Société est assumée par un Directeur Général, ce dernier peut demander au Président du Conseil d'Administration de convoquer le conseil sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement. La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que

l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Il n'existe pas de comités spécialisés au sein du Conseil d'administration.

En application des recommandations figurant dans le rapport du groupe de travail présidé par Monsieur Daniel Bouton intitulé « Pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées » publié le 22 septembre 2002, la Société envisage de se doter d'une « Charte du Conseil d'administration » qui fixera les modalités selon lesquelles le Conseil d'administration procédera régulièrement à sa propre évaluation.

### **4.1.3 Réunions du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration de la Société se réunit en moyenne une douzaine de fois par exercice.

Les motifs principaux de ces réunions sont :

- stratégie et perspectives d'avenir de la Société
- arrêtés des comptes
- autorisations de conventions réglementées
- acquisitions de sociétés et autorisations d'emprunt liées à ces acquisitions
- cessions de filiales

### **4.1.4 Rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne**

La loi n° 2003-706 du 1er août 2003, dite loi de sécurité financière, fait obligation au Président du Conseil d'administration de toute société cotée de rendre compte aux actionnaires, chaque année, dans un rapport inclus dans le document de référence, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle mises en place par la société.

#### ***Objectifs du contrôle interne***

Bien que la loi ne définisse pas expressément le contrôle interne, celui-ci s'entend en principe de l'ensemble des politiques et procédures mises en œuvre par la Direction en vue d'assurer, dans la mesure du possible, la gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

#### ***Mise en oeuvre du contrôle interne au sein du Groupe Avenir Numéric's***

Le contrôle interne à Avenir Numéric's repose sur une organisation décentralisée en Directions Opérationnelles autonomes, dans le respect d'un cadre qui fixe les axes stratégiques et les procédures de reporting. Cette organisation est basée sur une stratégie de pilotage à court, moyen et long terme et une gestion des risques opérationnels qui sont décrites ci-dessous.

#### ***Organisation de l'entreprise***

##### *Une structure de commandement internationale*

Deux instances de commandement complètent le Conseil d'administration :

Le Comité Exécutif, constitué de 4 membres, dont les membres du Conseil d'administration et la Direction Administrative & Financière, se réunit en moyenne une fois par mois, sur convocation du Président du Conseil d'administration.

Les Comités de branche : L'activité d'Avenir Numéric's est segmentée selon plusieurs branches. Chacune des activités est dirigée par un Comité de branche, qui est l'organe de commandement sur le périmètre de l'activité.

##### *Des Directions opérationnelles*

Au sein de chaque activité, sont constituées des Directions Opérationnelles.

La Direction Opérationnelle est la " communauté de base " de l'organisation d'Avenir Numéric's. Elle est dirigée par un Comité de Direction qui prend les décisions opérationnelles.

### ***Stratégie de pilotage à court, moyen et long terme***

Le pilotage du groupe, exercé par le Comité Exécutif, s'exerce sur la base d'un budget annuel.

### ***Contrôle des risques financiers***

La qualité du contrôle financier d'Avenir Numéric's repose en premier lieu sur la cohérence des pratiques et méthodes au sein du groupe en matière de pilotage des risques opérationnels, et en second lieu sur un système d'information efficace et un système de reporting consolidé trimestriel.

### ***La Direction Administrative et Financière Groupe (DAF)***

La DAF est rattachée hiérarchiquement au Président du Conseil d'administration. La gestion, la comptabilité, la gestion administrative du personnel et la paye des entités sont centralisées au sein de la DAF.

Seule l'émission des factures des sociétés de la branche Habitat Collectif, est établie au sein des différentes entités. Ces répartitions assurent la cohérence et la sécurité du système comptable et de gestion d'Avenir Numéric's.

### ***Le système d'information***

Le système d'information du Groupe Avenir Numéric's utilise des progiciels de comptabilité conformes aux contraintes légales et réglementaires françaises. Le suivi comptable et analytique est structuré selon les entités que sont les Directions Fonctionnelles. Toutes les entités d'Avenir Numéric's disposent ainsi d'une comptabilité générale ainsi que d'une comptabilité analytique spécifique au pôle collectif.

### ***Procédure périodique de reporting consolidé***

La consolidation du groupe est effectuée en normes IFRS. Deux types de reporting de consolidation sont établis dans le groupe.

Mensuellement : Le calcul du chiffre d'affaires mensuel consolidé fait l'objet d'un reporting mensuel spécifique.

Trimestriellement : Le groupe réalise des consolidations le 31 mars, le 30 juin et le 30 septembre de chaque année. Actuellement, ces consolidations ne sont pas auditées par les Commissaires aux Comptes.

Annuellement : Le groupe, dont l'exercice coïncide avec l'année civile, arrête et publie des comptes consolidés le 31 décembre de chaque année. Ces consolidations font l'objet d'un processus formalisé et sont auditées par les Commissaires aux Comptes.

## **4.1.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne**

« Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Avenir Numéric's, et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part la description contenue dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité de la description contenue dans le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant la description ainsi présentée.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la description des procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce. »

Roanne et Genas, le 29 juin 2006

Grant Thornton  
Membre de Grant Thornton International

Alpha Audit

Robert Dambo  
Associé

Denis Emonard  
Associé

## 4.2 DECLARATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE

### 4.2.1 Rémunération des mandataires sociaux

Tableau des rémunérations perçues annuellement par les mandataires sociaux :

	Fonctions exercées dans la Société	Rémunérations
Laurent ULRICH	Président	168.000 €
Gérard PETOT	Directeur Général	168.000 €
Jacques GABRIEL	Administrateur	0 €
Benjamin Martineau	Directeur Général Délégué	78.900 €

Il est précisé que les rémunérations brutes perçues par Laurent Ulrich et Gérard Petot proviennent :

- directement de la Société à hauteur de 18.000 €/an,
- de la part de Saint Cyr Gestion à hauteur de 150.000 €/ an (en leur qualité de co-gérants de la Sarl Saint Cyr Gestion).

Aucun jeton de présence n'a été versé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

### 4.2.2 Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur et de ses filiales

Néant.

#### 4.2.3 Informations sur les opérations qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes

##### 4.2.3.1 Conventions réglementées conclues ou dont l'exécution s'est poursuivie en 2005

**TABLEAU 1 : CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE**

Sociétés concernées	Nature, objet et modalités des conventions	Montant (charge) ou produit en €
Universat Multe Pass	Convention de gestion centralisée de la trésorerie entre Avenir Numéric's et ses filiales, à compter de leur date d'acquisition. Conseil d'Administration du 28 septembre 2005 pour Universat, et du 1 <sup>er</sup> décembre 2005 pour Multe Pass.	(1 929) (461)
Universat	Convention de rétrocession par Universat à Avenir Numéric's des commissions sur abonnement TPS financés par Avenir Numéric's, sur la base de 143 € par contrat activé. Conseil d'Administration du 8 février 2005.	226 083
Domateam	Prestations de services assurées par Domateam au profit de votre société (honoraires de direction et de conseil). Conseil d'Administration du 28 septembre 2005.	(40 000)
LG Project	Refacturation à LG Project du loyer de la Croix Rousse, le bail ayant été établi au nom de la société Avenir Numéric's. Conseil d'Administration du 7 mars 2005.	28 280
Universat	Convention de mise à disposition par Avenir Numéric's de son fichier client au profit d'Universat. Facturation par Avenir Numéric's d'un forfait de 500 € par client installé. Conseil d'Administration du 8 février 2005.	194 500
Domateam	La société Avenir Numéric's s'est portée caution solidaire en faveur de la société Domateam, lors de la souscription par cette dernière d'un contrat de crédit-bail mobilier auprès de la société Sogelease France portant sur un véhicule automobile d'une valeur de 48 203 € TTC. L'engagement de poursuite de la location par Avenir Numéric's s'élève à 48 203 € et n'est pas rémunéré. Conseil d'Administration du 22 novembre 2005.	

**TABLEAU 1 : (suite)**

Sociétés concernées	Nature, objet et modalités des conventions	Montant (charge) ou produit en €
Multe Pass	<p>La société Avenir Numéric's s'est portée caution solidaire en faveur de la société Multe Pass, lors de la souscription par cette dernière d'un emprunt de 250 000 € auprès de la banque CIC Lyonnaise de Banque. La caution n'est pas rémunérée. Conseil d'Administration du 8 novembre 2005.</p>	
Domateam	<p>La société Avenir Numéric's s'est portée caution solidaire en faveur de la société Domateam lors de la souscription par cette dernière d'un emprunt de 1 000 000 € en capital auprès de la banque Société Générale. Le montant de ce cautionnement s'élève à 1 000 000 € et n'est pas rémunéré. Conseil d'Administration du 14 septembre 2005.</p>	
Domateam	<p>La société Avenir Numéric's s'est portée caution solidaire et indivisible en faveur de la société Domateam lors de l'acquisition par cette dernière de divers automatismes auprès de la société Savigny et Compagnie pour un prix de 300 000 €. Le montant de ce cautionnement s'élève à 300 000 €, n'est pas rémunéré et a été prorogé jusqu'au 30 juin 2006. Conseils d'Administration des 23 février, 15 juin et 10 novembre 2005.</p>	
Universat	<p>La société a souscrit un emprunt de 750 000 € dans le cadre du rachat des titres de la société Universat. Cet emprunt est garanti par le nantissement des actions de la société Universat. Conseil d'Administration du 8 février 2005.</p>	

**TABEAU 2 : CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

Sociétés concernées	Nature, objet et modalités des conventions	Montant (charge) ou produit en €
Saint-Cyr Gestion	Avenant au contrat de prestations de services assurées par Saint-Cyr Gestion prenant effet le 1 <sup>er</sup> janvier 2002. (Conseil d'Administration du 14 mai 2002)	(258 750)
LG Project ADN Sud ADN Ile de France GL Diffusion ADN Nord Connexe Multimédia	Contrat de prestations de services assurées par votre société au profit de ses filiales à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2002. (Conseil d'Administration du 14 mai 2002)	195 652 27 354 19 333 216 092 41 356 2 753
ADN Ingénieries Domateam Isa Production	Contrat de prestations de services assurées par votre société au profit de sa filiale à compter de sa date d'acquisition. (Conseil d'Administration du 16 février 2004)	23 031
Domateam Isa Production	Contrat de prestations de services assurées par votre société au profit de ses filiales à compter de leur date d'acquisition. (Conseil d'Administration du 6 septembre 2004) Lors de sa réunion du 8 février 2005, le Conseil d'Administration a pris acte que ladite convention ne trouvera pas à s'appliquer sur l'exercice 2005 et que la non application de ladite convention sera rétroactive également sur l'exercice 2004, se traduisant par un avoir au titre de l'exercice 2004.	(150 000) (50 000)
Ceyte	Sous-location d'une partie des locaux de Saint-Maurice de Beynost à des sociétés du groupe, en fonction des surfaces occupées selon les conditions du bail commercial conclu par Avenir Numéric's. La sous-location a pris fin le 30 avril 2005. (Conseil d'Administration du 14 mai 2002)	4 002
Embalpack	Sous-location à titre gratuit d'une partie des locaux de Saint-Maurice de Beynost (100 m <sup>2</sup> ). (Conseil d'Administration du 14 mai 2002)	
LG Project	Contrat d'achat de rendez-vous téléphoniques.	(1 451 700)
ADN Nord LG Project Connexe Multimédia	Convention de gestion centralisée de la trésorerie entre Avenir Numéric's et ses filiales, à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2004. (Conseil d'Administration du 12 novembre 2003)	(25 169) (24 672) (444)

**TABEAU 2 : (suite)**

Sociétés concernées	Nature, objet et modalités des conventions	Montant (charge) ou produit en €
ADN Ingénieries	<p>Convention de gestion centralisée de la trésorerie entre Avenir Numéric's et ses filiales, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. Conseil d'Administration du 16 février 2004 pour ADN Ingénieries.</p> <p>La mise en place de cette convention a généré des charges financières</p>	(517)
ADN Ile de France ADN Sud Connexe Multimédia GL Diffusion	<p>Convention de gestion centralisée de la trésorerie entre Avenir Numéric's et ses filiales, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. (Conseil d'Administration du 12 novembre 2003)</p>	<p>13 585</p> <p>34 401</p> <p>5</p> <p>4 305</p>
Domateam Isa Production ADN Ingénieries	<p>Convention de gestion centralisée de la trésorerie entre Avenir Numéric's et ses filiales à compter de leur date d'acquisition. Conseil d'Administration du 16 février 2004 pour ADN Ingénieries et du 6 septembre 2004 pour Domateam et Isa Production.</p> <p>La mise en place de cette convention a généré des produits financiers.</p>	<p>51 628</p> <p>18 150</p> <p>6 268</p>
Laurent Ulrich Gérard Petot	<p>Signature avec la compagnie d'assurance Générali France de deux contrats « Hommes clés », prise d'effet le 23 mars 2003. La charge comptabilisée sur l'exercice concerne les deux dirigeants.</p>	(6 021)
Connexe Multimédia	<p>Facturation par Connexe Multimédia d'honoraires d'assistance dans le cadre du développement de l'activité « Courants faibles ».</p> <p>La convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.</p>	
GL Diffusion	Achat de poses.	(2 385 400)
Domateam Isa Production	<p>Avances de trésorerie consenties à des sociétés du groupe ou à des sociétés liées. Le solde de ces avances au 31 décembre 2004 s'élevait à 599 473 € au profit de Domateam et à 4 000 € au profit de Isa Production. Les avances ont été remboursées sur 2005.</p> <p>Rémunération au taux de 4% des avances de trésorerie consenties à des sociétés du groupe. Conseil d'Administration du 6 septembre 2004.</p>	4 301

**TABLEAU 2 : (suite)**

Sociétés concernées	Nature, objet et modalités des conventions	Montant (charge) ou produit en €
ADN Ingénieries	Refacturation à ADN Ingénieries du loyer de Gennevilliers, le bail ayant été établi au nom de la société Avenir Numéric's. Conseil d'Administration du 16 février 2004.	23 980
Laurent Ulrich Gérard Petot	Signature avec la Société Générale de deux contrats « Hommes clés » à compter de juillet 2004. La charge comptabilisée sur l'exercice concerne les deux dirigeants. Conseil d'Administration du 16 juillet 2004.	(611)
Domateam	La société Avenir Numéric's s'est portée caution solidaire et indivisible en faveur de la société Domateam, lors de l'acquisition par cette dernière de divers véhicules. Le financement de ces véhicules a été obtenu auprès de la société Crédipar. Le montant de ce cautionnement s'élève à 226 000 € et n'est pas rémunéré. Conseil d'Administration du 29 octobre 2004.	
ADN Ingénieries	La société Avenir Numéric's s'est portée caution solidaire et indivisible en faveur de la société Simatel, lors de l'acquisition par cette dernière de divers véhicules. Le financement de ces véhicules a été obtenu auprès de la société Crédipar. Le montant de ce cautionnement s'élève à 83 170 € et n'est pas rémunéré. Conseil d'Administration du 15 avril 2004.	

**4.2.3.2 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration ou de direction**

Néant.

## 4.3 REGIMES D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL

### 4.3.1 Régime d'intéressement

La Société n'a mis en place aucun plan d'intéressement ou Plan Epargne d'Entreprise au profit de ses salariés et des collaborateurs de ses filiales.

### 4.3.2 Bons de souscription d'actions

En application des articles L.225-129-2 et L.225-138-I du Code de commerce, l'Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2006 a, aux termes de sa première résolution, délégué au Conseil d'administration toutes compétences pour décider dans un délai de 18 mois à compter du 30 juin 2006, d'émettre, sous la forme nominative, 121.500 bons de souscription d'actions, au maximum, au prix de 0,32 € euro chacun et donnant chacun droit à l'attribution d'une action de capital de la Société, à souscrire au prix de 32 €.

Cette délégation de compétence générale emporte l'autorisation pour le Conseil d'administration, de supprimer le droit préférentiel de souscription au profit de bénéficiaires qu'il désignera au sein de catégories déterminées dans cette même résolution d'Assemblée.

Le Conseil d'administration de la Société en date du 30 juin 2006 a valablement émis des 121.500 bons de souscription d'actions sur délégation de compétence de l'Assemblée générale extraordinaire du même jour. Au jour du présent document d'information, 113.000 bons de souscription d'actions (« BSA ») ont été souscrits.

#### Caractéristiques de l'émission des BSA

Nombre de BSA : 113.000 BSA

Prix d'émission : 0,32 €

Prix d'exercice : 32 €

Conditions d'exercice : chaque BSA souscrit donne droit à l'attribution d'1 action ordinaire

Il y a 3 catégories de BSA :

#### **BSA 1 (au nombre de 97.000)**

##### **Hypothèse 1 :**

- dès lors qu'en fonction du cours par moyenne des 20 derniers jours de bourse de l'action, la société AVENIR NUMERIC'S aura atteint une valorisation minimum de 100 Millions d'€, et au plus tard le 31 décembre 2010,
- et à condition que le bénéficiaire soit, au moment de l'exercice des BSA, lié à une société du groupe AVENIR NUMERICS soit par un mandat social, soit par un contrat de travail, soit par un contrat de prestation de services, soit qu'il possède une participation supérieure à 10 % dans la société.

OU

##### **Hypothèse 2 :**

- à tout moment, entre le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et le 31 décembre 2010,
- et à condition que le bénéficiaire soit, au moment de l'exercice des BSA, lié à une société du groupe AVENIR NUMERICS soit par un mandat social, soit par un contrat de travail, soit par un contrat de prestation de services, soit qu'il possède une participation supérieure à 10 % dans la société.

**BSA 2 (au nombre de 16.000)**

**Hypothèse 1 :**

- dès lors qu'en fonction du cours par moyenne des 20 derniers jours de bourse consécutifs de l'action, le cours du titre « AVENIR NUMERICS » aura atteint ou aura dépassé la valeur de 100 Euros,

OU

**Hypothèse 2 :**

- dès lors que la société AVENIR NUMERICS aura été introduite sur le marché réglementé ou aura été cédée à plus de 51%,

OU

**Hypothèse 3 :**

- à tout moment, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

**BSA 3 (au nombre de 8.500)**

Ils n'ont pas été souscrits à ce jour.

## CHAPITRE 5 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

### 5.1 EVOLUTION RECENTE

Le Groupe s'est **associé avec un industriel de la menuiserie**, afin de produire ses portails et développer la fabrication de volets. Cette société nouvelle détenue à parts égales entre la Société et cet industriel, dénommée DOMAFERM, va acquérir au mois de décembre 2006, le fonds de commerce de la filiale ISA Productions, déjà outil de production de portails pour le Groupe. Cette association permettra au Groupe de bénéficier d'un savoir-faire reconnu dans la profession, et d'obtenir une meilleure rentabilité sur cette activité.

Le Groupe est en train de **développer l'activité Energies Renouvelables**. Deux agences sont en cours d'ouverture à Lyon et Chalon sur Saône.

Le Groupe est en cours de **réorganisation du pôle Habitat collectif**, et souhaite se rapprocher d'un industriel afin d'assurer à cette activité les moyens de ses ambitions.

### 5.2 PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans l'activité Energies Renouvelables, une **dizaine d'ouverture d'agences commerciales** est prévue courant 2007 sur la moitié Est de la France, principale zone de la demande clients. De plus, **des acquisitions sont envisageables** dans ce secteur d'activité où la rentabilité est forte.

Depuis plus d'un an, le Groupe développe, en collaboration avec la société Dotsoft, un **outil informatique performant** afin de renforcer la sécurité financière du Groupe et permettant une optimisation du pilotage des sociétés et de la gestion. Cet outil sera déployé courant 2007 à l'ensemble des activités.